

# **JOURNAL OFFICIEL**

**DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

**DÉBATS PARLEMENTAIRES**

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

---

**CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958**

**10<sup>e</sup> Législature**

**PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1994-1995**

**COMPTE RENDU INTÉGRAL**

**DES SÉANCES DU 23 NOVEMBRE 1994**



# SOMMAIRE GÉNÉRAL

---

**1<sup>re</sup> séance** ..... **7345**

**2<sup>e</sup> séance** ..... **7381**

# JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

---

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

10<sup>e</sup> Législature

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1994-1995

(78<sup>e</sup> SÉANCE)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

1<sup>re</sup> séance du mercredi 23 novembre 1994



# SOMMAIRE

## PRÉSIDENCE DE M. PHILIPPE SÉGUIN

### 1. Souhais de bienvenue à une délégation parlementaire étrangère (p. 7347).

### 2. Questions au Gouvernement (p. 7347).

#### GRÈVES DANS LES SERVICES PUBLICS (p. 7347)

MM. Raoul Béteille, Bernard Bosson, ministre de l'équipement, des transports et du tourisme.

#### ACCUEIL DES JEUNES ET DES FEMMES EN SITUATION DE PRÉCARITÉ (p. 7347)

MM. Christian Vanneste, Philippe Douste-Blazy, ministre délégué à la santé.

#### INDUSTRIE DU SATELLITE (p. 7348)

MM. Pierre Bachelet, José Rossi, ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur.

#### CUMUL D'UNE ACTIVITÉ PARTIELLE ET D'UNE INDEMNITÉ DE CHÔMAGE (p. 7349)

MM. Jean-Michel Fourgous, Michel Giraud, ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.

#### PRIVATISATION DE BULL (p. 7349)

MM. Jean-Marie Geveaux, Edmond Alphandéry, ministre de l'économie.

#### CONVENTION DE LOMÉ (p. 7350)

MM. Michel Hunault, Alain Lamassoure, ministre délégué aux affaires européennes.

#### ORGANISATION DE « PRIMAIRES » (p. 7350)

MM. Jean-Marc Ayrault, Charles Pasqua, ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire.

#### CONTENTIEUX ENTRE FRANCE-TÉLÉCOM ET ALCATEL-CIT (p. 7351)

MM. Alain Rodet, José Rossi, ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur.

#### MOUVEMENT SOCIAL DANS LE SERVICE PUBLIC (p. 7352)

MM. Bernard Drosier, André Rossinot, ministre de la fonction publique.

#### ASSOCIATIONS DU SECTEUR ÉDUCATIF (p. 7352)

MM. Louis Mexandean, François Bayrou, ministre de l'éducation nationale.

#### INCIDENTS D'AMIENS ET SÉCURITÉ DANS LES VILLES (p. 7353)

MM. Gilles de Robien, Charles Pasqua, ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire.

#### SITUATION POLITIQUE AU GABON (p. 7354)

MM. Dominique Paillé, Bernard Debré, ministre de la coopération.

#### AUTOROUTES DE L'INFORMATION (p. 7354)

MM. Raymond Couderc, José Rossi, ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur.

#### CANAUX À GRAND GABARIT (p. 7355)

MM. Charles Gheerbrant, Bernard Bosson, ministre de l'équipement, des transports et du tourisme.

#### RETRAITE DES CHÔMEURS EN FIN DE DROITS (p. 7356)

MM. Yves Nicolin, Philippe Douste-Blazy, ministre délégué à la santé.

#### ORGANISATION TERRITORIALE DES SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS (p. 7356)

MM. Jean Urbaniak, Charles Pasqua, ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire.

#### ORGANISATION DE « PRIMAIRES » (p. 7357)

MM. Georges Sarre, Charles Pasqua, ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire.

#### REVENDEICATIONS DANS LE SERVICE PUBLIC (p. 7358)

MM. Daniel Colliard, le président, André Rossinot, ministre de la fonction publique.

#### PLURALISME À LA TÉLÉVISION (p. 7359)

MM. Paul Mercieca, Pascal Clément, ministre délégué aux relations avec l'Assemblée nationale.

#### *Suspension et reprise de la séance (p. 7360)*

## PRÉSIDENCE DE M. LOÏC BOUVARD

### 3. Déclaration de l'urgence d'un projet de loi et d'un projet de loi organique (p. 7360).

### 4. Jeunesse. - Déclaration du Gouvernement et débat sur cette déclaration (p. 7360).

Mme Michèle Alliot-Marie, ministre de la jeunesse et des sports.

MM. Didier Barani,  
Jean-Claude Gayssot,  
Laurent Cathala,  
Philippe Briand, Jacques Boyon, président de la commission de la défense ;

M<sup>me</sup> Françoise Hostalier,  
MM. Ernest Moutoussamy,  
Julien Drauy,  
Antoine Joly,

M<sup>me</sup> Marie-Thérèse Boisseau.

Renvoi de la suite du débat à la prochaine séance.

### 5. Ordre du jour (p. 7379).

# COMPTÉ RENDU INTÉGRAL

## PRÉSIDENTENCE DE M. PHILIPPE SÉGUIN

La séance est ouverte à quinze heures.

M. le président. La séance est ouverte.

1

## SOUHAITS DE BIENVENUE À UNE DÉLÉGATION PARLEMENTAIRE ÉTRANGÈRE

M. le président. Mes chers collègues, je suis heureux de souhaiter, en votre nom, la bienvenue à une délégation de parlementaires, conduite par M. Dang Quan Dhui, vice-président de l'Assemblée nationale de la République socialiste du Vietnam. *(Mesdames et messieurs les députés et les membres du Gouvernement se lèvent et applaudissent.)*

2

## QUESTIONS AU GOUVERNEMENT

M. le président. L'ordre du jour appelle les questions au Gouvernement. Nous commençons par celles du groupe du Rassemblement pour la République.

### GRÈVES DANS LES SERVICES PUBLICS

M. le président. La parole est à M. Raoul Bétéille.

M. Raoul Bétéille. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme mais elle concerne aussi M. le ministre de la fonction publique.

Je ne vous apprendrai pas une grande nouvelle en vous disant qu'il y a aujourd'hui des grèves...

M. Jean-Pierre Brard. Pas possible!

M. Raoul Bétéille. ... à la RATP, à la SNCF, à La Poste, à EDF, à France Télécom, dans les hôpitaux.

M. Jean-Pierre Brard. C'est un droit!

M. Raoul Bétéille. Je suis représentant du peuple, et je suis là pour vous transmettre, monsieur le ministre, les questions que l'on me pose. Elles sont de deux ordres.

D'abord, me dit-on, y a-t-il véritablement un malaise à l'intérieur de ces services publics et para-publics? De quelle nature est-il?

M. Louis Pierna. Les salaires!

M. Raoul Bétéille. Ce malaise, que fait-on pour le soulager? Est-il vrai qu'après un vote favorable à la reprise du travail des piquets de grève interdisent encore la reprise? Bref, quelle est exactement la situation et que fait-on pour y remédier?

Ensuite, et surtout: et nous les usagers? *Quid* des usagers des banlieues, des endroits où l'on souffre? On me dit - je suis chargé de vous en faire part: « Nous en

avons assez d'être pris en otage! Pense-t-on à nous et que fait-on pour nous? » *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme.

M. Bernard Bosson, ministre de l'équipement, des transports et du tourisme. Monsieur le député, comme chacun le sait, à l'appel de certains syndicats, un mouvement national de grève touche aujourd'hui l'ensemble du secteur public. Ce mouvement a deux motivations.

La première est une revendication salariale. Il est important à ce sujet de rappeler que, grâce aux mesures prises par le Gouvernement en 1994 et 1995, notamment dans la fonction publique, l'augmentation des salaires est nettement supérieure à celle du coût de la vie. Dans le secteur des transports, je veux souligner devant votre assemblée, car ce n'est pas si fréquent, que des accords salariaux ont été signés au début de l'année 1994, aussi bien à la SNCF qu'à la RATP.

La seconde motivation est la crainte pour l'avenir du service public. Je voudrais saisir cette occasion pour rappeler solennellement, comme le fait souvent André Rossinot, l'attachement du Gouvernement au service public. Dans le cadre de la présidence française du Conseil des ministres de l'Union européenne, à partir de janvier prochain, l'une de nos priorités, notamment dans le secteur des transports, sera de défendre une charte européenne du service public qui porte nos valeurs de service public, qui sont des valeurs républicaines et françaises.

S'agissant de la grève dans les transports, bien évidemment, je regrette, comme vous, les perturbations qui en résultent pour l'ensemble des usagers, mais je note que les entreprises, à ma demande, ont consenti un grand effort d'information sur les conséquences de la grève toute la journée d'hier. Il me paraît également important de souligner à la représentation nationale que, pour la première fois depuis longtemps, la plupart des syndicats, à la RATP, ont fait porter le mot d'ordre de grève sur les heures creuses, entre dix heures et quinze heures, ce qui a permis ce matin un respect des usagers et peut nous faire espérer le même respect pour ce soir.

Néanmoins, je ne peux que regretter, une fois de plus, que les usagers soient victimes de ce mouvement. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)*

### ACCUEIL DES JEUNES ET DES FEMMES EN SITUATION DE PRÉCARITÉ

M. le président. La parole est à M. Christian Vanneste.

M. Christian Vanneste. Ma question s'adressait à Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville mais en son absence, je me tournerai vers M. le ministre délégué à la santé.

Il y a quelques années, la France découvrait avec stupéfaction le retour du problème des sans-logis, le retour à l'hiver 1954. Aujourd'hui, les associations caritatives - je

pense notamment au Secours catholique qui a organisé sa journée nationale dimanche dernier - soulignent un phénomène nouveau et alarmant, celui de l'augmentation de la précarité des jeunes et des femmes en particulier : 50 p. 100 des 900 000 allocataires du RMI sont des femmes et 17 p. 100 du million et demi de femmes qui vivent seules avec leurs enfants sont frappées par le chômage. Enfin, on constate partout une augmentation de la fréquentation des lieux d'accueil par les femmes : 80 p. 100 dans un centre à Metz et un doublement constaté par le Secours populaire à Lille. Le constat est simple : à la précarité de l'emploi s'ajoute, pour les femmes, une fragilité d'ordre familial. Combien de femmes battues quittent le domicile conjugal dans la détresse !

Par ailleurs, en ce qui concerne les jeunes, une étude a été réalisée par le CREDOC à la demande de la fédération nationale des associations d'accueil. Ses conclusions sont tout aussi alarmantes. Aujourd'hui, 16 p. 100 des jeunes qui demandent un hébergement d'urgence sont accueillis dans les centres d'urgence dans le plus grand dénuement. En effet, avant l'âge de vingt-cinq ans, ils n'ont pas droit au RMI. Sans revenu, sans emploi, sans toit, ils souffrent souvent en plus un déficit tout à fait considérable en matière de santé : dans certains centres, 30 p. 100 des jeunes sont toxicomanes.

Devant un bilan aussi lourd, nous sommes obligés de constater qu'il s'agit là des conséquences les plus graves non seulement de la crise, bien sûr, mais aussi de dix ans d'une gestion désastreuse des socialistes,...

**M. Didier Boulaud.** C'est une remarque primaire !

**M. Christian Vanneste.** ... qui ont accentué les inégalités dans ce pays et créé une société deux vitesses, où les injustices sont plus criantes aujourd'hui qu'hier. (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste. - Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Nous ne pouvons rester indifférents devant une telle situation qui frappe les plus faibles. C'est pourquoi je vous demande, monsieur le ministre, quelles mesures le Gouvernement entend prendre pour remédier à la précarité des jeunes et des femmes. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

**M. Didier Boulaud.** C'est une question « primaire » !

**M. le président.** La parole est à M. le ministre délégué à la santé.

**M. Philippe Douste-Blazy,** ministre délégué à la santé. Monsieur le député, vous posez le problème excessivement douloureux de l'exclusion sociale, en particulier pendant l'hiver.

**M. Michel Berson.** Parlons-en !

**M. le ministre délégué à la santé.** Le Gouvernement est très attentif à la situation des personnes les plus démunies, les plus défavorisées, les plus exclues. L'approche de l'hiver exacerbe les problèmes de la grande pauvreté, de la grande précarité et de l'exclusion. C'est la raison pour laquelle le dispositif d'accueil d'urgence en hiver, complémentaire du dispositif qui existe durant toute l'année, se devait d'être amélioré quantitativement, qualitativement et financièrement.

Quantitativement, le nombre de places pour les sans-abri connaîtra une augmentation de 20 p. 100 par rapport à l'année dernière.

Qualitativement, nous agissons pour l'humanisation de la vie quotidienne de ces personnes en grande difficulté avec quatre mesures très simples. Premièrement, une amé-

lioration des horaires d'ouverture de ces lieux d'accueil, car il est inadmissible que les hébergés puissent être mis à la porte dès six heures du matin. Deuxièmement, une adaptation des lieux d'accueil aux nouvelles populations, à savoir, les jeunes en situation d'errance et les femmes, avec ou sans enfants. Troisièmement, la création de trente SAMU sociaux pour aller au-devant de ces sans-abri et leur expliquer où ils peuvent se rendre. Enfin, quatrièmement, la création de centres médico-sociaux parce que le plus important c'est de les aider à recouvrer leurs droits sociaux.

Financièrement, les crédits de fonctionnement ont été triplés - 300 millions de francs - et les crédits d'investissement augmentent de 100 millions de francs.

Voilà, monsieur le député, ce que nous ferons cette année. Vous avez eu raison de soulever cette question maintenant. Nous n'avons pas attendu l'hiver et les premiers froids pour réagir. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. Michel Berson.** C'est de la poudre aux yeux !

## INDUSTRIE DU SATELLITE

**M. le président.** La parole est à M. Pierre Bachelet.

**M. Pierre Bachelet.** Ma question s'adresse à M. le ministre d'Etat, ministre de la défense.

Des négociations sont en cours entre l'Aérospatiale et la société allemande DASA en vue d'une éventuelle fusion des activités « satellite » en une unique société, détenue à parité mais dont le siège serait à Munich. Au vu des informations en ma possession, nous nous orientons vers une quasi-privatisation d'une activité stratégique pour la défense de notre pays sans que la représentation nationale ait été informée ou consultée et sans que d'autres montages juridiques, qui pourraient préserver l'intérêt national, aient apparemment été envisagés - je pense à un GIE du type Airbus.

C'est pourquoi, monsieur le ministre, je vous demande qu'aucune décision irréversible ne soit prise par la France en ce qui concerne son industrie du satellite au prochain sommet franco-allemand.

Par ailleurs, je souhaite que le Parlement soit à l'avenir largement informé et consulté sur des projets de rapprochement qui, s'ils sont nécessaires pour la crédibilité de l'industrie européenne de défense, ne doivent pas moins être conciliables avec notre indépendance et notre défense nationale. (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur.

**M. José Rossi,** ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur. Monsieur le député, je ne peux que souscrire à votre analyse objective et prudente, mais vous connaissez l'attachement du Gouvernement, et le mien en particulier, à l'industrie aérospatiale. L'un des premiers déplacements que j'ai effectués a été précisément consacré, dans le département des Alpes-Maritimes, à la visite de l'entreprise Aérospatiale implantée à Cannes, à la limite de Mandelieu. J'ai pu alors m'entretenir non seulement avec la direction de l'entreprise, en présence du président Gallois, mais également avec les responsables syndicaux.

Nous sommes aussi attachés que vous à la pérennité de cette entreprise et à l'indépendance de l'industrie du satellite. Cependant, nous devons reconnaître le caractère impératif du rapprochement des industries européennes dans ce domaine face à la concurrence américaine et il nous paraît tout à fait indispensable, aujourd'hui, de regarder avec la sérénité nécessaire les rapprochements qui sont en train de s'opérer entre la DASA et l'Aérospatiale. Des discussions sont en cours et il ne m'appartient pas d'interférer directement dans ces négociations.

Je peux néanmoins vous assurer que le Gouvernement, et plus particulièrement le ministre de l'industrie, les suivra de très près et veillera au respect des principes et des objectifs que vous avez évoqués et qui correspondent d'ailleurs à la politique qu'il mène. En effet, dès le mois d'octobre dernier, le Gouvernement s'est engagé dans un soutien puissant à l'industrie des satellites avec la mise en route des programmes SPOT 5 et STENTOR reconnaissant à l'industrie des satellites un rôle stratégique en matière de souveraineté nationale. Vos propos s'inscrivent parfaitement dans cette démarche, qui est celle du Gouvernement et de la majorité. *(Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)*

#### CUMUL D'UNE ACTIVITÉ PARTIELLE ET D'UNE INDEMNITÉ DE CHÔMAGE

**M. le président.** La parole est à M. Jean-Michel Fourgous.

**M. Jean-Michel Fourgous.** Cette question s'adresse à M. le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.

La gauche, comme chacun sait, nous a légué 3 000 milliards de dettes - c'est grave! - *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste)*, plus de 5 millions d'exclus - c'est grave! - et une économie en dépôt de bilan. *(Protestations sur les bancs du groupe socialiste.)* C'est grave, mais il y a plus grave encore!

**M. Julien Dray.** Oui, ce que vous avez fait!

**M. Jean-Michel Fourgous.** Cette gauche nous a légué, sur le plan psychologique, une logique administrative technocratique fondée sur la défiance des hommes, la paralysie de l'initiative; une logique publique selon laquelle les droits des salariés sont toujours plus importants que leurs devoirs à l'égard de notre pays qui souffre. Il suffit de voir ce qui se passe dans la rue actuellement.

Nous sommes en pleine guerre économique mondiale. Nombre d'entre nous ici l'ignorent. Plus de 50 000 entreprises vont encore mourir cette année sur le champ de bataille, sous le regard indifférent de beaucoup d'entre nous, et notamment de nos grands technocrates qui ne comprennent toujours rien à l'économie marchande. C'est dramatique!

Pour gagner cette guerre économique et sauver nos emplois, parce que c'est lié, il ne faut pas une logique administrative, technocratique, une logique de repli passif. Il nous faut adopter une logique de conquête et d'initiative!

Or nous constatons tous les jours que cette logique continue à faire des dégâts dramatiques. En voici un simple exemple, parmi ceux, nombreux, que nous connaissons tous. Un chômeur qui touche 10 000 francs d'ASSEDIC ne peut pas accepter un mi-temps à 6 000 francs, parce qu'il perdrait alors l'intégralité de son allocation, et ce en vertu d'un décret pris en 1992 par

Mme Martine Aubry, issue, nous le savons, d'une grande lignée de technocrates! *(« Très bien! » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)*

Quand l'Etat va-t-il se décider à privilégier la réalité du terrain plutôt que la vision administrative? Coller au terrain, c'est coller à la vérité!

D'autre part, l'Etat est-il toujours au service des Français ou est-ce le contraire?

Enfin, peut-on fixer à l'Etat des objectifs de progrès pour qu'il arrête de ruer l'économie marchande de la France? *(Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)*

**M. le président.** La parole est à M. le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.

**M. Michel Giraud, ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.** Monsieur le député, la vocation de l'UNEDIC, je le rappelle, est d'indemniser les demandeurs d'emploi, c'est-à-dire les personnes en situation d'inactivité. Cela dit, je précise immédiatement que les partenaires de l'UNEDIC ont avalisé le principe d'une reprise d'activité partielle cumulée avec le maintien de l'indemnité de chômage. Ce principe, adopté à l'initiative de l'Assemblée nationale, est inscrit à l'article 8 de la loi quinquennale, qui prévoit le versement d'une indemnité différentielle.

Le dispositif voulu par le Parlement a été bien entendu soumis à la négociation des partenaires sociaux, qui ont même accepté que le cumul du salaire partiel avec l'indemnité de chômage puisse être d'un montant supérieur à celui de l'ancien salaire, étant entendu que la rémunération de l'activité complémentaire ne doit pas dépasser 70 p. 100 de celui-ci. Seule condition complémentaire: ce dispositif n'est valable que pour dix-huit mois sauf pour les demandeurs d'emploi de plus de cinquante ans, auquel cas il n'y a pas de limite, afin que nous puissions favoriser leur erabauche.

Sur un plan plus général, le Gouvernement est très attaché à développer une approche positive du traitement du chômage, c'est-à-dire à accompagner le retour à l'emploi. A ce titre, je me réjouis que l'accord du 8 juin 1994 entre les partenaires sociaux ait permis de lancer des expérimentations sur le terrain, notamment en Picardie, en Ile-et-Vilaine et à Tours, favorisant une démarche partenariale de retour à l'emploi. Je souhaite faire valider par le Parlement, dans le cadre du prochain DDOS, cette heureuse initiative! *(Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

#### PRIVATISATION DE BULL

**M. le président.** La parole est à M. Jean-Marie Geveaux.

**M. Jean-Marie Geveaux.** Monsieur le ministre de l'économie, ma question concerne la privatisation de Bull. Vous venez de lancer le processus de transfert au secteur privé d'une partie du capital de cette entreprise. Or, si la privatisation partielle de Renault a été réussie, elle n'a rencontré, somme toute, qu'un succès relatif, notamment auprès des petits porteurs, qui ont manifesté un certain essoufflement.

Ne craignez-vous pas que l'étroitesse actuelle des marchés financiers, en termes d'encours disponible, ne provoque un échec relatif de la privatisation de Bull. Ni les partenaires privilégiés de l'entreprise ni les grands groupes internationaux sollicités ne semblent disposés à entrer

dans le capital à une hauteur significative. Quant aux 5 p. 100 que vous réservez aux cadres, il n'est pas sûr que ce pourcentage soit atteint.

Face à ces incertitudes, l'inquiétude des salariés grandit.

La privatisation de Bull intervient-elle au moment opportun ? Ne serait-il pas souhaitable de la différer en attendant qu'un contexte économique plus favorable permette de maximiser ses chances de réussite ? (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'économie.

**M. Edmond Alphandéry, ministre de l'économie.** Monsieur le député, il ne faut surtout pas confondre les deux opérations Renault et Bull. Pour Renault, il s'agit d'une ouverture du capital ; pour Bull, d'une privatisation.

L'ouverture du capital de Renault a parfaitement réussi. Trois tests nous ont permis d'en juger.

D'abord, le test des salariés. Comment allaient-ils réagir après la campagne d'intoxication dont ils avaient fait l'objet ? Eh bien, plus de 60 p. 100 des salariés français du groupe Renault ont décidé de souscrire aux actions qui leur étaient offertes. La fraction qui leur était réservée a même été souscrite près de deux fois.

Le second test était celui des professionnels : comment allaient-ils réagir à l'ouverture du capital d'une entreprise où l'Etat restait majoritaire ? Eux ont souscrit plus de quinze fois la tranche qui leur était réservée, ce qui prouve la qualité financière de l'action Renault.

Enfin, le troisième test était celui des Français. Plus d'un million - 1 080 000 exactement - ont décidé de devenir les actionnaires d'une entreprise restée publique. Y a-t-il au monde une seule entreprise publique qui possède plus d'un million d'actionnaires ?

Pour Bull, c'est une autre affaire. D'abord, il s'agit d'une véritable privatisation. Ensuite, contrairement à Renault, Bull ne fera appel ni au grand public ni au marché financier. Ce n'est pas une opération financière, c'est essentiellement une opération industrielle.

L'objectif du Gouvernement est d'adosser Bull à des groupes industriels qui assurent sa pérennité. Nous avons lancé l'appel d'offres, il y a plusieurs mois. Le Gouvernement souhaite le plus grand nombre de candidatures possible et il s'attachera, croyez-le bien, à la plus totale égalité entre les candidats. Les offres seront étudiées par la commission de privatisation, comme c'est la règle. C'est en toute indépendance qu'elle sélectionnera les candidats, et le Gouvernement, tenu de donner un avis conforme, sera lié par son choix.

Le Gouvernement, je le répète, n'a qu'un but : assurer la pérennité de cette belle entreprise qu'est Bull. C'est un but qui, j'en suis sûr, est partagé par tous les Français et par l'ensemble de la représentation nationale. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

#### CONVENTION DE LOMÉ

**M. le président.** La parole est à M. Michel Hunault.

**M. Michel Hunault.** Ma question s'adresse à M. le ministre des affaires étrangères.

Les conventions de Lomé, qui lient soixante-dix Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique aux Etats membres de l'Union européenne, constituent le plus vaste accord jamais intervenu entre pays européens et pays en

voie de développement. Il s'agit là d'un modèle de coopération, qui permet notamment à ces pays d'accéder librement au marché européen, et ce sans réciprocité. Le montant annuel des aides allouées avoisine les 20 milliards de francs.

Au moment où la révision de ces accords va s'engager, les menaces que font peser sur leur devenir les nouvelles règles du commerce international se font plus précises.

Ma question sera double.

Dans quelle mesure sera-t-il accepté que ces conventions dérogent aux règles du GATT ?

Quelles sont les intentions du Gouvernement français dans le cadre de la révision à mi-parcours des conventions de Lomé ? (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre délégué aux affaires européennes.

**M. Alain Lamassouro, ministre délégué aux affaires européennes.** Monsieur le député, vous avez raison de souligner toute l'importance de la convention de Lomé, cadre juridique qui permet à la France et à l'Europe d'accorder à l'Afrique et à certains pays des Caraïbes et du Pacifique à la fois les aides dont ils ont besoin et un régime commercial préférentiel.

Ce régime commercial est contesté par certains de nos grands partenaires, à commencer par les Etats-Unis d'Amérique. C'est la raison pour laquelle, à l'initiative de la France, l'Union européenne a décidé de saisir le GATT - ce qui a été fait le 11 novembre dernier - en vue de faire reconnaître la légitimité d'un régime dérogatoire au profit des pays bénéficiaires de la convention de Lomé.

La décision sera prise le 8 décembre prochain. Grâce à nos efforts diplomatiques, nous avons enregistré, parmi les membres du GATT, le soutien non seulement des pays africains, mais également de la plupart des pays d'Asie et d'Amérique latine. Seuls, au jour où je vous parle, des pays tels que les Etats-Unis et le Japon sont encore réservés.

C'est pendant la présidence française de l'Union européenne, au début de l'année prochaine, que nous aurons à mettre à jour la convention de Lomé. Ce sera, dans ce cadre, l'une des grandes priorités de la France.

Nous souhaitons améliorer le dispositif d'aide de la convention de deux manières : en renforçant les avantages commerciaux accordés par l'Union européenne aux pays bénéficiaires signataires et en augmentant les aides financières qui leur sont consenties, ce que permettra l'augmentation du nombre des pays contributeurs résultant de l'entrée de l'Autriche et des pays scandinaves dans l'Union.

Nous entendons naturellement que ces concours financiers profitent non seulement au développement économique de l'Afrique, mais également au progrès de la démocratie sur l'ensemble de ce continent, les deux choses étant indissolublement liées. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. le président.** Nous en venons aux questions du groupe socialiste.

#### ORGANISATION DE PRIMAIRES

**M. le président.** La parole est à M. Jean-Marc Ayrault.

**M. Jean-Marc Ayrault.** Ma question s'adresse à M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire.

Je veux vous interroger, monsieur le ministre d'Etat, à propos des primaires. (« Ah ! » sur de nombreux bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.) Oh, rassurez-vous, ma question ne s'adresse pas au militant du RPR ; elle s'adresse au ministre de l'intérieur !

**M. Jean Giavany.** Nuance !

**M. Jean-Marc Ayrault.** On dit que les maires seraient chargés d'organiser les primaires dans leur commune. Est-ce vrai ? (« C'est faux ! » et protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

**M. le président.** Mes chers collègues, je vous en prie.

**M. Jean-Marc Ayrault.** Quel usage serait fait des listes électorales ? Qui y aurait accès ? Quelles formations politiques ? (Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et de l'Union pour la démocratie française.) N'y aurait-il pas là une atteinte au secret républicain du vote des Français ?

**M. Jean-Pierre Soisson.** Bonne question !

**M. Jean-Marc Ayrault.** Ne serait-il pas possible de constituer sur cette base, dans chaque commune, des fichiers pour savoir à peu près qui vote quoi ? (Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

On dit qu'il y aurait des temps de parole à la télévision. On ne sait ni où ni quand ces primaires auraient lieu, ni qui tiendrait les bureaux de vote.

Autant de questions qui se résument en une seule : un projet de loi sera-t-il déposé au Parlement ?

Pour conclure, j'y ajouterai celle-ci, qui s'adresse à tout le Gouvernement et à vous-même, dans le cadre de ses fonctions et non pas, je le répète, en tant que militant politique ; est-il normal que les moyens de la République et de l'Etat soient mobilisés pour trancher un différend au sein d'un parti politique autrement que par le suffrage universel ? (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire. (Vifs applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre. - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)

**M. Charles Pasqua,** ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire. Monsieur le député, je comprends que vous vous intéressiez au système des primaires.

**M. Jean-Yves Le Déaut.** Plutôt à vos divisions !

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire.** Car, voyez-vous, la majorité de cette assemblée reste fidèle à ses inspirations et aux fondements de sa politique. (Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)

En ce qui nous concerne, pour faire le choix d'un candidat d'union de la majorité susceptible de vous battre - et qui vous battra, n'en doutez pas. (Vifs applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste)...

**M. Didier Boulaud.** C'est la méthode Coué !

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire.** ... nous sommes prêts à nous en remettre au choix du peuple.

En ce qui vous concerne, vous êtes à la recherche d'un homme providentiel, susceptible de vous tirer d'affaire. (Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)

**M. Didier Boulaud.** Vous avez la pétoche !

**M. le président.** Je vous en prie, mes chers collègues.

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire.** Voilà, si j'ose dire, pour le décor général. Je vais maintenant répondre de manière plus précise à la question qui m'a été posée. Non, il n'y aura pas de projet de loi. C'est un système entièrement privé qui sera mis en place par les partis de la majorité, s'ils le décident...

**M. Alain Griottaray.** Très bien !

**M. Jean-Pierre Michel.** Financé par la Lyonnaise des eaux ?...

**M. Didier Boulaud.** Organisé dans les casinos ?...

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire** ... et j'espère qu'ils le décideront.

Je rappelle, d'autre part, que l'article L. 28 du code électoral permet à tout électeur et à tout groupement ou parti politique de demander communication ou copie des listes électorales. C'est ce que nous ferons. (Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre. - Protestations sur les bancs du groupe socialiste.)

#### CONTENTIEUX ENTRE FRANCE-TÉLÉCOM ET ALCATEL-CIT

**M. le président.** La parole est M. Alain Rodet.

**M. Alain Rodet.** Monsieur le président, la réponse du ministre d'Etat, ministre de l'intérieur, concernait plus le RPR que l'ensemble de la représentation nationale. Mais ma question s'adresse à M. le ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur.

Le 11 mai dernier, monsieur le ministre, dans les questions au Gouvernement, j'avais saisi votre prédécesseur du problème posé par la surfacturation appliquée par Alcatel-CIT au détriment de France Télécom. M. Longuet m'avait répondu qu'une indemnisation avait d'ores et déjà été effectuée sur la base d'une estimation du préjudice à 100 millions de francs, estimation établie - je cite M. Longuet - par « une autorité morale incontestable ».

Or, depuis le début de l'automne, des informations convergentes qui se succèdent font apparaître que ce système de surfacturation, loin de se limiter à des équipements de transmission, a concerné aussi la branche « commutation » pour des montants qui pourraient se chiffrer à plusieurs milliards de francs de préjudice.

**M. Michel Berson.** C'est scandaleux !

**M. Alain Rodet.** Au-delà de l'aspect politique de ce problème et de ses graves conséquences judiciaires, pouvez-vous, monsieur le ministre, éclairer la représentation nationale sur la réalité de cette affaire qui affecte très gravement les intérêts publics, en particulier ceux de France Télécom ? (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République. Parlez-nous du Crédit lyonnais !

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur.

**M. José Rossi, ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur.** Monsieur le député, l'affaire que vous évoquez concerne, semble-t-il, des surfacturations.

**M. Didier Boulaud.** Comment ça, « semble-t-il » ?

**M. le ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur.** Dans les jours qui ont suivi ma prise de fonctions, j'ai été saisi d'une demande de rendez-vous par M. Roulet, le président de France Télécom, établissement qui, vous le savez, dispose de la personnalité morale depuis 1991. M. Roulet m'a informé de ses inquiétudes et m'a fait savoir qu'il envisageait de se porter partie civile, ce qu'il a fait quelques jours après.

Il va de soi que le ministre de tutelle que je suis n'a pas fait le choix d'interférer dans le déroulement de cette affaire. Le juge est saisi.

**M. Henri Emmanuëli.** Enfin !

**M. le ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur.** France Télécom s'est portée partie civile et je souhaite, comme vous, que toute la lumière soit faite sur ce dossier qui semble remonter très loin en arrière. Ce n'est donc pas un problème de majorité ou d'opposition. Toute la lumière sera faite sur la base de l'indépendance de la justice, à laquelle nous faisons toute confiance. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)*

#### MOUVEMENT SOCIAL DANS LE SERVICE PUBLIC

**M. le président.** La parole est à M. Bernard Derosier.

**M. Bernard Derosier.** Selon le Gouvernement et le Premier ministre, la reprise serait en cours.

Plusieurs députés du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre. C'est vrai !

**M. Bernard Derosier.** Comment croire ce gouvernement à voir la suite qu'il donne à la situation des salariés d'Alsheim ou la manière dont il contribue à mettre fin au conflit qui oppose depuis plusieurs semaines les gardiens de prison à leur administration ?

Aujourd'hui, des milliers de fonctionnaires ou d'employés des services publics sont en grève pour manifester leur volonté de défendre le service public. *(Exclamations sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)* Contrairement à ce qu'affirme le Gouvernement, la situation sociale se détériore. Pour ma part, je n'aborderai pas le problème sous l'angle d'une remise en question du droit de grève, comme l'a fait mon collègue du groupe du RPR. Je souhaite surtout savoir, monsieur le ministre de la fonction publique, si vous êtes en mesure d'apporter des réponses à ceux qui se battent pour défendre le service public et si vous êtes à leurs côtés ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de la fonction publique.

**M. André Rossinot, ministre de la fonction publique.** Monsieur le député, s'agissant de la fonction publique, on peut considérer qu'apparaissent aujourd'hui de faux prétextes et de vraies questions.

Les faux prétextes, c'est ce qui touche aux salaires et aux effectifs. A l'automne 1993, le Gouvernement a signé un accord avec cinq organisations syndicales : un accord salarial, un accord social et un accord sur l'emploi.

L'accord salarial, c'est une augmentation de 2,3 p. 100 en 1994 et de 2,5 p. 100 en 1995. Quand on sait qu'en 1994 le taux d'inflation hors tabac aura été de 1,4 p. 100, le gain est de près de 1 p. 100 de pouvoir d'achat. Le Gouvernement aura mis ainsi cinq milliards de francs dans la balance de la consommation.

L'accord social, c'est le recours au temps partiel, largement approuvé dans un texte voté par cette assemblée.

L'accord sur l'emploi, c'est 7 000 à 10 000 emplois supplémentaires entre 1994 et 1995. Je rappelle que le budget 1995 prévoit des créations de postes pour la justice - 750 postes nouveaux -, la police et l'éducation nationale, l'enseignement supérieur notamment, c'est-à-dire dans les secteurs prioritaires.

Les vraies questions, c'est tout ce qui concerne l'adaptation du service public. A cet égard, le Gouvernement a pris un certain nombre d'initiatives : dans le cadre du débat sur l'aménagement du territoire, pour renforcer les services publics en milieu rural et faire strictement respecter le moratoire *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)*...

**M. Michel Berson.** C'est du pipeau !

**M. le ministre de la fonction publique.** ... dans le cadre de la politique de la ville, pour renforcer effectivement les services publics en milieu urbain difficile. Par ailleurs, nous développons une politique globale de l'accueil dans les services publics.

Faire croire aujourd'hui qu'il y a des risques statutaires ou de pertes d'effectifs, c'est abuser les salariés de la fonction publique, qui, dans l'exercice de leur beau et difficile métier, ont naturellement toute la confiance du Gouvernement. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)*

**M. Jean-Pierre Brard.** Mais pas son argent !

#### ASSOCIATION DU SECTEUR EDUCATIF

**M. le président.** La parole est à M. Louis Mexandeau.

**M. Louis Mexandeau.** Ma question s'adresse à M. le ministre de l'éducation nationale.

Dans la mouvance de l'école publique, des associations ont développé depuis des années des actions variées et très utiles en faveur des jeunes de notre pays, notamment d'origine modeste ou handicapés. Grâce à ces associations, ces jeunes peuvent se cultiver, faire du sport ou partir en vacances. Grâce à ces associations, dont l'action est discrète, mais efficace, et qui s'appellent CEMEA, FRANCA, Jeunesse au plein air, FOEVEN ou Fédération des œuvres laïques, Ligue de l'enseignement, le mot « solidarité » retrouve un sens.

Toutefois, les associations ne peuvent exercer leur mission que si leur personnel, détaché de l'éducation nationale, continue à être rétribué. Or, monsieur le ministre, vous venez de prendre une mesure incompréhensible et injuste en réduisant de 0,5 douzième la somme annuelle versée à ces associations, somme pourtant votée par le Parlement et donc inscrite au budget de 1994. Inquiet d'une telle décision, notre groupe demande à la fois des explications et le rétablissement intégral de la subvention votée. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale.

**M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale.** Monsieur le député, vos informations sont inexactes...

**M. Ladislas Poniatowski.** Comme toujours !

**M. le ministre de l'éducation nationale.** ... je vais donc les rectifier. Que les associations complémentaires à l'école jouent un rôle utile, qui le nierait ? Surtout pas moi qui ai reconnu leur action dans chacun des plans de progrès du système éducatif.

Vous me demandez des chiffres. Je vais vous les donner car ils ne sont pas publics ils sont en tout cas insuffisamment connus. Combien de mises à disposition ? Environ 450. Combien de détachement ? Environ 900. Combien de subventions ? Plus de 185 millions de francs. *(Exclamations sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)*

**M. Jean-Yves Le Déaut.** Le montant baisse !

**M. le ministre de l'éducation nationale.** Voilà les chiffres, monsieur le député. En outre, contrairement à ce que vous avez indiqué, monsieur Mexandeau, cette somme n'a jamais été soumise à un vote, car jamais il n'a existé de ligne budgétaire spécifique pour les associations que vous évoquez. Ces crédits font partie intégrante des subventions de l'éducation nationale.

Tout en participant à l'effort général de rigueur imposé à l'ensemble des budgets de l'Etat, je suis parvenu à maintenir le niveau des subventions à hauteur de onze et demi douzièmes, c'est-à-dire à maintenir l'essentiel. Mais j'ai tenu à ce que le travail de ces associations soit désormais soumis à une évaluation précise, afin de m'assurer que l'argent de l'Etat, c'est-à-dire du contribuable, serve bien à l'ensemble de la nation. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)*

**M. le président.** Nous en venons aux questions du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.

#### INCIDENTS D'AMIENS ET SÉCURITÉ DANS LES VILLES

**M. le président.** La parole est à M. Gilles de Robien.

**M. Gilles de Robien.** Monsieur le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, chacun connaît bien les raisons profondes, notamment sociales, de ces explosions de violence qui surviennent parfois dans nos villes et nos quartiers. Après les événements des 12, 13 et 14 novembre à Amiens, de nombreux Amiénois se posent cependant quelques questions.

D'abord, tous les moyens pourront-ils vraiment être mis en œuvre pour identifier les auteurs des violences et des coups de feu tirés contre les forces de l'ordre et la police municipale ? Les habitants de ces quartiers, même les jeunes, dans leur immense majorité, réproouvent en effet de tels actes et souhaitent qu'ils ne restent pas impunis. L'Etat de droit doit être respecté partout et par tous.

Ensuite, en ce qui concerne l'enquête administrative demandée par M. le préfet de région sur l'inexplicable intervention - filmée - des CRS dans un local administratif...

**M. Didier Boulaud.** Ça c'était pas de chance !

**M. Gilles de Robien.** ... nous vous faisons bien sûr confiance. *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)*

**M. Christian Bataille.** Pas nous !

**M. Gilles de Robien.** Oui, nous vous faisons confiance. Mais les résultats seront-ils rendus publics ? La transparence dans son compte rendu serait une preuve supplémentaire de la totale bonne foi de l'Etat.

**M. Christian Bataille.** Ce serait une nouveauté !

**M. Gilles de Robien.** Enfin, au-delà des événements d'Amiens et de cet incident en particulier, nous devons nous interroger sur les raisons du développement de l'autodéfense,...

**M. Henri Emmanuelli.** Vous noyez le poisson !

**M. Gilles de Robien.** ... sur les raisons qui conduisent les communes à créer des polices municipales, sur les raisons aussi qui amènent à confier à des CRS de simples opérations d'ilotage.

Monsieur le ministre d'Etat, que pouvez-vous faire pour accroître les moyens et l'efficacité d'une police nationale largement sollicitée ? Au-delà des plans locaux de sécurité, que nous sommes de nombreux maires à avoir signé avec l'Etat, quelles nouvelles formes de partenariat peut-on imaginer afin d'améliorer, par une mise en commun de nos moyens, la sécurité dans nos villes ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)*

**M. Christian Bataille.** Changez le maire d'Amiens !

**M. le président.** La parole est à M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire.

**M. Charles Pasqua, ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire.** Monsieur le député, vous avez posé trois questions.

S'agissant d'abord des incidents qui sont survenus dans votre commune, et qui ont revêtu un caractère de particulière gravité, sachez que les enquêtes destinées à permettre d'identifier les auteurs de ces faits graves sont conduites par la police judiciaire sous l'autorité des magistrats. J'espère bien qu'elles aboutiront.

Je vous confirme ensuite qu'une enquête est menée par l'inspection générale de la police nationale à propos des incidents qui ont ou auraient impliqué des CRS. Les résultats devraient en être connus à la fin de la semaine. Ils nous seront communiqués et je les rendrai publics.

Je souhaite, en effet, que des faits isolés - s'ils étaient confirmés - ne jettent pas l'opprobre sur l'ensemble du corps des CRS, lequel a rendu et continue à rendre d'éminents services à la République. *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)* La police, pour assumer sa mission, doit bénéficier du soutien de l'opinion publique. Elle doit être respectée ; pour cela, il faut qu'elle soit respectable : nous y veillerons.

Monsieur de Robien, dans votre ville d'Amiens, vous avez conclu un plan local de sécurité. Vous savez qu'il existe également un plan départemental de sécurité établi, en étroite liaison, par le préfet et le procureur de la République. Vous n'ignorez pas non plus que, pour faire face à la situation d'insécurité des banlieues et en attendant que je dispose des effectifs nécessaires, j'ai engagé sur le terrain dix-huit compagnies de CRS, auxquelles sont venus s'ajouter quinze escadrons de gendarmes mobiles destinés à des opérations de sécurisation.

**M. Robert Poujade.** Très bien !

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire.** Dans l'ensemble, ces éléments donnent satisfaction.

En effet, ils accomplissent leur mission avec compétence et beaucoup de dévouement.

A l'occasion de la sortie de la prochaine promotion des gardiens de la paix, j'étudierai dans quelles conditions une compagnie d'intervention pourrait être constituée dans votre département. Une telle décision pourrait concerner votre ville et un certain nombre d'autres agglomérations.

Par ailleurs, je rappellerai que le projet de loi d'orientation et d'organisation de la police nationale et de la sécurité vise à modifier l'organisation de la police, notamment en matière d'affectation de personnel qui repose sur des critères vieux de cinquante ans. Aujourd'hui, le rapport population-effectif n'est plus suffisant. Il convient désormais d'intégrer un autre élément : celui du développement de zones criminogènes, dans lesquelles les effectifs doivent être affectés en priorité.

Voilà, monsieur le député, les réponses que je pouvais vous apporter. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

#### SITUATION POLITIQUE AU GABON

**M. le président.** La parole est à M. Dominique Paillé.

**M. Dominique Paillé.** Ma question s'adresse à M. le ministre de la coopération. (*« Ah ! » sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Après la période très troublée qui a succédé aux élections présidentielles - le déroulement en a pour le moins douloureux -, en décembre 1993, le Gabon est censé avoir repris le chemin de la démocratie. Avec - ou grâce à - la pression française, le dialogue a été renoué entre le président Bongo et l'opposition. Il s'est conclu par ce qu'on a appelé les accords de Paris, signés solennellement le 7 octobre 1994 à Libreville, en présence des représentants de l'OUA, de l'Union européenne et du ministre français de la coopération.

Ces accords prévoyaient essentiellement une réforme de la Constitution, une refonte du code électoral et la transformation de la garde présidentielle en garde nationale ainsi que la constitution d'un gouvernement de transition paritaire entre la majorité actuelle et l'opposition, regroupées au sein du Haut Conseil de la résistance, gouvernement qui devait comprendre 27 membres, dont 13 de l'opposition. Or le Gouvernement qui vient d'être constitué, sans aucune concertation avec l'opposition, ne comporte que six membres de cette opposition, dont trois ont d'ores et déjà démissionné. La population gabonaise en éprouve une grande déception et la tension est à nouveau très forte.

Je crois que vous pourrez partager avec moi, monsieur le ministre, un sentiment d'insatisfaction face au déroulement des opérations. Puisque la France est partie prenante de ces accords, je souhaiterais que vous me précisez comment vous pensez intervenir pour mettre à nouveau le Gabon sur la voie de la démocratie. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de la coopération.

**M. Bernard Debré, ministre de la coopération.** Monsieur le député, l'Afrique a traversé plusieurs périodes. Une première période post-indépendance a consisté à assurer les Etats qui n'existaient pas auparavant. Depuis un certain nombre d'années, l'Afrique est entrée dans la seconde

période, celle de la démocratisation. La Côte d'Ivoire, le Bénin, le Sénégal, le Congo et d'autres encore sont maintenant des pays parfaitement démocratiques.

Le Gabon, quant à lui, a commencé son processus de démocratisation en 1990. Le président Bongo a réuni une conférence nationale et cette même année, il y a eu des élections législatives.

**M. Jean-Pierre Brard.** C'est comme Mobutu !

**M. le ministre de la coopération.** Le 5 décembre 1993 ont eu lieu des élections présidentielles. Il me semble difficile d'affirmer que ces élections n'ont pas été normales et démocratiques, alors que de nombreux observateurs étaient présents et que tant les Etats-Unis que l'Europe ou la France les ont avalisées.

Nous en sommes maintenant aux autres marches de la démocratisation. Le mois dernier, c'est vrai, il y a eu les accords de Paris. Ils ont été suivis de la constitution d'un nouveau gouvernement. Ces accords de Paris prévoyaient dix ministres de l'opposition et non pas treize. Sept noms ont été proposés : quatre parmi les opposants n'ont pas accepté de siéger dans ce gouvernement, trois y siègent actuellement dont un ancien candidat aux élections présidentielles contre M. Bongo. Les accords de Paris prévoient également des élections législatives : elles auront lieu. Une commission nationale de vérification de ces élections sera mise en place.

Alors, je vous en prie, cessons de stigmatiser les pays africains...

**M. André Fanton.** Très bien !

**M. le ministre de la coopération.** ... qui font des efforts vers la démocratie. Ils sont méritants. Nous sommes à leurs côtés et continuerons à l'être. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

#### AUTOROUTES DE L'INFORMATION

**M. le président.** La parole est à M. Raymond Couderc.

**M. Raymond Couderc.** Monsieur le ministre de l'industrie, les techniques de la micro-électronique évoluent régulièrement depuis quelques décennies multipliant par mille tous les quinze ans les performances en capacité de calcul et en vitesse de transmission des composants électroniques.

Ces progrès rendent désormais possible, à un coût raisonnable, la réalisation de ce que l'on appelle « les autoroutes de l'information », qui représentent un enjeu majeur non seulement pour l'industrie française appelée à fournir les équipements, mais aussi pour l'aménagement du territoire à travers les télé-services, le télé-travail, en un mot, les télé-activités.

Faisant suite au rapport Théry et pour ne pas laisser le champ libre aux Etats-Unis, au Japon et à l'Allemagne, qui ont déjà pris une longueur d'avance, le Gouvernement vient de décider une politique ambitieuse dans ce domaine. En organisant un colloque sur ce thème le 7 décembre, vous engagez, monsieur le ministre, un débat auquel nous souhaitons que la représentation nationale soit associée.

**M. André Fanton.** Très bien !

**M. Raymond Couderc.** En effet, de grandes questions demeurent posées qui concernent non seulement la mobilisation de capacités d'investissement, mais aussi l'adaptation de notre législation, la détermination des options

techniques pour les infrastructures et surtout la nature des informations, disons des programmes, qui circuleront sur ces autoroutes.

Pouvez-vous, monsieur le ministre, nous indiquer quelles sont les dispositions que le Gouvernement entend prendre pour ne pas manquer ce grand rendez-vous ? Quel calendrier a-t-il fixé ? Quelles sont les modalités du choix des sites d'expérimentation qui seront très prochainement sélectionnés étant entendu que nous souhaitons, mon collègue Willy Diméglio et moi, que le Languedoc (« Ah ! » sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République) tourné vers la Méditerranée, puisse être de ceux-là. (Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur.

**M. José Rossi, ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur.** Monsieur le député, vous avez manifesté, dès ma prise de fonctions, votre attachement à ce dossier tant lors de mon passage dans votre ville de Béziers qu'à l'occasion de la visite que vous m'avez rendue au ministère de l'industrie.

Vous avez raison dans la mesure où cette affaire représente un incroyable défi technologique qui va permettre des progrès considérables dans le domaine des télécommunications et, dans le même temps, de répondre à une aspiration des Français, car ce sont des services multiples qui vont leur être offerts dans les prochaines décennies.

C'est bien pour cela que le comité interministériel compétent, saisi par le Premier ministre il y a quelques semaines, a décidé de relever ce défi en se fixant pour objectif de couvrir l'ensemble du territoire national avec les réseaux de télécommunication correspondant à ce projet dans un délai de vingt ans, c'est-à-dire à l'horizon de l'an 2015.

Mais le dossier représente des investissements considérables : de 150 à 200 milliards de francs. Comme il est évident que ces projets correspondent à des besoins réels, il faut associer à l'effort public des financements privés pour soutenir la volonté des pouvoirs publics, qui est manifeste.

**M. Robert-André Vivien.** Très bien !

**M. le ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur.** C'est le sens même des questions que vous avez posées.

Une grande concertation aura lieu dans notre pays et s'engagera lors du colloque qui sera organisé le 7 décembre. Y participeront des élus nationaux et locaux, ainsi que l'ensemble des opérateurs et acteurs concernés. Je suis tout à fait favorable à ce que la représentation nationale puisse en débattre le moment venu, comme le demandait à l'instant M. Fanton.

Je souhaite que, lorsque le comité interministériel se réunira une nouvelle fois, sous la présidence du Premier ministre, au mois de février, nous soyons en mesure de choisir les premières expérimentations - un appel à propositions sera lancé dans les prochains jours s'adressant à la fois aux collectivités publiques et aux opérateurs privés.

Ce premier appel à propositions va nous permettre de décanter la situation et d'engager la concertation. Les premières expérimentations pourraient démarrer à partir des

mois de mars, avril et mai. Une seconde vague d'expérimentations serait lancée plus tard, en fonction des premières expériences.

Voilà la réponse que je peux vous apporter. Elle sera très largement complétée au cours du colloque du 7 décembre prochain, auquel je vous invite, monsieur le député, à participer activement. (Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)

#### CANAUX À GRAND GABARIT

**M. le président.** La parole est à M. Charles Gheerbrant.

**M. Charles Gheerbrant.** Monsieur le ministre de l'équipement, il avait été convenu qu'il n'existerait plus de concurrence pour la réalisation des canaux à grand gabarit Rhin-Rhône et Seine-Nord, considérés l'un et l'autre comme des priorités et cofinancés par la rente hydroélectrique et par le fonds fluvial.

Un communiqué inattendu, et sans doute un peu arbitraire, de M. le Premier ministre a donné la super-priorité à Rhin-Rhône et a décidé son mode de financement par la rente hydroélectrique.

Vous avez, depuis, indiqué à quelques reprises que le canal Seine-Nord serait financé dans le cadre du fonds fluvial qui se trouvait provisoirement noyé dans un fonds terrestre (*Sourires.*) et que les études seraient lancées pour que, dans deux ou trois ans, on puisse faire un choix entre Seine-Nord et Seine-Est. Donc, sous l'effet de certains lobbies, Seine-Nord passe après Rhin-Rhône et se trouve, en outre, mis en concurrence avec Seine-Est.

Vous comprendrez que les régions Nord, Picardie et parisienne, tout en saluant le lancement de Rhin-Rhône...

**M. Jean-Pierre Solsson.** Non, non, pas Rhin-Rhône !

**M. Charles Gheerbrant.** Silence ! (*Rires.*) ... acceptent mal cette rétrogradation et cet avenir brumeux, notamment en pensant au port de Dunkerque pour lequel ce débouché est essentiel.

**M. Christian Bataille.** Les électeurs du Nord ne s'y tromperont pas !

**M. Charles Gheerbrant.** Silence ! (*Rires.*)

Monsieur le ministre, pouvez-vous rassurer les gens du Nord ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme.

**M. Bernard Bosson, ministre de l'équipement, des transports et du tourisme.** Monsieur le député, en matière de canaux à grand gabarit, ce gouvernement - vous le savez pour avoir suivi de très près ce dossier avec nombre de vos collègues - a décidé de passer du discours aux réalités. Nous n'y arriverons jamais par le biais du budget annuel de l'Etat, compte tenu de certaines pesanteurs que vous mes prédécesseurs quelle que soit leur couleur politique ont connues.

**M. Jean-Pierre Solsson.** Et c'est heureux !

**M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme.** C'est la raison pour laquelle il a été décidé de créer dans la loi d'aménagement du territoire, présentée par le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur, un fonds

d'aménagement - doté de 2 milliards de francs par an pour l'ensemble de ses trois fonctions - dont l'une des destinations est la création des canaux à grand gabarit.

Parallèlement, le Premier ministre a bien voulu décider d'accélérer la réalisation faisant en sorte, en liaison avec les vingt-deux collectivités locales membres de la CNR, que le canal Rhin-Rhône ne soit plus concurrent des deux autres et soit payé par le fonds spécifique, c'est-à-dire par la rente hydroélectrique de EDF sur le Rhône. Voilà un problème en moins !

**M. Roland Nungesser.** Très bien !

**M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme.** Par conséquent, grâce à cette décision, Seine-Nord et Seine-Est restent seuls financés sur le fonds créé par la loi d'aménagement du territoire.

Dans ces conditions, tout a été mis en place pour accélérer les études. Vous savez que, en ce qui concerne Seine-Nord, le préfet de Picardie achèvera la phase de consultation dès demain et que, grâce au fonds, les crédits d'études seront en place dès le 1<sup>er</sup> janvier 1995 pour les études complémentaires. Il ne faut donc pas, je vous le demande, opposer Seine-Nord à Seine-Est puisque les études, comme le coût des deux canaux, détermineront à eux seuls les priorités dans le temps.

**M. Roland Nungesser.** Les projets sont liés !

**M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme.** Unissons les trois canaux comme a cherché à faire le Gouvernement. Surtout ne les opposons pas. Pour la première fois depuis trente ans, il s'agit de discuter sur les canaux et de les créer. Toute l'Europe du Nord s'en est dotée. La France en a un urgent besoin. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

#### RETRAITE DES CHÔMEURS EN FIN DE DROITS

**M. le président.** La parole est à M. Yves Nicolin.

**M. Yves Nicolin.** Ma question s'adresse à Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville et concerne la situation des chômeurs en fin de droits qui ont cotisé le nombre de trimestres requis pour liquider leur pension de retraite.

Je connais l'exemple d'une femme, âgée de cinquante-quatre ans, qui a cotisé pendant 157 trimestres. Licenciée économique depuis le 18 octobre, il est malheureusement très probable qu'elle ne retrouvera pas d'emploi et elle devra donc attendre six ans avant de percevoir une pension de retraite à taux plein. Ses indemnités ASSEDIC, vous en conviendrez avec moi, ne lui seront certainement pas versées avant ses soixante ans. Est-il opportun que cette femme adresse des demandes d'emploi à des employeurs qui ne se donneront peut-être même pas la peine de lui répondre compte tenu de son âge ? Que proposer à ces catégories de laissés-pour-compte ? Dans trois ans, c'est-à-dire à cinquante-sept ans, la femme dont je parle sera même dispensée de rechercher un emploi. Mais, en attendant, comment s'en sortir ?

N'est-il pas urgent de trouver une solution ? Par exemple, on pourrait donner une suite concrète à une proposition de loi que j'ai déposée en avril dernier, cosignée par plusieurs dizaines de mes collègues, et qui permettrait à une personne ayant cotisé le nombre de trimestres requis de prendre sa retraite avant l'âge de soixante ans. On me répondra vraisemblablement que le coût de cette mesure est important.

Ne pourrait-on pas, dès lors, amender ma proposition en ne prenant en compte que les demandeurs d'emploi en fin de droits ? Va-t-on un jour sortir de la logique financière pour lui substituer enfin une logique humaine ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre délégué à la santé.

**M. Philippe Douste-Blazy, ministre délégué à la santé.** Monsieur le député, votre question est d'autant plus importante qu'elle concerne malheureusement de plus en plus de travailleurs.

Deux problèmes se posent : d'abord, quant à l'ampleur et aux modalités de la solidarité que notre pays doit mettre en place pour répondre à la situation de ces personnes en situation difficile ; ensuite, la part, dans ce cadre, du système de retraite.

En ce qui concerne l'ampleur de la solidarité, je vous présenterai deux remarques puis j'évoquerai deux mesures qui me paraissent importantes.

Premièrement, c'est vrai, au-delà d'un certain âge, l'allocation d'assurance et de solidarité peut continuer à être versée jusqu'à ce que le bénéficiaire, touche sa pension de retraite, les deux systèmes étant sans rupture.

Deuxièmement, comme vous le savez, les périodes de versement des allocations d'assurance chômage sont d'autant plus longues que l'âge du bénéficiaire est plus élevé.

Voilà deux dispositions qui commencent seulement - vous avez raison - à aider les personnes qui sont dans une situation très difficile : personnes d'un certain âge, sans emploi et qui, par voie de conséquence, ne peuvent ni retrouver du travail ni être réinsérées rapidement dans le milieu du travail.

Mais vous avez posé une question concrète à laquelle je voudrais donner une solution concrète.

En ce qui concerne des retraites, à mon avis, ce n'est pas aux systèmes de retraite de répondre à cette situation de solidarité qui est, certes, tout à fait légitime. En effet, il s'ensuivrait une accentuation très dangereuse des dérives financières des systèmes de retraite au détriment des actuels et des futurs bénéficiaires. Je pense que l'assurance chômage doit donner une réponse plus adaptée et, à mon avis, améliorée.

S'agissant du cas personnel que vous avez cité, je suis à votre disposition ainsi que Mme le ministre d'Etat, pour l'examiner de manière très concrète. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. le président.** Nous en venons aux questions du groupe République et Liberté.

#### ORGANISATION TERRITORIALE DES SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS

**M. le président.** La parole est à M. Jean Urbaniak.

**M. Jean Urbaniak.** Monsieur le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur, ma question porte sur l'organisation territoriale des services d'incendie et de secours.

Vous savez que nos concitoyens attachent une attention de plus en plus grande aux conditions de mise en œuvre des moyens permettant de s'attaquer à tous les sinistres que nous connaissons. Ils sont aussi de plus en plus sensibles à la nécessité d'assurer une prévention efficace des risques potentiels. Certes, les pouvoirs publics

ont pris progressivement conscience de ces impératifs et vous-même, monsieur le ministre d'Etat, vous êtes intéressé à ces questions, notamment en présentant récemment un projet de loi qui fixe très strictement les responsabilités des départements en la matière.

Il est vrai, monsieur le ministre d'Etat, que le département fournit très certainement le cadre le mieux approprié à une couverture opérationnelle des risques. Néanmoins, les communes demeurent très attachées aux centres de première intervention et aux pompiers volontaires, dont l'efficacité et le dévouement, à l'égal de leurs collègues professionnels, sont incontestables.

Aujourd'hui, monsieur le ministre d'Etat, les pompiers volontaires sont inquiets parce qu'ils craignent qu'un certain nombre de projets de réorganisation ne touchent leur fonction et ne mettent en cause leurs responsabilités.

Comptez-vous présenter rapidement le projet de loi auquel j'ai fait allusion afin que le débat parlementaire puisse lever les incertitudes que je viens d'évoquer ?

En outre, que comptez-vous faire pour permettre aux départements d'offrir au corps des sapeurs-pompiers volontaires les conditions de formation et de disponibilité, qui assureront et qui garantiront leur existence et, par là-même, permettront de pérenniser celle des centres de première intervention ? *(Applaudissements sur divers bancs du groupe République et Liberté et sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

**M. le président.** La parole est à M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement territoire.

**M. Charles Pasqua, ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire.** Monsieur le député, je vous confirme d'abord que l'Assemblée va avoir à examiner le projet de loi portant organisation et modernisation des services d'incendie et de secours. Ce texte a fait l'objet d'une très large concertation avec l'association des maires de France, l'association des présidents de conseils généraux et les syndicats concernés. Nous sommes arrivés, non sans mal, à bâtir un texte qui, je crois, donne satisfaction au plus grand nombre.

Je vous confirme qu'il n'est pas du tout dans les intentions du Gouvernement - le texte ne l'envisage d'ailleurs pas - de supprimer les centres de premiers secours, dont nous connaissons l'utilité et le caractère indispensable. Il s'agit d'organiser la complémentarité et non pas de décider de manière autoritaire de l'organisation de je ne sais quel service départemental qui prendrait en charge la totalité des interventions.

**M. Charles de Courson.** Très bien !

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire.** D'autre part, avant la fin de la session, un projet de loi concernant les pompiers volontaires sera déposé sur le bureau de votre assemblée. Il précisera aussi bien les facilités qui doivent leur être accordées dans le domaine de la formation que les garanties dont ils doivent bénéficier, compte tenu des risques qu'ils courent.

Le Gouvernement est parfaitement conscient qu'il s'agit d'un corps indispensable à la sécurité des Français. Nous proposerons donc des mesures de nature à conforter leur existence, à permettre le maintien, voire le développement des sapeurs-pompiers volontaires, dont le recrutement est beaucoup plus difficile aujourd'hui qu'il ne l'a été, et non par quelque mesure que ce soit susceptible de gêner leur maintien ou leur développement. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement*

*pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

#### ORGANISATION DE « PRIMAIRES »

**M. le président.** La parole est à M. Georges Sarre.

**M. Georges Sarre.** Monsieur le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur, je voudrais vous demander quelques précisions complémentaires concernant l'organisation de primaires. *(Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française du Centre.)*

Manifestement vous êtes en pleine période...

**M. Charles Ehmann.** De gestation !

**M. Georges Sarre.** ... créativité électorale !

Vous avez, un jour, lancé l'idée des primaires. Cette opinion a été partagée par les actuels partis de la majorité puisqu'un accord est intervenu entre le RPR et l'UDF. Puis, plus rien n'a bougé. « Jaloux ! » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.

Aujourd'hui, nous pourrions nous attendre à débattre sérieusement au fond, car vous avez proposé au Premier ministre un projet de loi, qui a été repoussé. Et, vous venez de déclarer que ces primaires, auxquelles vous tenez, seront organisées sur la base d'un système privé.

**M. Charles Ehmann.** Eh oui !

**M. Georges Sarre.** Qu'est-ce que cela signifie ? Cette organisation sera-t-elle l'apanage des seuls partis de la majorité ? *(Vives exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

**M. Christian Bataille.** C'est la privatisation des élections !

**M. le président.** Mes chers collègues, je vous en prie ! Un peu de calme !

Monsieur Sarre, veuillez poursuivre.

**M. Georges Sarre.** Si oui, cela signifie tout simplement que vous avez recours à un vote des adhérents RPR, un point c'est tout.

**M. Didier Boulaud.** Au casino de Deauville !

**M. Georges Sarre.** Alors, est-ce que je me trompe ? *(« Oui ! » sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)* Vous adressez-vous à l'ensemble des électeurs français ? Ou aux seuls électeurs de la majorité ? Dans ce cas, comment les choisir ? Comment les distinguer ? *(Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

**M. Charles Ehmann.** Sur leur mine !

**M. le président.** Mes chers collègues, ne répondez pas tous à la fois, répondra M. le ministre d'Etat !

**M. Georges Sarre.** Monsieur le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur, dans les villes où l'opposition tient les rênes, où les électeurs seront-ils convoqués ? A l'hôtel ? Au restaurant ? Où donc ?

**M. Didier Boulaud.** Au casino !

**M. Robert-André Vivien.** Question inutile : il n'y aura pas de primaires !

**M. Georges Sarre.** Qui paiera ? Envisagez-vous sérieusement de faire payer l'ensemble des contribuables ? S'agira-t-il d'un financement privé, autrement dit d'un financement par les entreprises ? *(Exclamations sur les*

bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

Autant de questions qui restent pendantes.

Finalement monsieur le ministre d'Etat, dans cette affaire d'importance...

**M. Jean-Claude Bahu.** Pour qui ?

**M. Georges Sarre.** ... les citoyens seront-ils égaux devant la loi ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur divers bancs du groupe République et Liberté.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire.

**M. Charles Pasqua, ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire.** Monsieur le député, le ministre de l'intérieur ne peut que vous répondre ceci : il n'y aura pas de loi. (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

**M. Robert-André Vivien.** Il n'y aura pas de primaires non plus !

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire.** Il s'agira d'un système entièrement privé... (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**Mme Ségolène Royal.** Sans listes électorales, alors !

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire.** ... tel qu'il avait été acté par tous les dirigeants du RPR et de l'UDF qui ont engagé leur signature sur ce texte. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

S'agissant d'un système privé - madame Ségolène Royal, ne répondez pas à ma place ! ...

**M. Michel Berson.** Ce n'est pas dans le code électoral !

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire.** ... l'article 28 du code électoral, la jurisprudence et un certain nombre de décisions de la CNIL confirment que les listes électorales peuvent être photocopiées et mises à la disposition...

Plusieurs députés du groupe socialiste. Non, c'est faux !

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire.** ... des partis ou des électeurs qui en font la demande.

**M. Michel Berson.** Pas pour des élections sauvages !

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire.** Mais comme je vois que ce système vous intéresse beaucoup...

**M. Jean-Yves Le Déaut.** Mais non, ça nous fait rire !

**M. Didier Migaud.** Ça nous amuse !

**M. Augustin Bonrepaux.** C'est une galéjade !

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire.** ... puisqu'il est susceptible de balayer le château de cartes que vous avez élaboré (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*), je vais demander, monsieur le député...

**M. Jean-Pierre Brard.** Des droits réservés ? (*Sourires.*)

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire.** ... au président de l'association pour les primaires...

**Mme Ségolène Royal.** Mais c'est vous !

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire.** ... de vous adresser la documentation nécessaire. Je le connais bien, je crois qu'il le fera. (*Rires et applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

**M. le président.** Nous passons aux questions du groupe communiste.

#### REVENDEICATIONS DANS LE SERVICE PUBLIC

**M. le président.** La parole est à M. Daniel Colliard.

**M. Daniel Colliard.** Je comptais m'adresser à M. le Premier ministre, mais il n'est pas là.

Aujourd'hui, à l'appel de nombreux syndicats, les salariés du secteur public manifestent contre la politique du Gouvernement. Cette politique met en péril le service public qui constitue une des principales originalités de notre pays et un atout important pour son redressement.

Les salariés s'opposent à des projets qui, au nom de la rentabilité financière et du traité de Maastricht, tendent au démantèlement de nombreux services, de l'équipement aux transports en passant par la santé, EDF-GDF, La Poste et les télécommunications et bien d'autres encore. Ces projets, à travers une privatisation rampante, mettent en cause les principes essentiels de la solidarité et de l'égalité d'accès pour tous et en tout lieu du territoire national. Ils combattent une politique qui allie les délocalisations aux attaques contre les statuts. Et maintenant, aux garanties des personnels se substitue la seule notion d'emploi, sans reconnaissance réelle des qualifications. Mais la modernisation des services ne peut consister à réduire les emplois au détriment de la qualité du service, de la sécurité et des rapports avec les usagers !

Quelles mesures le Gouvernement compte-t-il prendre pour traduire cette aspiration à la modernisation des services publics et pour donner la priorité à la satisfaction des besoins par la création des emplois nécessaires ?

Les salariés mettent aussi l'accent sur la revalorisation des salaires, un problème qui est à l'origine des conflits qui se multiplient depuis le mois de septembre dans le secteur privé. Cette revalorisation est nécessaire pour relancer la consommation et par là même l'emploi. Quelle réponse faites-vous à ceux qui demandent que l'on porte le SMIC à 7 500 francs par mois et que l'on augmente de 1 000 francs tous les salaires inférieurs à 15 000 francs ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

**M. le président.** Mes chers collègues, M. Colliard a paru s'étonner de l'absence de M. le Premier ministre.

Je tiens donc à vous indiquer que M. le Premier ministre a fait part de ses regrets à la présidence ainsi qu'à chacun des groupes de l'Assemblée. S'il n'est pas là cet après-midi, c'est parce qu'il accompagne le Président de la République aux cérémonies commémoratives de la libération de Strasbourg en 1944. Je pense que chacun le comprendra. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

**M. Daniel Colliard.** Nous en prenons acte !

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de la fonction publique.

**M. André Rossinot, ministre de la fonction publique.** Monsieur le député, les thèmes que vous développez me surprennent.

La politique menée, dites-vous, met en péril le service public.

**Plusieurs députés du groupe communiste.** Oui!

**M. le ministre de la fonction publique.** Rassurez-vous, le Gouvernement et l'ensemble des acteurs de la vie sociale et économique de notre pays sont attachés au service public. D'ailleurs, le redressement économique de notre pays passe aussi par des services publics de qualité.

Vous avez évoqué ensuite le problème de l'égalité d'accès. C'est bien en mettant en œuvre une politique d'aménagement du territoire en milieu rural tout comme une politique de la ville que nous veillons à l'égalité d'accès qui découle de l'éthique républicaine à laquelle tiennent et l'Assemblée et le Gouvernement. Nous avons donc enfin repris les choses en main : nous luttons contre le déperissement des services publics dans les zones rurales et nous avons commencé à apporter des réponses dans les zones urbaines.

Sur la réduction du nombre des emplois, j'ai répondu tout à l'heure en ce qui concerne la fonction publique et la revalorisation des salaires. En effet, vous faites un amalgame entre les problèmes d'Alsthom, ceux des entreprises publiques et des services publics sur le thème des salaires, alors que vous savez bien que la question ne se pose pas dans la fonction publique.

**M. Jean-Pierre Brard.** Comment vivre avec 5 000 francs par mois ?

**M. le ministre de la fonction publique.** Monsieur Colliard, vous êtes maire du Havre, et vous savez que les fonctionnaires de votre ville, comme tous ceux des collectivités territoriales et de l'Etat, ont bénéficié, en 1993, d'une revalorisation générale de leurs salaires de 2,3 p. 100...

**M. Jean-Pierre Brard.** Une misère !

**M. le ministre de la fonction publique...** à laquelle il convient d'ajouter des revalorisations catégorielles.

**M. Louis Pierna.** Ce n'est pas vrai !

**M. Jean-Pierre Brard.** Vous devriez avoir honte !

**M. le ministre de la fonction publique.** Du reste, monsieur Colliard vous avez dû inscrire, comme tous les maires de France, une hausse de 4 à 5 p. 100 de la masse salariale de la fonction publique territoriale.

**M. Daniel Colliard.** Et la caisse de retraite ?

**M. le ministre de la fonction publique.** Telle est donc aujourd'hui la réalité.

Enfin, dois-je vous rappeler que dans le secteur privé le taux de revalorisation du salaire ouvrier moyen a été de 2,3 p. 100 entre le 1<sup>er</sup> juillet 1993 et 1994 tandis que celui du SMIC était de 2,1 p. 100.

**M. Jean-Pierre Brard.** Et la CSG ?

**M. le ministre de la fonction publique.** Vous voulez amener l'opinion mais ce n'est pas là un bon sujet !

**M. Jean-Pierre Brard.** Surtout pas pour vous !

**M. le ministre de la fonction publique.** Il suffit de voir combien de personnes sont dans la rue aujourd'hui pour savoir que l'opinion a compris que ce n'était là qu'un prétexte et de la démagogie ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**Mme Muguette Jacquaint.** Non, c'est un sujet qui préoccupe les gens !

#### PLURALISME À LA TÉLÉVISION

**M. le président.** La parole est à M. Paul Mercieca.

**M. Paul Mercieca.** Ma question s'adresse à M. le ministre du budget, qui est chargé de la communication.

**Un député du groupe communiste.** Il n'est pas là !

**M. Paul Mercieca.** Le relevé des temps d'intervention des personnalités politiques dans les journaux télévisés et les bulletins d'actualité fait apparaître qu'au cours du troisième trimestre 1994, six heures cinquante-six minutes d'antenne sur France 2 ont été accordées au Gouvernement et à la majorité...

**M. Thierry Mariani.** Ce n'est pas assez !

**M. Paul Mercieca.** ... et seulement huit minutes pour le Parti communiste français. (*« C'est trop ! » sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*) Ce sont des chiffres officiels, communiqués par le CSA, et je les tiens à votre disposition, mesdames, messieurs de la majorité !

Cette situation scandaleuse est tellement évidente que, dès la fin août, le CSA a lancé une procédure de sanction contre France 2, France 3 et TF1 pour non-respect du pluralisme au premier semestre.

**M. Francis Delattre.** Et Delors ?

**M. Paul Mercieca.** Je relève également que le président de la Commission européenne vient de bénéficier de quarante-cinq minutes d'antenne sur une chaîne du service public. (*Exclamations et rires sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

**M. Thierry Mariani.** C'est beaucoup trop !

**M. Paul Mercieca.** Que l'on donne aussi quarante-cinq minutes à un représentant du Parti communiste français !

**Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République.** Allez Hue ! Hue !

**M. Paul Mercieca.** L'on tente de conditionner l'opinion en favorisant certains hommes politiques, candidats potentiels à l'élection présidentielle, au mépris d'une diversité pourtant représentative de la réalité politique de la France. Le Gouvernement et les directions des chaînes de radio et de télévision prétendent sélectionner à la place des Français eux-mêmes les principaux acteurs du prochain scrutin.

Comme son nom l'indique, la télévision publique doit être au service du public, de tous les publics qui payent la redevance. Les citoyens sont en droit d'attendre le respect du pluralisme en matière d'information politique. Les aider à connaître les candidats et les programmes sur lesquels ils vont s'engager et engager l'avenir de la France doit être une préoccupation majeure en démocratie.

**M. Roland Nungesser.** Vous tirez à « Hue » et à dia, monsieur Mercieca !

**M. Paul Mercieca.** Qu'on ne me réponde pas que c'est le rôle du CSA : assurer le respect du pluralisme relève aussi de la responsabilité du Gouvernement. Quelles mesures entend-il prendre pour garantir le respect du pluralisme, un égal accès aux médias et le droit de tous à une information honnête et objective ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

**M. Robert-André Vivion.** C'est absurde !

**M. le président.** La parole est à M. le ministre délégué aux relations avec l'Assemblée nationale.

**M. Pascal Clément, ministre délégué aux relations avec l'Assemblée nationale.** Monsieur le député, vous m'avez soufflé la réponse. C'est donc que vous la connaissiez.

**M. Jean-Pierre Brard.** Vous n'avez guère d'imagination !

**M. le ministre délégué aux relations avec l'Assemblée nationale.** Le pluralisme à la télévision est, en effet, contrôlé par le CSA et, en aucun cas, le Gouvernement ne peut être mis en cause dans cette affaire.

**M. Louis Pierna.** Il est blanc comme neige sans doute !

**M. le ministre délégué aux relations avec l'Assemblée nationale.** On ne peut pas, monsieur Mercieca, dénoncer le cordon ombilical comme vous et vos collègues l'avez fait si longtemps et se plaindre ensuite qu'il ait été coupé !

**M. Jean-Pierre Brard.** Avec un couteau qui ne coupe pas !

**M. le ministre délégué aux relations avec l'Assemblée nationale.** Cela dit, le Gouvernement ne se désintéresse pas du pluralisme à la télévision.

Au surplus, je vous rappelle que l'Assemblée et le Sénat ont voté le 1<sup>er</sup> février 1994 une loi qui accorde au CSA un pouvoir de sanction non seulement, comme c'était le cas auparavant, sur les chaînes privées, mais aussi sur les chaînes publiques. Conséquence immédiate, le CSA a envoyé des mises en demeure aux chaînes publiques et privées, TF 1, France 2 et France 3 aux mois de mars et d'avril derniers pour que ces chaînes respectent la règle des trois tiers...

**M. Didier Boulaud.** Et un tiers de pastis !

**M. le ministre délégué aux relations avec l'Assemblée nationale.** ... qui, je vous le rappelle, est la grille de partage acceptée par tous depuis 1972.

Immédiatement après, des progrès ont été réalisés, mais le Gouvernement a constaté, à la fin de l'été, en septembre en particulier, un nouveau déséquilibre. En ce moment même, un membre du Conseil d'Etat conduit une instruction pour savoir si des sanctions devront être appliquées par le CSA.

Enfin, je vous indique que, le 20 septembre, le CSA a adressé des recommandations aux trois chaînes de télévision, non seulement pour la période qui va jusqu'au 31 décembre, mais également pour celle plus délicate encore, qui va du 1<sup>er</sup> janvier à l'élection présidentielle. En effet, des recommandations particulières sont faites dans ces moments précis de notre vie démocratique.

Ce Gouvernement se félicite d'avoir été celui qui a demandé à sa majorité d'accorder au CSA un pouvoir de sanction lui permettant de faire respecter le pluralisme. Il se félicite aussi que le CSA s'en serve afin qu'il n'y ait plus de problème de ce genre, du moins sur le long terme. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)*

**M. Paul Mercieca.** On verra !

**M. le président.** Nous avons terminé les questions au Gouvernement.

#### Suspension et reprise de la séance

**M. le président.** La séance est suspendue.

*(La séance, suspendue à seize heures trente-cinq, est reprise à seize heures cinquante-cinq, sous la présidence de M. Loïc Bouvard.)*

**M. le président.** La séance est reprise.

3

### DECLARATION DE L'URGENCE D'UN PROJET DE LOI ET D'UN PROJET DE LOI ORGANIQUE

**M. le président.** M. le président de l'Assemblée nationale a reçu de M. le Premier ministre des lettres l'informant que le Gouvernement déclare l'urgence :

- du projet de loi étendant dans les territoires d'outre-mer certaines dispositions du code de la route et portant dispositions diverses relatives aux territoires d'outre-mer et à la collectivité territoriale de Mayotte (n° 1682),

- et du projet de loi organique modifiant la loi n° 88-1028 du 9 novembre 1988 portant dispositions statutaires et préparatoires à l'autodétermination de la Nouvelle-Calédonie en 1998 et portant dispositions diverses relatives aux territoires d'outre-mer (n° 1682).

Acte est donné de ces communications.

4

### JEUNESSE

#### Déclaration du Gouvernement et débat sur cette déclaration

**M. le président.** L'ordre du jour appelle une déclaration du Gouvernement sur la jeunesse et le débat sur cette déclaration.

La parole est à Mme le ministre de la jeunesse et des sports.

**Mme Michèle Alliot-Marie, ministre de la jeunesse et des sports.** Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, les mutations sociales de nos sociétés se sont succédé à un rythme tel au cours des trente dernières années que nous avons nous-mêmes du mal à en prendre totalement la mesure. De ce fait même, le dialogue avec les jeunes est devenu de plus en plus difficile.

A une période où l'âge adulte était en quelque sorte le modèle sur lequel on préparait la jeunesse à accéder à sa vie future a succédé celle où, au contraire, une jeunesse repensée est devenue le modèle pour les adultes. A partir de là, qu'on le veuille ou non, il y a eu des rivalités entre les générations.

Au cours de ces trente dernières années, la jeunesse est également devenue encore plus « plurielle », multiforme, même si, par ailleurs, lorsque des problèmes se posent aux uns et aux autres, les jeunes revendiquent leur unité et, surtout, se veulent solidaires.

**M. Jean-Claude Gayssot.** C'est vrai !

**Mme le ministre de la jeunesse et des sports.** Ces mutations ont attiré de longue date l'attention des responsables politiques. L'un de mes prédécesseurs, François Missoffe, avait commandé en 1967-1968 une grande enquête, qui a été publiée par la Documentation française sous le titre *Jeunes d'aujourd'hui*, mais les événements de mai 1968 ont empêché de lui donner une suite politique concrète.

Dix ans plus tard, en 1977-1978, Paul Dijoud a commandé un sondage sur un échantillon représentatif, dont le but était de définir une politique pour la jeunesse. Là non plus, les événements n'ont pas permis qu'il y ait des réalisations.

Et 1981, j'en donne acte, n'a pas interrompu cet effort de réflexion et cette volonté d'action pour les jeunes, puisque Pierre Mauroy, dans le domaine spécifique de la formation professionnelle, avait commandé au professeur Schwartz une étude en vue d'une meilleure insertion professionnelle des jeunes de seize à vingt et un ans.

Il n'empêche que le problème du dialogue avec les jeunes, d'une politique pour la jeunesse, continue de se poser, ce qui signifie que les différents gouvernements, quels qu'ils soient, n'ont répondu qu'imparfaitement aux attentes de la jeunesse et aux exigences de ces mutations sociales.

Ce n'est certainement pas mauvaise volonté - je crois que tous avaient la volonté de comprendre et d'agir - ni incompetence. En réalité, la tâche est difficile. Elle implique à la fois de la modestie et de la détermination, une vision à long terme et des actions concrètes.

Le problème essentiel est finalement le manque de dialogue. Et les multiples enquêtes, statistiques et sondages ne peuvent s'y substituer.

Cet obstacle majeur à une politique de la jeunesse, tous les gouvernements s'y sont heurtés. Notre rôle, à tous, est précisément de rechercher le dialogue. C'est ce que le Gouvernement a voulu faire en lançant cette consultation nationale de la jeunesse. C'est dans ce cadre que s'inscrit le débat d'aujourd'hui. Et c'est dans cette logique que s'inscrivent les premières mesures retenues par le Gouvernement.

La décision d'organiser la consultation nationale de la jeunesse repose d'abord sur cette volonté de dialogue. C'est dans cet hémicycle que j'avais, au mois de novembre 1993, souligné la nécessité d'un grand débat sur la jeunesse, d'un grand débat avec les jeunes.

Les événements consécutifs à la mise en place du contrat d'insertion professionnelle ont montré l'importance de ce débat et ont rendu plus évidente encore sa nécessité.

En effet, beaucoup plus que le rejet d'un texte, les jeunes exprimaient, à travers leurs manifestations, une angoisse profonde, une anxiété devant l'avenir et, finalement, un mal-être dans une société dont ils estiment qu'elle ne leur fait pas suffisamment place.

Le Premier ministre a donc décidé de prendre le risque de lancer une consultation nationale, de s'adresser directement aux huit millions et demi de jeunes de quinze à vingt-cinq ans, et autant que possible à chacun d'entre eux.

A cette fin a été constitué un comité de onze personnalités, appartenant à diverses familles de pensée et désignées essentiellement en raison de leur bonne connaissance des jeunes et de leur sens du dialogue. Ces onze personnalités ont été chargées d'élaborer le questionnaire, lequel a d'ailleurs été testé auprès de plusieurs milliers de jeunes avant d'être envoyé.

Ce comité a été également chargé d'assurer le suivi du questionnaire, c'est-à-dire d'élaborer des propositions et de voir ensuite ce que deviendront les mesures retenues par le Gouvernement.

Le ministère de la jeunesse et des sports a, pour sa part, été chargé d'organiser, parallèlement à ce questionnaire, des rencontres sur le terrain.

Quels ont été les résultats de ce pari fait par le Premier ministre ? Ils sont éloquentes et dépassent les espérances. En effet, environ un million et demi de jeunes ont répondu, 1 600 rencontres ont été organisées, qui ont réuni plus de 100 000 jeunes, et nous avons reçu 3 000 lettres très détaillées et intéressantes.

Quelles enquêtes, quels sondages auraient pu montrer avec une telle force les espoirs et les attentes des jeunes, mais également leurs anxiétés et leurs souhaits ?

Ces questionnaires, et, d'une façon plus générale, cette consultation, nous permettent de mieux appréhender la diversité et la complexité de la jeunesse française.

C'est une génération qui se construit dans le doute.

C'est une génération qui apparaît à la fois plus libre - plus libre sur le plan des mœurs, plus libre parce qu'elle dispose de plus d'informations, plus libre sur le plan de la circulation -, mais probablement aussi plus dépendante que nous ne l'étions nous-mêmes, parce que se posent aujourd'hui le problème de l'emploi, donc des moyens financiers, et celui du logement, qui est lié aux ressources.

C'est une génération réaliste, mais en même temps avide d'idéal et de générosité, qui a envie de parler aux autres, de les soutenir, de participer à des missions humanitaires, d'être solidaire de toutes les catégories. J'ai souvent été frappée de constater que, lorsque nous parlions avec les jeunes du chômage qui frappe la jeunesse, ils nous répondaient sur le thème général du chômage. Voilà qui traduit à la fois leur réalisme et leur générosité !

C'est une génération pour laquelle la « culture jeunes » est quelque chose d'évident, mais qui, en même temps, fait preuve sur certains sujets d'un conformisme susceptible de nous étonner : je pense aux références qui sont celles des jeunes, à leur volonté de s'inscrire dans le cadre familial et dans le cadre d'un métier, de s'insérer dans la vie civique et dans la vie sociale tout court.

Voilà ce qui résulte de la consultation qui a été lancée ! Le présent débat parlementaire doit nous aider à poursuivre le dialogue.

Le « matériau » dont nous disposons est d'une richesse sans précédent en France et, d'une façon générale, en Europe. Nous sommes très souvent interrogés par les différents pays européens, qui ont suivi cette initiative avec beaucoup d'attention. Le résultat de cette consultation constitue une base de travail pour le comité. C'est à partir des données recueillies que ce dernier a élaboré les cinquante-sept propositions qui ont été remises au début du mois d'octobre au Premier ministre. Cela a été aussi, bien entendu, la base de cette première série de vingt-neuf mesures sorties voici quelques jours et dont nous parlons aujourd'hui.

Au mois de décembre, un nouveau rapport s'appuiera sur la fin du dépouillement. Le premier rapport a été établi au vu des 800 000 questionnaires qui avaient été dépouillés les premiers. Le deuxième paraîtra, je pense, dans la première semaine du mois de décembre et donnera lieu à l'élaboration d'un nouvel ensemble de décisions.

Mais - et j'insiste sur ce point - tout cela n'est, à mon sens, que le point de départ du dialogue permanent que nous devons rétablir avec les jeunes, dialogue dans lequel la représentation nationale a un rôle essentiel à jouer, tant sur le plan local que sur le plan national.

Notre débat d'aujourd'hui prend, de ce fait, une dimension particulière, car c'est à la fois un débat d'actualité et un débat politique.

Débat d'actualité, c'est une évidence, puisque nous sommes rassemblés ici pour commenter, expliciter et analyser les vingt-neuf mesures qui ont été retenues en priorité par le Gouvernement.

Je souhaite que le présent débat permette de recueillir vos avis, vos suggestions, mais aussi - je ne les oublie pas - vos critiques.

Au-delà, c'est un débat profondément politique, au sens le plus noble du terme. Car l'enjeu que nous devons définir ensemble, c'est la place des jeunes dans notre société, c'est la qualité de notre regard sur les jeunes et de celui que porte sur eux l'ensemble des institutions, c'est l'intensité de l'écoute accordée à leurs demandes, à leurs angoisses et à leurs envies.

De ce point de vue, nous devons nous interroger, nous qui avons dépassé ce stade, je ne dirai pas « critique », mais charnière, de la vie individuelle, sur les sentiments qu'ils peuvent éprouver face à la société que nous leur offrons.

Quels repères peuvent-ils avoir devant les difficultés d'information, difficultés auxquelles se heurte chacun d'entre nous et qui, souvent, les conduisent à des démarches trop nombreuses, dont ils ont le sentiment qu'elles n'aboutiront jamais ?

Comment n'éprouveraient-ils pas une certaine frustration dans une société qui, d'un côté, les incite à consommer, mais, d'un autre, ne leur donne pas tous les moyens pour cette consommation ?

Comment concilier l'âge des « copains » et des premières amours avec le prix d'un ticket de cinéma, voire de l'entrée dans une boîte de nuit ?

Comment, étant donné le prix des transports, satisfaire l'envie de bouger que l'on a forcément à dix-huit ou vingt ans ?

Alors qu'ils ont besoin d'être « reconnus », ils ont souvent l'impression de susciter chez nombre d'adultes, voire de la part de nombreuses institutions, une certaine suspicion, une certaine méfiance.

Bien entendu, il ne s'agit pas de répondre à cela de façon démagogique en disant qu'il suffit de tout donner gratuitement. Je connais le prix des objets, des spectacles et des divertissements, mais mon rôle est ici de plaider la cause des jeunes avec sincérité et avec conviction. Au demeurant je sais que, à travers les réunions auxquelles vous assistez et les contacts que vous avez dans vos permanences et sur le terrain, vous êtes, vous aussi, persuadés de la maturité, du sens de l'engagement, de la volonté de solidarité et de la générosité de l'ensemble de ces jeunes.

Toutes ces qualités qu'ils incarnent nous créent l'obligation de répondre lucidement, sincèrement, mais le plus possible, à leur attente.

C'est ce que nous avons commencé à faire avec les premières mesures, au nombre de vingt-neuf, qui ont été retenues le 15 novembre par le Gouvernement en comité interministériel. Elles ont donné lieu à de nombreux commentaires, et également à de nombreuses critiques, ce qui est normal.

Certaines critiques sont rituelles. Je n'y attache aucune importance, et ce d'autant moins qu'elles émanent parfois de certains anciens responsables des problèmes de jeunesse et de sport qui, au vu de leur propre bilan, feraient bien de se montrer modestes. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

**M. Arthur Dehaine.** C'est vrai !

**Mme le ministre de la jeunesse et des sports.** Mais il en est d'autres auxquelles j'attache au contraire beaucoup d'importance : ce sont celles des jeunes. D'ailleurs, ces critiques-là sont souvent beaucoup moins excessives que d'autres.

Il importe de savoir pourquoi des jeunes sont déçus ou incomplètement satisfaits de certaines mesures prises.

Certes, il s'agit, comme je vous l'ai dit, d'une première série de mesures. Il est donc normal que des attentes subsistent. Sinon, une deuxième série ne serait pas nécessaire.

Mais, au-delà de cela, ce qui me frappe beaucoup, c'est l'ignorance qui semble souvent à l'origine de ces critiques. Maintes fois, j'ai lu dans des journaux des critiques prouvant cette ignorance : les jeunes qui s'y exprimaient regrettaient que tel ou tel problème n'ait pas été traité, alors même, que la mesure demandée figurait parmi celles que prévoit le Gouvernement.

Nous devons donc poursuivre notre effort de communication et d'information. Et ce débat peut y contribuer.

Mon souhait, ce n'est pas d'énumérer devant vous ces mesures, c'est beaucoup plus d'insister sur ce qui les a inspirées, c'est-à-dire, essentiellement, la confiance que nous avons faite aux jeunes et la volonté de faite du concret. Les grands discours, les grandes idées, ce n'est pas ce qui intéresse les jeunes. Ce qu'ils veulent, c'est savoir ce qui va changer dans leur vie quotidienne.

C'est la raison pour laquelle nous avons pris des mesures intéressantes aussi bien le plan local - car leur vie, c'est d'abord la commune ou le quartier où ils vivent - que le plan national, parce que certaines dispositions, certaines modifications ne peuvent relever que d'actions nationales.

Commençons par les mesures qui intéressent le plan local.

Ces mesures tendent à répondre à trois exigences : nous avons cherché à ce que soit pris en considération l'avis des jeunes, ce qui est une façon de leur faire confiance ; nous avons cherché à répondre à leurs attentes concrètes, celles qu'ils avaient exprimées devant nous ; nous avons voulu encourager leur sens de la responsabilité.

Nous avons tout d'abord voulu prendre en considération l'avis des jeunes. Aussi souhaitons-nous que puisse être régulièrement organisée au niveau des communes une consultation des jeunes, comme nous l'avons fait sur le plan national. J'ai moi-même animé un certain nombre de réunions avec les jeunes et avec les élus locaux. A chaque fois, le courant est passé. J'ai eu l'impression qu'il y avait une volonté de continuer le dialogue établi, qui, parfois constituait une première.

Je remercie tout particulièrement les parlementaires - et je recueillerai avec intérêt leurs réactions -, qui ont été nombreux à organiser de telles réunions et à y participer. Notre idée est de poursuivre dans cette voie. Nous ne considérons pas qu'il y a eu une grande consultation une fois pour toutes, et que c'est maintenant terminé. Non ! Une consultation qui serait organisée de façon annuelle ou bisannuelle - peu importe - sur le plan local pourrait permettre à chacun de s'exprimer et de proposer des solutions.

L'avis des jeunes peut, en dehors de ces grandes consultations qui permettent à chacun de s'exprimer, être pris en compte plus régulièrement par l'intermédiaire du conseil communal de la jeunesse que nous souhaitons voir se mettre en place dans les communes de plus de 3 500 habitants - car, dans les communes plus petites, les contacts sont quasiment quotidiens, et les rencontres entre élus et jeunes sont suffisamment fréquentes pour que se noue un dialogue.

Ce conseil communal de la jeunesse a pour but, d'une façon plus spécifique peut-être que la consultation annuelle, de recueillir très concrètement l'avis des jeunes sur des dossiers qui les intéressent tout particulièrement, par exemple sur la politique en matière d'animation, d'installations sportives, d'écologie, d'aménagement du

cadre de vie ou de qualité de la vie. Ce sont là des domaines concrets, où les jeunes ont des choses à dire. Et l'on éviterait parfois, de la sorte, bien des malentendus !

C'est cette conviction que l'avis des jeunes est un élément important qui nous conduit à proposer la création de médiateurs.

Des médiateurs, d'abord, au niveau des communes. Un médiateur est, en fait, quelqu'un qui a deux interlocuteurs. Cela signifie que les jeunes sont considérés comme de véritables interlocuteurs, ce qui permet de désamorcer certaines crises.

Par ailleurs, nous prévoyons la présence de médiateurs au sein des établissements scolaires, afin que soit pris en considération ce que veulent les jeunes à l'intérieur de l'école. Certes, ils sont des élèves, mais ils peuvent aussi avoir des idées concernant leur établissement.

Enfin, nous prévoyons la création de médiateurs dans les commissariats, parce que, dans certains lieux, les rapports entre la police et les jeunes ne sont pas, c'est vrai, toujours faciles. Bien sûr, il y a des lieux où les choses se passent très bien. J'ai vu ainsi des matchs de foot organisés entre des jeunes et les policiers d'un commissariat. Mais, là où de telles relations n'existent pas, nous pensons qu'un médiateur peut favoriser le dialogue.

Il faut aussi savoir écouter les jeunes : les écouter d'une façon générale, mais les écouter en particulier lorsqu'ils ont besoin de s'exprimer sur des sujets intimes, familiaux ou de santé.

C'est à ce souci que répond la création du numéro de téléphone vert pour les jeunes qui ont besoin de faire part d'un vrai problème ou d'exprimer leur angoisse devant une situation qui risque d'avoir des conséquences très graves s'ils ne sont pas bien écoutés.

C'est au même souci que répond le renforcement des structures du conseil familial.

Voilà quatre mesures qui, me semble-t-il, correspondent à cette volonté de prendre réellement en considération l'avis des jeunes.

Notre deuxième objectif était de répondre concrètement aux attentes des jeunes. Là encore, quatre mesures sont proposées.

D'abord, les jeunes ont besoin de lieux où se rencontrer. Dans certaines communes, il existe des lieux où l'on fait de la musique, des lieux où l'on pratique des sports, une maison où l'on s'occupe de culture. Mais il est aussi des communes où cela n'existe pas - ce qui traduit un véritable manque.

L'idée est d'encourager la création de ces lieux de rencontre, des sortes de « clubs d'initiatives jeunes », mais où l'on favorise leur autonomie et leur prise de responsabilités, des lieux, qui ne soient pas simplement mis à leur disposition, surveillés et fermés à clé, mais qui soient aménagés et gérés par eux.

J'ai vu cela dans différents quartiers. Et cette idée d'appartenance m'apparaît comme un élément important. Ces lieux peuvent être très divers : - un château d'eau ou l'entresol d'un immeuble, par exemple. L'essentiel est de permettre aux jeunes d'être ensemble, de parler, de faire des choses ensemble.

La deuxième attente que j'ai souvent observée est le souci que soit facilitée la vie sportive. De ce point de vue, nous avons enfin, après vingt-cinq ans de volonté exprimée, d'essais et d'échecs, réussi à obtenir que, désormais, les équipements scolaires puissent, en dehors des heures de scolarité et des périodes de scolarité, être ouverts à tous.

De la même façon, il me paraît important qu'il n'y ait pas d'obstacles financiers à la pratique sportive. C'est la raison pour laquelle nous sommes en train de mettre en place avec les fédérations sportives un système consistant à abaisser, pour le jeune, le prix de la licence ou de l'accès à un club. Une proposition sera faite aux communes à cet égard.

Enfin, l'attente des jeunes porte aussi sur l'information. Ils ont souvent l'impression de ne pas savoir ce qui se passe ou ce à quoi ils pourraient avoir droit. Il était donc nécessaire de répondre à leur besoin d'information en tenant compte de leurs difficultés éventuelles de déplacement - ou de leur absence de volonté de déplacement - jusqu'aux points ou centres d'information. C'est la raison pour laquelle nous avons pris deux décisions propres à favoriser une information plus directe.

Premièrement, nous allons mettre très rapidement en place un fil « informations jeunes » : les jeunes pourront, à partir d'un numéro unique, être renvoyés sur tous les lieux et structures où ils peuvent recevoir une information.

Deuxièmement, nous allons créer des bus d'information : au lieu de se déplacer pour aller chercher l'information, les jeunes la verront venir jusqu'à eux. En outre, en plus d'un regroupement de l'information, les jeunes pourront bénéficier d'une possibilité d'écoute sur les différents sujets qui les préoccupent.

Tout cela correspond à une volonté très profonde de rénovation, de transformation et de dynamisation de tout le système d'information du ministère de la jeunesse et des sports. A cet égard, j'attends beaucoup du nouveau président du Centre d'information et de documentation jeunesse qui a été nommé hier : je veux parler de M. Jean-Marie Cavada. Un homme de communication de sa valeur devrait donner un nouvel élan à l'information en direction des jeunes.

Après avoir pris en considération l'avis des jeunes et cherché à répondre concrètement à leurs attentes, nous avons également voulu encourager la prise de responsabilité, essentiellement grâce à trois mesures : le renforcement de l'aide aux petites associations locales, telles les associations de quartier, voire les associations d'immeuble, qui ont souvent pour origine des initiatives de jeunes éprouvant beaucoup de difficultés ; le doublement des bourses « défi jeunes » pour les jeunes âgés de dix-huit à vingt et un ans, afin de leur donner le coup de pouce financier qui peut leur permettre de réaliser leurs projets, et, toujours dans le même but, la création de bourses « défi juniors » pour les jeunes âgés de quinze à dix-huit ans ; l'abaissement de l'âge d'éligibilité afin que les jeunes d'au moins dix-huit ans puissent être éligibles aux fonctions de conseiller général, de conseiller régional, voire de maire, dans la mesure où certains d'entre eux, notamment dans les petites communes en zone rurale, ont la volonté et les compétences pour s'engager, contrairement à certains de leurs aînés.

Afin de les rendre lisibles, ces mesures seront inscrites dans des contrats locaux d'animation passés entre les municipalités et le ministère de la jeunesse et des sports. Cela se traduira très concrètement non seulement par une aide financière, mais également par la création de 1 000 postes d'animateur dans les communes qui passeront les 1 000 premiers contrats. Ces mesures favoriseront donc l'emploi des jeunes et permettront une animation locale. J'ajoute que les animateurs seront rémunérés sur la base des postes FONJEP, soit 45 000 francs par an.

Voilà donc une action très cohérente, centrée sur le niveau local, répondant à une volonté bien affichée de faire confiance aux jeunes et bénéficiant de moyens financiers concrets pour la réalisation d'équipements de proximité, pour la création de 1 000 postes d'animateur et l'octroi d'un certain nombre d'aides.

Bien entendu, loin de moi l'idée selon laquelle toute l'action en direction des jeunes doit se faire uniquement au plan local. Notre volonté de faire confiance aux jeunes s'exprime également au plan national où nous avons deux objectifs principaux : donner toutes ses chances à chaque jeune ; faciliter la vie quotidienne de tous les jeunes.

Donner toutes ses chances à chaque jeune consiste d'abord à bien le préparer à la vie professionnelle. Avant de parler d'emploi, il faut aussi être préparé à celui-ci.

**M. Yves Nicolin.** Très bien !

**Mme le ministre de la jeunesse et des sports.** De ce point de vue, un certain nombre d'améliorations ont été apportées.

A l'école, les filières technologiques ont été valorisées.

A l'armée, la formation professionnelle a été prise en compte avec le report jusqu'à vingt-quatre ans du sursis pour les jeunes suivant une formation en alternance. De même, le service long préqualificatif permettra à des jeunes, moyennant quatre mois de service supplémentaires, d'acquérir une formation.

**M. Bertrand Cousin.** Très bien !

**Mme le ministre de la jeunesse et des sports.** Par ailleurs, le droit au stage rémunéré est ouvert à tout jeune après ses études s'il n'a pas suivi un tel stage de trois mois durant celles-ci.

Enfin, nous comptons mettre à profit les formes civiles du service national, qui constituent un élément de préparation à la vie professionnelle future.

Mais il ne suffit pas de bien préparer à la vie professionnelle : certains éprouvent des difficultés pour acquérir une formation. C'est pourquoi nous avons également voulu prendre en compte ceux qui avaient le plus de difficultés ou ceux qui en avaient passagèrement. Toujours avec l'idée de donner toutes ses chances à chacun, nous avons mis en place un système de rattrapage. Commencant dès le collège, il est destiné à remettre à niveau les jeunes qui ont le plus de difficultés, afin qu'ils puissent bénéficier d'une formation pouvant déboucher sur une formation professionnelle.

Nous avons également voulu que les boursiers qui redoublent - tout le monde peut connaître un ratage dans sa vie - ne soient pas pénalisés et ne soient pas conduits à abandonner leurs études pour des raisons financières. Pour cela, nous avons mis en place ce que nous avons appelé « l'année joker », année durant laquelle la bourse sera maintenue pour les étudiants qui ont travaillé normalement mais ont connu un échec.

Telles sont les mesures dont l'objectif est de donner toutes ses chances à chaque jeune.

Mais au-delà, nous avons également voulu, toujours au plan national, faciliter la vie quotidienne de tous les jeunes. A dix-huit, vingt ou vingt-cinq ans, celle-ci est souvent perturbée par des problèmes d'argent. Ainsi, nous avons décidé de prendre une série de mesures concrètes : aides relais destinées à garantir des ressources aux jeunes inscrits dans un parcours d'insertion ; aides au logement pour les jeunes qui sont le plus en difficulté ; nouvelle carte jeunes dont le but est de rendre moins cher l'accès aux transports, aux sports ou aux distractions, voire l'achat de vêtements ; création du Centre national pour la création artistique.

Les jeunes ont souvent beaucoup d'idées et de talent dans les domaines musical ou cinématographique, mais quand ils veulent enregistrer leur premier compact, tourner leur première vidéo ou leur premier film, cela leur coûte extrêmement cher de passer par les institutions habituelles. Aussi avons-nous décidé de créer en région parisienne un centre, le Centre national pour la création artistique qui leur permettra de le faire à un coût compatible avec leurs revenus. Nous verrons par la suite s'il est possible d'étendre cette structure à d'autres régions.

Cela étant, les difficultés des jeunes sont souvent dues aussi à un certain nombre de contraintes administratives. C'est le cas dans le domaine de la santé, où nous avons pris une série de mesures très cohérentes - certaines d'entre elles avaient d'ailleurs déjà été annoncées il y a quelques semaines : création systématique d'un poste d'infirmière dans les établissements scolaires d'une certaine taille ; création de maisons de jeunes et de la santé dont l'accès sera gratuit pour tous les jeunes ; accès autonome à l'assurance maladie - cela peut apparaître anodin, mais, pour les jeunes ne travaillant pas encore et ne vivant pas forcément chez leurs parents, le remboursement d'actes médicaux devient quelque chose de très compliqué.

Par ailleurs, les jeunes ont envie d'agir mais leur désir se heurte à la méconnaissance de certaines réalités. C'est la raison pour laquelle nous créons un Centre national d'initiatives jeunes, où tous ceux qui ont envie de faire quelque chose pourront trouver les indications nécessaires sur les moyens et les facilités existants. Ils pourront y trouver des exemples d'expériences propres à les guider dans leur volonté de concrétiser un projet.

Telles sont, au plan national comme au plan local, les mesures très concrètes que nous avons prises. Je sais bien que parfois la distance est grande entre le rêve et le concret. Je sais également que la consultation qui a eu lieu a permis aux jeunes d'exprimer un certain nombre d'idéaux, un certain nombre de rêves, et que les mesures très concrètes que nous avons prises peuvent paraître sans rapport avec ces rêves. Mais, en tant qu'adultes, en tant que responsables, nous devons savoir que la réalisation de ces rêves passe par des mesures quotidiennes, par des mesures administratives et financières. Notre responsabilité est de prendre ces mesures.

Il est essentiel de montrer aux jeunes que nous ne sommes pas là pour réaliser leurs rêves, mais pour rendre ceux-ci possibles. Or, pour cela, il faut d'abord être pragmatique et concret ; il faut ensuite avoir à l'esprit la perspective d'une durée qui nous dépasse tous. Si, après notre disparition à tous, les mesures de dialogue que nous avons instaurées ensemble perdurent, nous aurons alors réussi notre mission de politique : celle d'ouvrir l'avenir aux jeunes, celle d'ouvrir l'espoir à notre pays ! (« Très bien ! » *Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

**M. le président.** La parole est à M. Didier Bariani, au nom du groupe UDF.

**M. Didier Bariani.** Madame le ministre, comme vous l'avez dit vous-même, la politique de la jeunesse dont nous débattons aujourd'hui constitue un point de départ.

Les résultats de la consultation nationale le montrent, les trois préoccupations majeures des jeunes âgés de quinze à vingt-cinq ans sont l'accès à la vie professionnelle, l'ouverture sur le monde et l'affirmation de la citoyenneté. C'est donc autour de ces trois thèmes que le groupe UDF a souhaité articuler sa réflexion.

La consultation nationale des jeunes s'inscrit dans une logique d'action publique. Le Gouvernement a pris acte des réactions suscitées par la proposition de mise en œuvre du CIP. Les jeunes avaient alors manifesté un réel besoin de dialogue, comme l'a confirmé le taux de réponse au questionnaire. Voilà une donnée qu'il convenait de ne pas négliger.

Des voix se sont toutefois élevées ici et là pour déplore que les cinquante-sept mesures du comité de consultation n'aient pas été intégralement reprises. A cela, rien d'anormal, car, dans leurs réponses, les jeunes ont versé tous leurs souhaits pêle-mêle, et c'est bien légitime -, des souhaits teintés parfois d'une certaine amertume. Il appartenait au comité de formuler des propositions correspondant aux attentes des jeunes, et au Gouvernement - c'est son rôle - de les hiérarchiser selon leur pertinence et la possibilité ou non de les appliquer.

Au reste, ne nous trompons pas de cible : la légitimité d'un gouvernement issu d'une majorité élue n'est pas la même que celle d'un comité de onze membres, dont je ne conteste nullement ni les qualités ni le travail. Il appartenait au Gouvernement de retenir les mesures qui lui semblaient les plus importantes, les plus concrètes et qui devaient être mises en œuvre le plus rapidement possible.

Il est vrai que les vingt-neuf mesures présentées ont parfois suscité un certain scepticisme, qui tient plus, selon moi, à un problème de lisibilité qu'à autre chose.

**M. Jean-Claude Gayssot.** Ne recommencez pas avec ça ! Ce n'est pas un problème de lisibilité !

**M. Didier Bariani.** Le parti communiste a des jeunes une vision relativement dinosaurienne ! (*Sourires.*)

**M. Philippa Briand.** Très juste !

**M. Jean-Claude Gayssot.** Les radicaux de droite, ce n'est pas mieux !

**M. Didier Bariani.** Parmi les mesures énumérées et développées, certaines sont générales, d'autres catégorielles ; certaines sont de principe, d'autres techniques. Or je crains que cette juxtaposition n'occulte la ligne de fond qui aurait donné une cohérence à cet ensemble de propositions.

La mesure d'abaissement de l'âge d'éligibilité, mesure symbolique s'il en est, se trouve ainsi banalisé, ramené au même rang que des propositions, tout aussi nécessaires, mais plus catégorielles. Chacune de ces mesures s'en est trouvée plus vulnérable et donc d'autant plus critiquée - et ce de façon injuste.

Cette première série de propositions est pourtant sous-tendue par une ligne claire : favoriser la participation des jeunes à la vie publique, et c'est une bonne chose. Il s'agit de permettre aux jeunes d'accéder plus tôt à des fonctions électives et d'être représentés au sein d'instances locales. Cette action va de pair avec le renforcement de l'instruction civique, déjà préconisé par le nouveau contrat pour l'école.

Alors qu'ils semblent souvent indifférents, voire suspicieux, à l'endroit de la politique, il faut bien signifier aux jeunes Françaises et aux jeunes Français notre souci de les voir y prendre des responsabilités.

L'abaissement de l'âge d'éligibilité pour les fonctions de maire - dont nous ne pouvons que nous féliciter puisque les radicaux, monsieur Gayssot, avaient déposé une proposition de loi dans ce sens dès le mois de septembre -, de conseiller régional ou de conseiller général est, à cet égard, une mesure symbolique, mais elle ne trouvera un écho que chez les jeunes qui se sentent déjà

impliqués dans la vie de la cité : ceux-là ont déjà accédé à la citoyenneté, et il est tout à fait légitime, puisqu'ils en ont exprimé le souhait, de leur donner l'opportunité de s'exprimer davantage.

Il existe pourtant une autre catégorie de jeunes, très nombreuse, qui reste en marge de cette citoyenneté. L'abaissement de l'âge d'éligibilité, c'est bon pour des jeunes qui ont déjà conscience de ce qu'est la vie publique et de ce que sont les responsabilités électives. Malheureusement, pour un certain nombre de jeunes, cette notion n'a pas grande signification.

Un citoyen est avant tout un habitant de la cité qui se sent concerné par la vie collective. Il vit dans des cellules, familiale et géographique, dont il se considère membre à part entière. Or, aujourd'hui, pour beaucoup de jeunes la notion de citoyenneté ne signifie rien : je veux parler de ces jeunes pour lesquels la notion même de respect d'autrui n'existe pas, parce qu'elle n'est pas vécue. Lorsque le jeune voleur d'un auto-radio est arrêté, on se trouve souvent face à une personne qui ne voit dans le fait de fracturer la voiture d'autrui, - c'est en soi un acte délictueux - que le moyen de satisfaire un besoin immédiat.

C'est pourquoi il me semble primordial de restaurer les bases à partir desquelles un certain nombre de personnes pourront appréhender un minimum de ce qui passe par la morale collective et par le respect d'autrui. De telles mesures sont le grand préalable à la démarche vers la citoyenneté. Les bases, c'est la cellule familiale qui les véhicule ; c'est l'école, creuset de l'intégration et de la formation, qui les forge et les mûrit ; c'est, enfin, le travail, qui les consolide en permettant à l'individu de trouver sa place au sein de la société. Un citoyen, c'est aussi, celui envers qui l'Etat assure sa mission, vous l'avez dit vous-même.

Lorsque les familles ne jouent plus leur rôle, ou ne peuvent plus le jouer, lorsque l'école n'est pas ou plus en mesure de continuer à jouer son rôle d'intégrateur, lorsque le mouvement associatif n'a pas les moyens d'exercer sa mission, soyons francs, la citoyenneté devient illusoire pour beaucoup de jeunes.

Face à l'ampleur de la tâche et des attentes qui se sont exprimées au travers de cette consultation, - comme elles s'expriment tous les jours par d'autres moyens, - nous devons faire preuve de volontarisme. Il nous faut engager une réforme de fond sur de multiples fronts. Et là aucune contribution ne doit être négligée, vous l'avez dit vous-même. J'ai, quant à moi, la conviction que le mouvement associatif, dont nous avons eu l'occasion de parler dans d'autres débats, a un grand rôle à jouer dans l'accomplissement de ces missions essentielles. Dès lors que la mission d'intérêt public du mouvement associatif est reconnue, je m'inquiète des moyens dont il dispose.

Le mouvement associatif représente - vous le savez mieux que personne, madame le ministre - 700 000 associations, 1,3 million de salariés, 8 millions de bénévoles. Il concerne environ 22 millions de personnes. Ce n'est pas rien ! Pourtant, le sous-encadrement, la lourdeur des démarches administratives et le poids des charges sociales pèsent sur la gestion de ces associations et entravent leur action. Des mesures peu coûteuses et très faciles à mettre en œuvre résoudraient une grande partie de ces difficultés : accorder le bénéfice de l'exonération à la deuxième et troisième embauches dont, paradoxalement, certaines entreprises bénéficient déjà, augmenter la limite d'âge pour embauche dans le cadre des CES qui interviennent dans la vie associative ou encore confier à un organisme la gestion des formalités administratives compliquées pour les associations, pour ne citer que

celles-ci. Les contrats d'animation et les clubs d'initiatives gérés et animés par des jeunes, que vous proposez, me semblent aller dans le bon sens. La création de mille postes d'animateurs locaux, soit une augmentation de 40 p. 100, représente indéniablement un effort réel.

Car les problèmes liés au mal de vivre dans les grands ensembles, au désœuvrement, sont autant de vrais handicaps à la citoyenneté. On ne s'intéresse aux autres, on ne s'intéresse à son entourage, à sa ville, à sa région, à son pays que si l'on a une conscience vécue d'en être l'un des éléments vivants, l'un des éléments participants. *A contrario*, si l'on ne ressent rien de tel, on n'éprouve pas d'intérêt pour ce qui se passe autour de soi. C'est un phénomène clairement connu que nous constatons les uns et les autres plus souvent qu'à notre tour.

C'est pourquoi notre volonté de former des citoyens doit s'appuyer sur un apprentissage minimal du respect des autres et de la tolérance dans une période où règne l'intolérance, intolérance intérieure mais aussi, malheureusement, intolérance diligentée de l'extérieur qui touche une partie de notre jeunesse. La lutte contre les intolérances, c'est le premier pas vers une citoyenneté vécue, vers une République qui soit autre chose que des mots, qui soit la chose de tout le monde. Ces dangers intérieurs, alimentés par des dangers extérieurs, font peser une menace sur la vraie citoyenneté, c'est-à-dire le respect de l'autre, la solidarité avec les autres, l'intérêt pour ce qui vous entoure.

Il s'agit simplement de montrer que les rapports humains ne se limitent pas à un rapport de force, que la violence n'est pas l'unique moyen de vivre dans une communauté. Si nous n'arrivons pas à résoudre ce problème, nous allons nous trouver aux prises avec ce que les anciens appelaient « les barbares aux portes de la cité » et qui, malheureusement pour eux, le sont souvent à leurs dépens, par ignorance.

Cette première série de mesures que vous avez évoquée fera l'objet d'un bilan de mise en œuvre et sera suivie, si j'ai bien compris, d'un deuxième volet de propositions. Le Gouvernement s'y est engagé. A mon sens, le cheminement est cohérent. Chaque annonce a été suivie de faits ; les promesses sont tenues. Une action de fond est engagée et les gages en sont nombreux.

Le groupe de l'UDF, madame le ministre, reste donc dans l'attente de ces nouvelles mesures qui, je l'espère, témoigneront de notre souci de prendre en compte les souhaits des jeunes - pas tous les souhaits, bien entendu, car il ne faut pas tomber dans la démagogie. Cette politique de la jeunesse doit s'imbriquer étroitement dans les grands choix d'une politique globale volontariste qui, seule, pourra répondre aux aspirations profondes de ceux pour qui la citoyenneté - le maître mot sur lequel il faut faire porter notre effort ! - reste encore un mot vide de sens parce que la citoyenneté n'est ni vécue ni connue. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et Au Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)*

**M. le président.** Pour le groupe communiste, la parole est à M. Jean-Claude Gayssot.

**M. Jean-Claude Gayssot.** Monsieur le président, madame le ministre, mes chers collègues, notre débat concerne près de 8 500 000 jeunes et, chacun le sent bien, il pose la question cruciale du devenir même de notre société.

Un devoir de sérieux, de confrontation sur le fond des problèmes excluant les polémiques stériles, une certaine gravité s'imposent à nous. Certes, notre discussion est

enfermée dans des limites étroites en raison de l'absence de vote et de la récente adoption d'un budget, celui de l'année 1995, qui, selon nous, brisera davantage la vie des jeunes. Mais aucune occasion de faire entendre les exigences de ceux-ci ne saurait être manquée. Vous avez parlé tout à l'heure, madame le ministre, d'absence de dialogue. De ce point de vue, permettez-moi d'exprimer le regret que des propositions déposées par notre groupe, depuis octobre 1992 notamment, et élaborées avec le concours de plusieurs dizaines de milliers de jeunes, ne soient toujours pas venues en discussion à l'Assemblée nationale.

La représentation nationale a en mémoire la magnifique lutte contre le contrat d'insertion professionnelle. Neuf mois après, elle résonne toujours un peu dans cet hémicycle : et, sans elle, ce débat n'aurait sûrement pas eu lieu, remplacé par le silence distant et hautain qui, le plus souvent, répond aux attentes populaires. Prévu par l'article 62 de la loi quinquennale dont nous demandons l'abrogation, le CIP entendait faire des jeunes des salariés rétribués en dessous du SMIC. Répondant à des orientations venues de Bruxelles et aux exigences d'un patronat plus soucieux d'abaisser « le coût du travail » que de créer des emplois, cette disposition a profondément heurté la dignité de la jeunesse qui s'est dressée, solidaire, pour la combattre, obligeant le Gouvernement à retirer son projet, non sans tergiversations et après avoir prétendu qu'il s'agissait en fait d'un problème de communication - nous avons encore entendu ce discours tout à l'heure. Une victoire de grande portée a ainsi été remportée sur la volonté politique de tirer toujours plus vers le bas l'ensemble des rémunérations et d'utiliser les jeunes pour un nouvel abaissement du seuil de l'inacceptable dans toute la société !

Quand l'avenir de la jeunesse est en jeu, que les intéressés et les autres générations en prennent conscience, notre peuple sait construire de grands rassemblements et obtient des succès significatifs. Chacun, ici, se souvient du sort réservé aux lois Devaquet et Bayrou. Il est urgent, sur tous les bancs de notre assemblée et au Gouvernement, de tirer les enseignements de cette donnée de grande portée non pour s'efforcer de la contourner, mais bien pour résoudre, dans le concret, les problèmes posés et répondre aux aspirations qui s'expriment.

Malheureusement, les vingt-neuf mesures qui viennent d'être annoncées par le Premier ministre et que vous avez défendues avec acharnement ne prennent pas ce chemin. Parmi les préoccupations exprimées lors de la consultation nationale, les jeunes ont placé largement en tête celles concernant leur emploi et leur activité professionnelle. Ce n'est une surprise pour personne car près de 27 p. 100 des jeunes en situation de travailler - et même 40 p. 100 pour les filles - sont au chômage. Ils représentent le tiers des chômeurs officiellement recensés dans le pays. Si on ajoute que près d'un million d'entre eux - trois fois plus qu'il y a dix ans - occupent un emploi précaire...

**M. Jacques Cyprès.** Eh oui !

**M. Jean-Claude Gayssot.** ... on comprendra les réactions négatives, et parfois même de colère, des intéressés.

Il me vient à l'esprit les propos d'Aziz, le jeune héros du dernier prix Goncourt : « Dans l'ensemble, Marseille-Nord, ça fonctionne assez bien. On a même des attractions de Paris qui passent par chez nous. Des commissions d'études qui proposent des solutions pour améliorer la qualité de notre vie. »

**M. Michel Cartaud.** Eh oui !

**M. Jean-Claude Gayssot.** Nul ne devrait supporter ce constat déabusé et la terrible accusation dont il est porteur à l'égard du pouvoir et de la société. Je ne dis pas que tout soit négatif parmi les vingt-neuf mesures.

**M. Jacques Cyrès.** Ah !

**M. Jean-Claude Gayssot.** Mais si, comme d'autres, un grand journal populaire a pu titrer « La grande déception », c'est bien parce qu'aucune d'entre elles ne portait sur l'essentiel. Mais peut-être, madame le ministre, pensez-vous que l'essentiel, c'est du rêve ? Eh bien, parlons-en de l'essentiel !

Des centaines de milliers de jeunes occupent un emploi précaire, mais utile et créateur de richesses. De quel droit pourrions-nous leur opposer une fin de non-recevoir quand légitimement ils disent : j'y suis, j'y reste ? Discutons donc de la proposition visant à transformer 500 000 emplois précaires en emplois définitifs bien rémunérés. Je suis frappé, d'autre part, par le nombre de femmes, d'hommes politiques et d'experts qui sont à la recherche de « nouveaux gisements d'emplois ». Qu'ils se rendent dans une école maternelle, une université, un hôpital, un bureau de poste, qu'ils prennent un autobus ou encore un train de banlieue aux heures d'affluence, et ils verront que ce qu'ils cherchent est sous leurs yeux. Mais le cherchent-ils vraiment ? Vous me permettrez d'en douter. Des dizaines de milliers d'emplois devraient être créés dans les services publics pour leur permettre d'assumer leurs missions. Les jeunes sont encore plus touchés par le chômage que d'autres. Alors, débattons des créations de postes dans les services publics et de l'attribution de la moitié d'entre eux à de jeunes salariés de moins de vingt-cinq ans.

Certains me rétorqueront sans doute qu'il n'y a pas d'argent, qu'il faut penser au franc, préserver les équilibres, que sais-je encore ! On entend ça depuis des années !

**M. Michel Cartaud.** Eh oui !

**M. Jean-Claude Gayssot.** Les tenants de l'ordre établi ont toujours eu de bons prétextes pour refuser qu'il change. A les entendre, il serait démagogique, à l'aube du XXI<sup>e</sup> siècle, dans un pays parmi les plus riches du monde, de prétendre donner un vrai emploi à chaque jeune. En revanche, il serait réaliste, pour ne prendre que ce seul exemple, d'attribuer 160 milliards de francs au patronat, chiffré dévoilé par M. Sarkozy, sans la moindre contrepartie en matière de création de postes de travail et alors qu'on estime généralement à 500 milliards de francs le coût annuel du chômage, dans toutes ses implications.

En vérité - les luttes actuelles en témoignent - l'idée progresse que de l'argent, il y en a, mais qu'il va exclusivement - et c'est justement là tout le problème - à ceux qui en possèdent déjà beaucoup trop. Comme le souligne fort justement le cinéaste Jean-Jacques Beineix : « Il y a dérive, perversion quand l'argent devient une finalité en soi. Le comble du cynisme, c'est connaître le prix de tout mais ne connaître la valeur de rien. »

De l'argent, les jeunes en manquent cruellement, vous l'avez dit, pour se loger, se soigner, fonder un foyer, accéder aux loisirs, se cultiver, voyager, tout simplement pour vivre et exister. Tous les commentateurs soulignent la place que prennent les jeunes travailleurs dans les conflits actuels pour obtenir des augmentations de salaires, chez Pechiney, chez Alstom ou encore aujourd'hui dans le secteur de la fonction publique. Ils sont toujours plus nombreux - et nous nous en réjouissons - à refuser le discours culpabilisant du patronat et du Gouvernement qui les invitent à faire des sacrifices quand la récession est

là, mais tout autant quand la reprise intervient, toujours au nom de la situation de l'emploi dont la détérioration est constante mais sans jamais évoquer les profits qui, en 1993, se sont montés à 1 200 milliards de francs. La proposition de mon ami Robert Hue d'une augmentation mensuelle d'au moins 1 000 francs pour tous les salaires inférieurs à 15 000 francs peut devenir incontournable si les jeunes, en particulier, s'en emparent. Il en va de même de l'exigence qu'il a formulée d'un arrêt définitif des pratiques révoltantes de bas salaires et de discrimination à l'égard des jeunes.

Les centaines de milliers de réponses à la consultation nationale - la moitié d'entre elles sont encore à étudier - mettent également souvent l'accent sur la nécessaire rénovation du système éducatif. Les vingt-cinq dernières années ont été marquées par la prolongation de la scolarité et par une forte demande sociale en matière de formation que le chômage et l'exclusion, cette forme extrême de l'exploitation, ne font qu'accroître. Près de 4 millions de jeunes fréquentent aujourd'hui un lycée ou une université, soit plus du double qu'en 1970. Mais, chaque année, près de 90 000 d'entre eux sortent du système éducatif sans aucun bagage et un étudiant sur deux quitte l'enseignement universitaire sans diplôme. La ségrégation n'a pas reculé, elle est devenue plus insidieuse : alors que seulement un peu plus d'un tiers des enfants d'ouvriers poursuivent leurs études après la troisième, ce sont près de 90 p. 100 des enfants de cadres supérieurs - tant mieux pour eux ! - qui accèdent à la seconde. Le sociologue Pierre Bourdieu constate que : « l'école exclut comme toujours, mais elle exclut désormais de manière continue à tous les niveaux du cursus. Elle garde en son sein ceux qu'elle exclut, se contentant de les garder dans des filières plus ou moins dévalorisées ».

L'explosion de la scolarisation ne s'est pas accompagnée d'un effort budgétaire correspondant : la part du budget de la nation consacrée à l'éducation représente toujours, comme en 1974, 3,6 p. 100 du produit intérieur brut. On comprend, dans ces conditions, que les enseignants, les jeunes et les parents ne puissent se contenter des 4,5 milliards de francs de mesures nouvelles que M. Bayrou propose pour les cinq années à venir. Nous sommes aussi aux côtés des lycéens et des étudiants qui refusent, quand ils réclament des droits nouveaux et une plus grande ouverture de l'école sur la vie, que le Gouvernement leur réponde « pilotage patronal » et fermeture sur l'entreprise, conçue uniquement comme un lieu d'exploitation. Nous soutenons la demande qu'ils formulent, dans les Hauts-de-Seine, par exemple, pour un retour au service public de l'université privée construite par un de vos collègues, madame le ministre - je veux parler de M. Pasqua -, cette université financée à hauteur de 1,2 milliard de francs par les contribuables et qui n'accueillerait que les étudiants qui peuvent payer 30 000 francs de droits d'inscription annuels.

**M. Julien Dray.** Elle n'ouvrira jamais !

**M. Jean-Claude Gayssot.** Il faut cesser de considérer les dépenses d'éducation comme un coût insupportable pour la nation mais, au contraire, les concevoir comme un investissement prioritaire pour garantir l'avenir des jeunes, promouvoir l'égalité des chances, permettre la marche en avant de notre pays.

**M. Michel Cartaud.** Il semble que ce soit le cas !

**M. Jean-Claude Gayssot.** En proposant de prélever 70 milliards sur les 600 milliards que vous avez votés dans la loi de programmation militaire, nous situons le niveau des ambitions qui devraient être celles de la France pour la formation de sa jeunesse.

**M. Jacques Cyrès.** Il fallait le faire avant !

**M. Jean-Claude Gayssot.** Il y a un choix à faire.

**M. Antoine Joly.** Dites-le aux syndicats !

**M. Jean-Claude Gayssot.** Vous préférez consacrer 600 milliards de francs au surarmement plutôt que d'affecter 70 milliards supplémentaires à la jeunesse.

**M. Yves Nicolin.** Allez dire cela à la CGT à Roanne !

**M. Jean-Claude Gayssot.** C'est un choix, cela vous regarde. Prenez vos responsabilités, mais ce serait possible tout en préservant intégralement nos capacités de défense. *(Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)*

L'écho de cette proposition ne peut que grandir parmi les jeunes qui rêvent d'un monde sans armes et sans guerre, alors que celui qui leur est proposé place le commerce des armes au premier rang du commerce mondial et celui de la drogue au second.

Plus généralement, la société de l'argent roi heurte de front les aspirations qui traversent la jeunesse, par-delà la diversité bien réelle des situations qu'elle connaît.

Il nous faut entendre la souffrance des jeunes, constater leur vision angoissée de l'avenir, leur sentiment - ils l'ont dit dans le questionnaire - d'être une génération sacrifiée, sentiment qui, porté au paroxysme, peut parfois conduire à la violence.

Le réquisitoire est sans appel : chez les quinze-vingt-quatre ans, le suicide est la deuxième cause de mortalité après les accidents de la route. Chez les jeunes Parisiens, il est précédé par le sida et suivi par l'overdose. Nous ne sommes pas les seuls à dresser ce constat. Personne ne peut nier la gravité de la situation, même pas le maire de droite d'une ville de mon département qui vient de déclarer : « Franchement, cette génération n'est pas vernie. Vous savez, je ne voudrais pas avoir vingt ans aujourd'hui. » Quelle accusation, messieurs ! *(Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

**M. Michel Cartaud.** Vous avez eu des ministres, que je sache !

**M. Jean-Claude Gayssot.** Mais constater ne suffit pas. Encore faut-il changer pour que les jeunes trouvent leur place dans la société, pour qu'ils l'imprègnent de leurs aspirations, de leurs espérances, de leurs révoltes, des valeurs de fraternité humaine, d'antiracisme, de solidarité, bref de l'idéal dont ils sont porteurs.

**M. Yves Nicolin.** C'est du Zola !

**M. Jean-Claude Gayssot.** Parmi les jeunes, 94 p. 100 estiment que la société doit être changée, 87 p. 100 pensent que les patrons ne leur font pas confiance, 69 p. 100 que leur salaire ne leur permet pas de vivre correctement et 67 p. 100 qu'ils sont sacrifiés. Au vu de ces chiffres, on comprend mieux pourquoi leur sort rejoint les questions du devenir de toutes les générations.

Parmi ces questions, celle d'une autre conception de l'action politique, d'une citoyenneté renouvelée, se pose avec force.

Le discrédit de la politique chez les jeunes est à la hauteur des déceptions, des angoisses, des colères que provoquent des choix pris contre eux parce que décidés sans eux.

« Nous voulons vivre une vie passionnante, avoir accès à tout ce qui nous plaît, nous épanouir, pouvoir donner notre avis sur tout ce qui nous concerne. On n'est pas des machines ! Ce n'est pas à une élite de décider pour

nous. Du quartier jusqu'au niveau national, nous voulons prendre les manettes pour décider de notre vie, de notre avenir. » Voilà ce que nous entendons quand nous parlons franchement avec les jeunes.

**M. Michel Cartaud.** Place du Colonel-Fabien ?...

**M. Jean-Claude Gayssot.** Leur exigence d'être des citoyens à 100 p. 100 rejoint cette aspiration majeure de notre époque que chaque individu maîtrise son destin. Elle constitue un formidable encouragement à faire de la démocratie le but et le moyen de la transformation sociale.

L'engagement des jeunes, leur irruption dans la vie politique est, depuis toujours, une constante des grands moments de notre histoire, ceux où se jouait l'avenir de la France, qu'il s'agisse de la Révolution française, de la Résistance, de la Libération ou encore des luttes de mai 1968. *(Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

**M. Yves Nicolin.** Il était beau, le PC, en 68 !

**M. Jean-Claude Gayssot.** La jeunesse a droit au bonheur. Il ne lui sera pas octroyé, elle devra le conquérir. Toutes les générations sont concernées par la réalisation de cette grande espérance humaine.

Au moment de terminer cette intervention, je veux revenir sur une seule idée. Les vingt-neuf mesures ont déçu. On nous dit que d'autres seront décidées au mois de janvier. Je demande, moi, que l'on discute dans cette enceinte de projets de loi qui s'attaquent résolument au chômage, à la précarité, aux bas salaires dont sont victimes les jeunes.

Pour cela, je le sais, il faut du courage et de l'audace.

Du courage et de l'audace pour s'attaquer aux dogmes patronaux et maastrichtiens actuels, ceux de la course à la productivité, de l'abaissement du coût du travail, de la flexibilité, des délocalisations et de la déréglementation.

Du courage et de l'audace pour imposer aux patrons, qui préfèrent spéculer qu'investir, une véritable obligation d'embauche avec des contrats à durée indéterminée. Vous savez faire des projets de loi en faveur des patrons, faites-en en faveur de la jeunesse !

**M. Yves Nicolin.** Pourquoi est-ce que l'Humanité licencie ?

**M. Jean-Claude Gayssot.** Du courage et de l'audace pour prendre les moyens de réinventer des rapports sociaux et humains dignes de notre temps dans les entreprises et dans les quartiers, pour favoriser le logement, le sport, la culture et les loisirs, pour lutter contre toutes les discriminations, les ghettos, les reculs et les désespoirs que sida et drogue génèrent dans la jeunesse.

Du courage et de l'audace pour réduire les pouvoirs exorbitants de la haute finance et pour donner des droits réels au monde du travail et à la jeunesse, afin qu'ils puissent se défendre et se faire entendre.

Votre budget, votre loi quinquennale, celle qui a provoqué avec le SMIC-jeunes la réaction du printemps, vos vingt-neuf mesures, votre loi de programmation militaire, vos coups portés contre tout ce qui a fait l'exception - contre les acquis sociaux et démocratiques - tout cela témoigne que vous n'en prenez pas le chemin.

Madame le ministre, mesdames et messieurs de la majorité de droite, nous n'aurons de cesse ici, à l'Assemblée nationale, et sur le terrain avec tous les intéressés, d'aider la jeunesse à exprimer ses exigences les plus fondamentales jusqu'à ce qu'elle obtienne les satisfactions qui lui sont dues ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.)*

**M. Yves Nicolin.** Amen !

**M. le président.** La parole est à M. Laurent Cathala, pour le groupe socialiste.

**M. Laurent Cathala.** Madame le ministre, vous avez pu mesurer le peu d'enthousiasme qu'a suscité votre déclaration. Pas une interruption, pas un applaudissement non plus. C'est la situation la plus inconfortable pour un ministre.

**M. Philippe Briand.** C'est le respect, l'écoutez !

**M. Julien Dray.** Alors, c'est que vous êtes écrasés de respect !

**M. Laurent Cathala.** Votre déclaration, madame le ministre, a fait un grand flop ! Flop comme vos mesures : vingt-neuf fois flop ! *(Sourires.)*

**M. Yves Nicolin.** C'est excessif !

**M. Jean-Claude Gayssot.** En tout cas, c'est méchant !

**M. Laurent Cathala.** En réalité, ces vingt-neuf mesures que vous nous présentez ont finalement un seul objectif : faire croire aux Français que le Gouvernement, à quelques mois de l'échéance présidentielle, se préoccupe de la jeunesse.

Pour étayer ces propos, je me référerai d'abord à l'acte politique essentiel, c'est-à-dire au budget, en l'occurrence celui de la jeunesse et des sports, que nous avons adopté il y a moins d'un mois et qui représente tout juste 0,18 p. 100 du budget de l'État. Vous nous proposez d'ajouter aux 2,7 milliards qu'il prévoit, une enveloppe de 1,5 milliard, sans d'ailleurs fixer les échéances. Au total, cela ne fait jamais qu'un peu plus de 3 milliards. C'est dire l'ambition de ce gouvernement pour la jeunesse de notre pays.

**M. Yves Nicolin.** Cela fait 4,2 milliards !

**M. Edouard Landrain.** Apprenez au moins à compter !

**M. Laurent Cathala.** En réalité, nous sommes à l'aboutissement d'un processus que vous avez vous-même déclenché en prenant des mesures qui allaient à l'encontre des aspirations des jeunes. Instauration du CIP, tentative de réduction de l'allocation de logement social pour les étudiants, réforme de la loi Falloux, loi Pasqua, autant de mesures qui n'ont fait qu'aggraver le désarroi des jeunes face à un avenir qu'ils n'arrivent plus à appréhender. Leur formidable mobilisation contre ces mesures avait valeur de message adressé à leurs aînés ; ils exprimaient ainsi leur absence d'espoir dans une société peu soucieuse de leur devenir.

Seule réponse du Gouvernement : un questionnaire médiatisé à outrance, sans crédibilité scientifique, destiné à étouffer la contestation et à combler un fossé entre jeunes et adultes que lui-même avait en grande partie creusé. Malgré la démagogie de la procédure, le nombre élevé de réponses a confirmé la profonde inquiétude de la jeunesse et ses attentes face aux pouvoirs publics.

Mais, une fois de plus, la montagne a accouché d'une souris. Après le catalogue des cinquante-sept propositions du Comité national de la consultation des jeunes, déjà nettement en deçà des espoirs que le questionnaire avait pu susciter, voici celui du Gouvernement, réduit à vingt-neuf mesures.

Ce qui prévaut dans ces vingt-neuf mesures, c'est le médiatique et le spectaculaire, au détriment des préoccupations majeures des jeunes que sont le travail, la santé, la formation, le logement, la famille. Aucune politique globale envers les jeunes. Ce n'est que du déjà fait ou du déjà vu, sans calendrier d'application ni financement ambitieux.

De plus, alors que la majorité de ces mesures ne sont pas de la responsabilité de l'État, on ne voit pas apparaître une véritable volonté d'inciter les collectivités locales ou les institutions concernées à réguler, à affirmer une solidarité.

D'ailleurs, est-ce bien le rôle de l'État d'organiser la jeunesse ? Ne doit-il pas plutôt établir le cadre le plus propice à l'épanouissement des jeunes dans tous leurs droits fondamentaux ?

Je note au passage l'absence de toute référence à l'application de la Convention internationale des droits de l'enfant.

Au moment où les crédits du ministère de la jeunesse et des sports subissent de sévères réductions, vous nous proposez un collectif budgétaire limité à 1,5 milliard de francs pour financer ces vingt-neuf mesures. Or le seul financement par l'État de la mesure concernant le Fonds d'aide sociale aux jeunes, pourtant largement insuffisante, coûterait, à supposer qu'elle soit réellement mise en œuvre, le tiers de ce budget. Il faut dire que votre gouvernement a bien pris soin de choisir des mesures qui ne lui coûtent pratiquement rien avant les élections. Seul compte l'effet d'annonce.

Mais entrons un peu dans le détail de ces mesures.

Pour affirmer la citoyenneté, vous proposez d'abaisser l'âge d'éligibilité aux élections cantonales et régionales, et l'âge d'éligibilité des maires à dix-huit ans.

**M. Didier Boulaud.** Auront-ils droit aux primaires ? *(Sourires.)*

**M. Laurent Cathala.** Présentée comme la mesure des mesures, il s'agit en réalité d'une décision spectaculaire et purement gratuite. Être maire à dix-huit ans, est-ce vraiment la première préoccupation des jeunes...

**M. Michel Cartaud.** En milieu rural, oui !

**M. Julien Dray.** A Paris, surtout ! *(Sourires.)*

**M. Laurent Cathala.** ... confrontés qu'ils sont au chômage et à la difficulté de se loger, de se soigner et de se former ? Est-ce une telle mesure qui pourra donner aux jeunes l'envie de s'impliquer dans la vie politique, dans la vie de la cité, alors qu'ils se sentent exclus de la société ?

Madame le ministre, encore un peu de démagogie et nous aurons bientôt des sénateurs en culotte courte dans les jardins du Luxembourg ! *(Rires.)*

**M. Julien Dray.** Tant mieux !

**Mme Véronique Nelortz.** On en redemande !

**M. Laurent Cathala.** Quant aux conseils communaux des jeunes, plus de six cents communes en sont déjà dotées et vous proposez de ne leur attribuer qu'un rôle consultatif, alors que ceux qui existent ont souvent un pouvoir réel.

Pour ce qui est de l'ouverture d'une campagne d'information au sujet de l'inscription sur les listes électorales ou de la création d'un numéro de téléphone pour informer les jeunes sur le service national, merci d'y avoir pensé, cela existait déjà !

En revanche, aucune mesure incitative au développement de la vie associative et en faveur du mouvement d'éducation populaire ; rien pour valoriser les lieux d'expression et de communication des jeunes ; rien d'innovant sur la pré-majorité et l'affirmation du droit des enfants à être citoyens à part entière, respectés dans leur intégrité.

Pour mieux écouter les jeunes, votre maître mot est « médiateur ». Médiateur dans les collèges et les lycées. Médiateur dans les communes et les commissariats. Et pourquoi pas médiateur dans les familles ?

Outre qu'il n'y a là rien de nouveau, le recours abusif et exclusif à des médiateurs présuppose que les gens ne sont pas capables de se parler entre eux et ignorent le dialogue direct avec les élus, les éducateurs, les travailleurs sociaux ou les fonctionnaires.

Enfin, pourquoi montrer du doigt les quartiers difficiles en ne désignant des médiateurs que dans les commissariats sensibles ? J'ai souvent le sentiment, madame le ministre, que votre discours sur la jeunesse stigmatise les difficultés que rencontrent de nombreux jeunes et est, de ce fait, un obstacle à une bonne insertion. Une telle posture du Gouvernement me paraît très dangereuse, car elle ne traduit pas une véritable confiance dans la capacité des acteurs sociaux - fonctionnaires, militants associatifs, enseignants, élus, familles - de susciter, avec l'aide de l'État, une dynamique de communication sociale, de création, d'expression et de dialogue permanent.

Par ailleurs, trois des mesures destinées à favoriser l'accès à la vie professionnelle sont déjà inscrites dans le nouveau contrat pour l'école.

On est en droit de s'interroger sur leur mise en application puisque le nouveau contrat pour l'école n'est toujours pas financé. A part de vagues mesures censées améliorer la formation des jeunes dans des conditions discutables, la seule proposition concrète pour l'accès des jeunes à l'emploi réside dans les contrats locaux d'animation, c'est-à-dire dans la création de CES. De plus, les mille emplois d'animateurs concernés résultent en fait du redéploiement de mille postes FONJEP, ce qui risque de pénaliser les structures existantes œuvrant sur le terrain en direction des jeunes.

On peut noter également l'absence de toute proposition concernant l'aménagement des rythmes scolaires et, d'une manière plus large, du temps de l'enfant.

Vous dites vouloir renforcer l'autonomie des jeunes, mais où sont les mesures concrètes pour l'accès à un logement autonome ? Pourquoi ne pas réserver des mètres carrés sociaux au logement des jeunes, avec des dispositifs spécifiques d'aide au versement des cautions et des loyers ?

**Mme Françoise Hostaller.** Des ghettos-jeunes !

**M. Laurent Cathala.** De même, votre dispositif souffre de carence graves en matière de santé : rien sur la toxicomanie, rien sur la prévention et la lutte contre le sida, alors que les jeunes se sentent directement concernés et y sont particulièrement exposés.

Madame le ministre, nous sommes très inquiets.

**Mme Françoise Hostaller.** Il serait temps !

**M. Laurent Cathala.** Notre inquiétude est partagée par tous les acteurs sociaux et, bien sûr, par les jeunes. Des milliers d'entre eux ont cru qu'ils seraient écoutés et entendus. Leur déception n'en sera que plus grande. En organisant une telle mascarade, vous provoquez la rupture avec les jeunes et une fracture sociale alarmante pour une génération qui ne peut trouver dans vos mesurette les moyens et l'envie de s'intégrer à notre société. Il est urgent d'organiser des états généraux de la jeunesse...

**M. Michel Cartaud.** Oh là là !

**Mme Françoise Hostaller.** Encore une usine à gaz !

**M. Laurent Cathala.** ... afin de susciter des débats locaux et nationaux qui associent les jeunes, les adultes, les organisations collectives et les élus, et qui, renforcent ainsi les liens inter-générationnels. Ainsi pourra-t-on dégager une véritable politique globale de la jeunesse, à financer par une loi de programmation.

**M. Yves Nicolin.** Que ne l'avez-vous fait plus tôt !

**M. Laurent Cathala.** Cette loi de programmation devra donner vie à un vrai projet de société dans lequel les jeunes se reconnaîtront, un projet qui aura sa part de rêve, mais qui devra aussi répondre aux attentes et aux aspirations réelles de notre jeunesse. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. Philippe Briand.

**M. Philippe Briand.** Monsieur le président, madame le ministre, mes chers collègues, de manière habituelle, une catégorie de la population française est l'objet de toutes les sollicitudes, de toutes les attentions, de toutes les préventions aussi ; nous la nommons la jeunesse.

« Comme la Volga, la jeunesse charrie des trésors », disait Pouchkine. Les idées fécondées par elle sont une mine dont le filon ne se tarit jamais. Regroupée le plus couramment dans la tranche d'âge des quinze à vingt-cinq ans, la jeunesse prend dans la société actuelle une consistance nouvelle et forme un nouvel âge de la vie, différent tout à la fois de l'adolescence qui le précède et de l'âge adulte qui la suit.

Il y a presque trente ans, une génération déjà, Edgar Faure se posait la question : « Qu'est-ce que la jeunesse dans la société contemporaine ? » Il y apportait la réponse suivante : « C'est d'abord, bien sûr, un âge de la vie. Mais cet âge de la vie devient celui du nombre. Ils sont et ils seront - les jeunes - sans cesse davantage le nombre, la force, le mouvement. Comment ne se sentiraient-ils pas aussi la puissance ? » On a pu aller jusqu'à dire de la jeunesse qu'elle constituait un « nouveau tiers état ».

Vrai en 1968, ce constat ne l'est plus en 1994. En effet, si la population s'accroît, elle vieillit aussi. Les reculs de la natalité et de la mortalité contribuent à la poursuite du vieillissement de la population. Le nombre des moins de vingt ans a diminué de plus de 100 000 en 1991 comme en 1992.

Mais on ne peut traiter de la crise de la jeunesse sans réléchir, en arrière-plan, sur la crise de la société.

Autrefois confondue avec la période de l'adolescence, le report de plus en plus tardif de l'entrée dans la vie active a permis à la jeunesse de se distinguer en se définissant comme la période de la vie pendant laquelle s'opère le difficile travail de construction de soi.

Or la jeunesse actuelle, génération de transition entre une société industrielle qui s'essouffle et une société post-industrielle qui n'a pas encore trouvé ses marques, est confrontée à une situation de crise hors norme, et s'inquiète d'un avenir qu'elle a du mal à imaginer « chantant ».

Deux décrets de février 1994 instituant le contrat d'insertion professionnel pour les jeunes âgés de moins de vingt-six ans ont mis le feu aux poudres. Ce dispositif était pourtant censé faciliter l'entrée des jeunes sur le marché du travail.

En effet, en février 1994, l'ANPE dénombrait 746 600 demandeurs d'emplois âgés de moins de vingt-cinq ans, soit 25 p. 100 des actifs dans cette classe d'âge ; 200 000 d'entre eux n'avaient aucune qualification et 100 000 diplômés étaient sans emploi. Une partie de ces jeunes, n'ayant jamais travaillé, ne pouvait prétendre aux allocations chômage.

Avec une proportion de chômeurs dans le total de la classe d'âge des dix-sept-vingt-cinq ans de 9 p. 100, la France fait figure de mauvais élève. Seules l'Italie, l'Espagne et l'Irlande font état de résultats plus mauvais encore.

Le CIP a suscité des réactions de grande ampleur, révélatrices du malaise latent de la jeunesse. Il a posé à la fois le problème de l'insertion et celui de la valeur des diplômes. Les diplômés constituent en effet pour beaucoup de jeunes et de leur famille un sésame pour pénétrer dans le monde du travail : en témoigne l'engagement croissant pour les études.

Les étudiants cherchent à retarder le plus possible le choc avec l'environnement non protégé de la vie active. On estime que près de deux jeunes sur trois engageront une formation post-baccalauréat en l'an 2000, soit 2,6 millions d'inscrits dans l'enseignement supérieur contre 1,7 million en 1990.

Parallèlement à cette évolution, la protection de la valeur du diplôme contre le chômage diminue. Bien sûr, le chômage frappe avant tout les jeunes qui sortent de l'école sans formation professionnelle ou sans diplôme, mais les diplômés sont majoritaires parmi les quinze-vingt-cinq ans ayant connu plus d'un an de chômage. L'insuffisance de formation ou de certification n'est qu'une des causes du chômage parmi un faisceau de difficultés.

Le CIP a été le catalyseur et le révélateur des angoisses de la jeunesse actuelle, obnubilée par le chômage.

Les récentes manifestations ont mis crûment à jour le désespoir d'une partie d'entre eux, désespoir qui peut tourner à la rage et au saccage lorsqu'il est exprimé par les plus vulnérables, ceux des banlieues sinistrées et marginalisées, qui, trop longtemps et avec leur famille, ont été oubliés.

Le Gouvernement a voulu, par une large consultation nationale, associer la jeunesse au débat qui la concerne en premier lieu, celui de son avenir. Ces réponses, au nombre de 1,6 million, témoignent de la très grande diversité des conditions et de l'envie qu'ont les jeunes de s'exprimer et de faire valoir leurs aspirations.

A l'heure où tout indique qu'ils se détournent de plus en plus de la politique, nous n'avons pas le droit de décevoir leurs attentes. L'avenir de notre pays passe comme toujours par les jeunes : ils sont gage de dynamisme et d'innovation. Les 8,5 millions de quinze à vingt-cinq ans représentent 15,5 p. 100 de la population française et ne sauraient être laissés pour compte ; ils doivent au contraire devenir les fers de lance de notre société.

A cet égard, madame le ministre, qu'il me soit permis de cette tribune, de vous remercier, de souligner combien vous êtes à l'écoute de notre jeunesse, de rappeler l'action que vous avez entreprise : les dizaines de réunions organisées sur le terrain, les multiples rencontres avec les parlementaires et tous les partenaires que vous avez jugés qualifiés. Tout cela parce qu'avec la sensibilité qui vous caractérise, vous avez compris depuis longtemps que votre département ministériel est essentiel à l'équilibre de notre société, et qu'il conditionne, par l'environnement créé autour de nos jeunes, la société de demain.

Mes chers collègues, on dit qu'il n'y avait pas de politique sans risques. Mais il y a aussi des politiques sans chances...

Les vingt-neuf mesures annoncées par le Gouvernement le 15 novembre dernier, à la lumière des propositions du conseil des sages chargé d'étudier les résultats de la consultation nationale, témoignent, bien sûr, d'une volonté de dialogue et d'écoute qui va dans le bon sens. Ces mesures étant sans risques, cette politique a-t-elle une chance ?

Vous avez cherché à mettre en œuvre les plus réalisables des mesures, parmi des propositions pas toujours réalistes. Un certain nombre d'entre elles ne peuvent que

recueillir notre approbation. De manière générale, tout ce qui vise à améliorer l'information des jeunes constitue une avancée indéniable, que ce soit par le biais de numéros de téléphone ou de bus de campagnes d'informations civiques.

De même, puisque saluer le fait que vous ayez souhaité promouvoir l'existence de médiateurs, que ce soit dans les commissariats, les lycées ou les mairies. Ainsi, par le dialogue, les jeunes doivent sentir qu'ils sont à leur place dans notre société.

Leur sentiment de citoyenneté ne peut qu'en être renforcé. Tout doit être fait pour désarmer une situation parfois explosive. Je pense plus particulièrement aux quartiers difficiles où les élus ressentent quotidiennement l'extrême fragilité du tissu social, ces quartiers qu'il nous faudra transformer, démolir, reconstruire, aérer. La politique de l'urbanisme est celle qui touche le plus à la vie de nos concitoyens.

Nous, politiques, ne devons pas accepter de faire vivre des gens là où nous ne voudrions pas vivre nous-mêmes. Quel drame que ces concentrations sans jardin dans un pays où, pourtant, il y a encore tant d'espace !

Aux premiers rangs des inquiétudes dont la jeunesse se fait l'expression vient le sida, qui traumatise à juste titre une génération pour qui l'amour peut devenir synonyme de destruction et de mort. Tout effort en matière d'information et de prévention dans le domaine de la santé est donc positif : l'heure n'est plus aux tabous, mais à l'action.

Pourtant, je ne suis pas sûr que toutes ces excellentes mesures suffiront pour répondre aux attentes et aux espoirs suscités dans la jeunesse.

En premier lieu, je relève quelques insuffisances. Je le sais, le mieux est l'ennemi du bien, et quelques mesures valent certes mieux que l'immobilisme. Au demeurant, les travaux du comité ne sont pas terminés et l'achèvement du dépouillement des réponses devrait, j'en suis sûr, fournir une précieuse matière à réflexion. Toutefois, vous en conviendrez, parmi les vingt-neuf mesures rendues publiques, huit avaient déjà été annoncées dans le cadre d'autres réformes. C'est le signe que la politique pour la jeunesse est partie intégrante d'autres problèmes de société.

Comme le disait Georges Pompidou le 14 mai 1968, devant l'Assemblée nationale...

**M. Julien Dray.** Bon souvenir ! Il est utile de le rappeler !

**M. Philippe Briand.** « Rien ne serait plus illusoire, disait Pompidou, que de croire que les événements que nous venons de vivre constituent une flambée sans lendemain. A ce stade, ce n'est plus le Gouvernement qui est en cause, ni les institutions, ni même la France, c'est notre civilisation elle-même. »

Le malaise des jeunes est le reflet des dysfonctionnements d'un modèle de civilisation. Alors, s'occuper de la jeunesse, c'est tâcher de soigner les symptômes plutôt que de s'attaquer à la racine du mal. Répondre aux attentes des jeunes, ce n'est pas seulement mener une politique de « discrimination positive » envers une minorité défavorisée, suivant la formule américaine, c'est aussi et surtout prendre les problèmes à bras-le-corps.

En l'occurrence, il n'y a pas de fatalité. Il ne doit y avoir qu'une volonté. Celle de moderniser, d'adapter, d'humaniser notre société. Oublions le système pour privilégier l'homme et lui permettre de révéler ce qu'il a de meilleur.

Comment se sentir heureux lorsque l'on se sent inutile? La première des réponses doit être l'emploi et consister à contrer les arguments de ceux qui ne veulent pas comprendre, technocrates trop zélés, véritables réducteurs politiques.

Madame le ministre, oubliez un instant l'élu pour n'entendre que le responsable de petite PME. Les PME, ces entreprises à taille humaine, prises entre les entreprises individuelles et les grands groupes, sont aujourd'hui les seules qui peuvent embaucher des salariés. Permettez-moi de vous dire combien il leur est difficile d'accueillir un jeune dont la formation et la disponibilité ne sont pas souvent mûres pour devenir efficaces immédiatement.

**M. Jean-Marie Geveaux.** C'est vrai!

**Mme Véronique Noiertz.** Toujours c'est ainsi! Ils ne sont jamais disponibles ou n'ont jamais la bonne qualification!

**M. Philippe Briand.** Alors, madame le ministre, faisons d'une pierre deux coups: balayons les dizaines de systèmes d'aide, d'adaptation, aux conditions byzantines la plupart du temps, et difficilement applicables face à une administration de plus en plus tatillonne, et exonérons immédiatement, franchement, pour le premier emploi de manière systématique de toutes les charges sociales tant pour l'employeur que pour le salarié. En diminuant le coût du travail, nous aurons donné leur chance aux jeunes et aux petites entreprises qui trouveront ainsi du sang neuf, des idées, de la vie. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

Considérons la première année en entreprise comme la dernière année de la formation. Certes, une telle mesure aura un coût: mais songez aux économies qu'elle permettra de réaliser, aux jeunes qui se trouveront ainsi insérés, aux familles détruites en moins, et à l'espoir qui renaitra!

Madame le ministre, comme vous, j'ai fait un rêve: que nous fassions de la politique, que nous ayons la volonté de changer les choses, que nous soyons - que vous soyez! - écoutés. Nous, élus, devons imposer, lorsque la situation l'exige!

Le meilleur moyen d'inciter une entreprise à employer un jeune, ce n'est pas de multiplier les dispositifs d'aide à l'embauche, mais bien de donner au jeune une véritable qualité. L'objectif de l'école, ce n'est pas 80 p. 100 de bacheliers, c'est 100 p. 100 d'embauches à la sortie!

**Mme Françoise Hostaller.** Tout à fait!

**M. Philippe Briand.** La réforme de notre système éducatif doit faire l'objet d'un réel débat public: allègement des programmes, répartition des compétences entre les collectivités, répartition des horaires. C'est une organisation complète qui doit être mise en œuvre, tant pour l'école, le collège, le lycée, l'université que pour l'apprentissage.

A cet égard, nous sommes dans l'attente d'un projet de loi important relatif à la formation en alternance. Il est nécessaire que la représentation nationale puisse en discuter lors de cette session. Le besoin de formation est tel que nous sommes maintenant obligés de le poursuivre pendant le service militaire, comme si l'école ne remplissait plus son rôle.

Vous avez avec justesse rejeté l'idée d'un service à six mois qui aurait apparenté le service militaire aux « classes de découverte » et transformé nos jeunes en valets d'armes. En revanche, un débat de fond sur l'alternative circonscription-armée de métier pourrait difficilement être évité, car les jeunes ne comprennent pas toujours bien les modalités sinon les finalités du service militaire.

Certes, le service militaire est encore un moyen d'intégration à ne pas négliger, à condition toutefois que les appelés n'aient pas le sentiment - hélas, trop répandu! - d'y perdre leur temps. L'impression de gâchis est d'autant plus regrettable que les jeunes s'investiraient volontiers dans un service civil ou dans des missions humanitaires, en apportant leur générosité, leurs connaissances à ceux qui en ont besoin: service civil tourné vers les services sociaux, vers les personnes âgées, vers les jeunes en difficultés scolaires, bref la générosité des jeunes en vers les autres...

Nous nous devons d'apporter une réponse véritable et sincère à toutes ces légitimes préoccupations, pour que notre jeunesse retrouve les raisons d'espérer.

Les actes de vandalisme commis contre nos commissariats ou nos établissements seraient moins nombreux si chaque jeune avait un emploi, un toit, une famille, en un mot le nécessaire pour mener une vie d'adulte.

Il est certes louable de créer des maisons des jeunes et de la santé: tout pour leur éviter la solitude au milieu des foules urbaines! Mais ne sera-ce pas superflu si les jeunes craignent de se faire agresser en s'y rendant?

Nous le sentons tous, l'Etat ne sera jamais mieux respecté que s'il s'est lui-même réformé. Peut-être sera-t-il plus facile de respecter un Etat qui aurait pris « un coup de jeune ». Tant de rapports sur ce sujet ont été élaborés: il ne reste plus qu'à leur donner un début d'application.

Vous le voyez, le débat sur les jeunes nous ouvre des perspectives nouvelles. Des perspectives, les jeunes en attendent. Nous, hommes publics, n'avons pas le pouvoir de changer la vie ni de faire passer la France de l'ombre à la lumière, et ce en dépit de certaines envolées démagogiques dont le peuple a durement sanctionné les auteurs.

*(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)*

**M. Didier Boulaud.** Votre tour arrive!

**M. Philippe Briand.** Mais, au moins, offrons aux jeunes un débat digne de leurs attentes sur des sujets graves, au premier rang desquels l'emploi, la formation et la place de l'homme dans la société. Décidons d'un calendrier prévisionnel des réformes et mettons les effectivement en œuvre. Ouvrons le débat pour leur ouvrir l'avenir. Alors, là où nous aurons une volonté, nous tracerons le chemin, car il vaut mieux, enseignait Spinoza, « parler à l'homme de sa liberté que de son esclavage ». *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

**M. le président.** La parole est à M. Jacques Boyon, président de la commission de la défense nationale et des forces armées.

**M. Jacques Boyon, président de la commission de la défense.** Monsieur le président, madame le ministre, mes chers collègues, nul ne s'étonnera qu'une grande consultation nationale auprès des jeunes débouche sur des propositions concernant le service national et que le Gouvernement souhaite leur donner une suite sans attendre la nécessaire réflexion globale et cohérente sur la refonte indispensable du service national.

Je me félicite tout d'abord qu'elle n'ait pas été retenue la proposition démagogique de réduire à six mois la durée du service militaire, comme vient de le rappeler excellemment mon collègue M. Briand, et j'approuve l'esprit et le contenu des mesures envisagées par le Gouvernement, même si elles s'insèrent naturellement dans un cadre limité.

Quelles sont ces mesures?

Premièrement, un numéro national d'appel sera créé. Expérimenté depuis trois mois, ce dispositif sera généralisé à l'ensemble du territoire afin d'informer les jeunes sur toute question relative au service national et sans doute aussi les parlementaires que nous sommes, souvent interrogés dans nos permanences sur une matière devenue terriblement complexe.

Deuxièmement, alors que plus de 5 000 jeunes effectuent actuellement leur service national sous ce que l'on appelle une ferme civile, 15 000 postes nouveaux de service civil seront créés d'ici à quatre ans. Cette augmentation très forte, une multiplication par quatre, est inévitable pour compenser la diminution du nombre des appelés dans les armées - prévue par la loi de programmation militaire - et pour tenter de maintenir l'universalité du service national. Cette augmentation, qui n'est pas simplement une variation arithmétique d'une capacité d'accueil de la part des administrations bénéficiaires, rend plus nécessaire la réflexion d'ensemble sur les formes civiles du service national et la remise à plat de l'ensemble des protocoles conclus par le ministère de la défense avec d'autres départements ministériels - ville, affaires sociales ou autres - au regard de l'application sur le terrain. Trop souvent, si l'on excepte la police et la sécurité civile, ces jeunes gens sont, en effet, un peu perdus dans la nature, livrés à eux-mêmes et dépourvus de tout encadrement adapté pour assurer leur gestion. Il faudra être capable de répondre à cette nécessité.

La troisième mesure est relative à la formation durant le service militaire. L'intention du Gouvernement est de faire bénéficier, d'ici à cinq ans, dans le cadre d'un contrat de volontariat à service long, 30 000 jeunes d'une formation qui sera sanctionnée par un titre professionnel reconnu.

En outre, 20 000 autres jeunes pourront prolonger de quatre à six mois leur service militaire pour suivre des formations dites « préqualifiantes » qui s'adressent aux jeunes en grande difficulté - je pense à l'illettrisme en particulier.

Même si leur vocation n'est pas de corriger les défaillances et les insuffisances de l'éducation et de la formation professionnelle, le défi de l'emploi, en particulier du premier emploi, est une cause nationale trop exigeante pour que les armées ne se mobilisent pas, elles aussi, pour cette cause. Cette dernière mesure, la plus importante et celle qui répond le mieux à l'attente des jeunes, ne va sans doute pas dans le sens de la revalorisation militaire du service. Elle ne doit donc pas avoir pour effet de renvoyer aux calendes les mesures nécessaires pour refaire du service militaire la forme prioritaire du service national et pour motiver et attirer vers lui les meilleurs de nos jeunes.

Avant de terminer, un mot sur un sujet important qui n'a rien à voir avec le service national - mais il me tient beaucoup à cœur : les stages en entreprise pour les jeunes suivant un enseignement en alternance. Tous mes collègues confirmeront pour l'avoir constaté au cours de leur permanence - que c'est devenu, après l'emploi, le problème le plus difficile à résoudre pour les jeunes.

Je suis, comme beaucoup, un partisan résolu des formations en alternance. De nombreux responsables de formations se sont tournés avec enthousiasme vers cette formule. Nous n'avons sans doute pas pris la peine de vérifier que le monde économique, c'est-à-dire les entreprises, était en mesure de répondre à la demande qui s'exprimerait auprès de lui !

Nous venons de vivre, madame le ministre, dans nos permanences - en août, en septembre, en octobre - une période très difficile au cours de laquelle nous avons reçu des dizaines de jeunes en situation de recherche *in extremis* d'une entreprise d'accueil. C'est peu de dire qu'ils étaient désespérés ; cette première expérience de recherche de stage leur a laissé un goût amer alors que, partout, on vantait les mérites de l'alternance.

**M. Laurent Cathala et M. Didier Boulaud.** Bravo !

**M. Jacques Boyon.** Une telle situation a, à mon sens, plusieurs raisons principales.

D'abord le coût pour les entreprises : coût direct de rémunération du stagiaire et coût indirect du temps passé à sa formation par un cadre ou par un tuteur. Il faudra, madame le ministre, trouver, au-delà du nécessaire changement des mentalités, les incitations indispensables au développement de la formule de l'alternance. Par le biais de la loi quinquennale sur l'emploi, nous avons ouvert quelques pistes ; il faudra aller plus loin avec pragmatisme et avec souplesse, toutes les entreprises ne pouvant pas être traitées de la même façon et toutes n'étant pas sensibles aux mêmes avantages.

Ensuite, il est impératif de mettre de l'ordre dans les demandes de stage. On ne peut demander aux entreprises d'accueillir des jeunes à tous les stades de l'éducation. A force de vouloir ouvrir les entreprises à toute l'école, nous les ferions à ceux qui sont prioritaires, c'est-à-dire les stagiaires en alternance.

**M. Philippe Briand.** Eh oui !

**M. Jacques Boyon.** Comment une même entreprise peut-elle accueillir simultanément, sous des formes et avec des finalités particulières, des collégiens, des lycéens et des étudiants ? La charge est trop importante.

**M. Philippe Briand.** Très bien !

**M. Jacques Boyon.** Il faudra, madame le ministre, définir des objectifs clairs et précis qui permettront, au niveau local, de réguler cette demande. Je crains que la mesure n° 16 que propose le Gouvernement ne vienne encore alourdir le système.

Il faudra également régler les problèmes de financement des organismes formateurs, c'est-à-dire des organismes paritaires collecteurs agréés, car il n'est pas normal qu'un jeune qui a trouvé une entreprise d'accueil pour un contrat en alternance se voie refuser, faute de moyens, le financement prévu par les textes et donc, en fin de compte, la formation qu'il cherche.

**M. Yves Nicolin.** Très bien !

**M. Jacques Boyon.** A défaut de telles mesures, madame le ministre, c'est l'avenir même de la formule de l'alternance que l'on met en danger et qui risque d'être victime de son succès. Et c'est l'espérance des jeunes qui serait cruellement déçue ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

**M. le président.** La parole est à Mme Françoise Hostalier.

**Mme Françoise Hostalier.** Madame le ministre, mes chers collègues, je voudrais vous parler de l'inquiétude que j'ai eue en lisant certains résultats de l'enquête sur la jeunesse et faire quelques suggestions concrètes sur un thème qui n'apparaît pas dans les propositions, l'ouverture sur l'Europe et l'ouverture sur le monde.

Nous savons que, aujourd'hui, personne ne peut plus vivre dans une bulle protectionniste. L'économie, la finance, l'industrie, la culture sont internationales. Et je

ne suis pas certaine – et c'est même le contraire – que notre jeunesse soit armée pour affronter cette dimension-là.

J'en veux pour preuve les résultats de l'enquête. A la question : « Je me sens européen ? », la réponse est « plutôt oui », à 54 p. 100 ; « plutôt non », à 46 p. 100 ; ce que je trouve inquiétant. A la question : « Je suis prêt à partir à l'étranger ? », la réponse est « plutôt oui », à 59 p. 100 ; « plutôt non » à 41 p. 100 ; ce qui ne me paraît pas très enthousiaste. Et à la question : « J'ai confiance en l'avenir ? », la réponse est « plutôt oui » à 28 p. 100 ; « plutôt non » à 72 p. 100. Je trouve ce dernier résultat très inquiétant ; mes collègues auront l'occasion d'y revenir.

Pour leur rendre confiance en eux et pour leur rendre confiance en l'avenir, il faudrait essayer d'élargir leurs perspectives. Les jeunes portent en eux un extraordinaire potentiel de curiosité, d'aventure, d'enthousiasme que nous avons le devoir de valoriser. Nous devons favoriser les voyages, les échanges, les mélanges de cultures.

**M. Julien Dray.** Pas avec les charters de M. Pasqua !

**Mme Françoise Hostalier.** C'est bien plus facile qu'on ne le croit parce que les jeunes ont entre eux, au-delà des langues et même des cultures, une identité propre à leur jeunesse.

On peut le déplorer – M. Toubon le déplorerait peut-être – mais les jeunes filles françaises, allemandes ou danoises, habillées de jeans, écoutant la même musique, regardant le même film et buvant le même Coca, ont déjà beaucoup de choses en commun.

Comment inciter les jeunes Français, puisque ce sont eux qui nous intéressent aujourd'hui, à s'ouvrir sur l'Europe et sur le monde ? Pour commencer, il faut leur en donner l'envie et leur donner quelques passeports.

L'envie passe par l'enseignement des cultures. Est-il vraiment nécessaire, par exemple, d'apprendre par cœur la quantité d'acier produite par la Chine ou la Finlande, comme nous l'avons tous fait ? Ne vaut-il pas mieux leur apprendre l'histoire de la grande muraille ou celle des Lapons ?

Mais le passeport principal, au-delà de la connaissance de la culture de l'autre, c'est la connaissance de la langue de l'autre. Il faut se rendre à l'évidence : si un effort important a été fait dans ce domaine, on est loin du résultat escompté. Les jeunes Français, aujourd'hui, ne sont guère meilleurs en langues que leurs aînés.

Ma première proposition serait donc de faire un nouvel effort dans ce domaine en favorisant les initiatives des professeurs, en valorisant l'expérimentation car, pour apprendre une langue vivante, il faut plus qu'un livre et un cahier.

En outre, chacun le sait, le meilleur moyen d'apprendre une langue et de découvrir une culture, c'est le « bain linguistique ». D'où ma deuxième proposition : il faut encourager, faciliter, aider les échanges de classes et les jumelages sportifs ou culturels.

Voici un exemple personnel et récent : j'ai deux fils en classe de quatrième. Leur professeur d'anglais va organiser un voyage en Angleterre. Le coût du voyage pour quatre jours est de 1 200 francs par enfant. Je peux vous dire que dans leur classe des enfants n'iront pas en voyage. Une famille modeste qui n'a qu'un Smic comme revenu ne peut pas dégager ainsi 1 200 francs. Il y a donc des efforts à faire par les bourses, les aides communales ou régionales pour faciliter ce genre d'accès.

**Mme Véronique Nolertz.** Il ne fallait pas réformer les bourses scolaires !

**M. Jean Rosselot.** Il ne fallait pas réformer les crédits Barangé.

**Mme Françoise Hostalier.** Quant à ma troisième proposition, elle concerne les aides européennes. En matière d'éducation et de formation, de nombreux programmes existent comme Erasmus, Comett, Tempus, et autres. J'en ai répertorié onze différents. Ils sont tous très bien mais ils ont l'inconvénient d'être peu connus et difficiles à obtenir. Ne pourrait-on profiter de la présidence de la France à la tête de l'Union européenne pour promouvoir et surtout simplifier ces programmes ?

Quatrième proposition : pourquoi se contenter de l'Europe ? Il faut encourager nos jeunes à découvrir le monde. En plus de votre carte jeunes, étendue à vingt-quatre pays – ce qui est une excellente idée –, il faut leur offrir la possibilité de faire des séjours d'études ou de suivre une formation professionnelle, à l'étranger. J'ai participé à une expérience d'échange d'étudiants avec la Finlande avec des élèves que j'avais alors en BTS fonderie. Réussite totale !

Pour commencer, avant de partir en stage, ces élèves, qui n'avaient pourtant pas d'amour particulier pour les langues, se sont remis à niveau en deux mois de temps parce qu'ils savaient qu'ils devaient parler couramment l'anglais pour partir. Je peux vous dire que, sur le terrain, l'expérience a été formidable et la réussite totale pour eux et pour les entreprises qui les ont accueillis.

Mais pour atteindre ce but, il faudrait instaurer des systèmes de bourses internationales, faciliter les procédures administratives – demandes de visas, organisations d'études et de séjours, toujours complexes –, régler clairement le statut social des étudiants lorsqu'ils vont travailler à l'étranger et régler le problème des équivalences de diplômes et de formations.

**M. Michel Cartaud.** Tout à fait !

**Mme Françoise Hostalier.** Cinquième proposition : quoi de mieux pour découvrir le monde que le moment du service national ? Nos collègues, M. Briand et M. Boyon viennent de l'évoquer.

Or, aujourd'hui, il y a à peine plus de 6 000 places de coopérants du service national pour quelque 15 000 demandes. Certes, une proposition concrète a été faite de 45 000 en quatre ans, mais, si j'ai bien compté, ça ne fait que 11 250 par an ; on est loin du compte !

Sixième proposition : encourager nos jeunes à vivre une expérience professionnelle à l'étranger et faciliter les démarches administratives, ce qui sera tout bénéfique pour nous et nos entreprises.

D'abord, par des mesures fiscales incitatives, mais ensuite – et c'est le député d'une circonscription frontalière qui vous parle – en convainquant les gouvernements, au moins européens, de signer des accords sur la protection sociale et les modes d'imposition. Or, pour l'instant, quand on travaille dans un pays, même frontalier, la protection sociale n'est pas harmonisée. Ceux qui partent ainsi travailler à l'étranger sont aujourd'hui défavorisés face à la protection sociale, aux assurances chômage et aux points retraite. Pour l'Union européenne, il existe un système de formulaire qui permet de proroger dans un autre pays la protection sociale du pays dans lequel on a cotisé, mais beaucoup reste encore à faire dans les pays hors Europe.

Madame le ministre, nous avons la responsabilité d'ouvrir le XXI<sup>e</sup> siècle à notre jeunesse. Nous devons lui mettre en main toutes les cartes pour relever ce défi et notamment la carte maîtresse qui est, à mon avis, la capacité d'ouverture sur l'Europe et de l'ouverture sur le

monde. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. le président.** La parole est à M. Ernest Moutoussamy.

**M. Ernest Moutoussamy.** Madame le ministre, mes chers collègues, la jeunesse de l'outre-mer, marquée par le sceau du chômage, rentrera à reculons dans le troisième millénaire, si l'Etat ne parie pas sur le partage, la justice et la solidarité.

Je ne sais pas si nos jeunes, qui hurlent leur souffrance et leur désarroi depuis si longtemps, ont répondu à la consultation. Mais j'observe qu'aucune mesure spécifique n'est prise pour les aider à faire face à leur détresse. Le divorce entre la société et eux risque de s'accroître davantage. Il est totalement utopique de penser que la citoyenneté peut s'affirmer quand le chômage, l'exclusion, la dépendance et l'assistanat portent atteinte sans cesse à la dignité. Le chômage est antinomique de la citoyenneté. Pour les dizaines de milliers de jeunes de l'outre-mer qui le subissent année après année, carême après hivernage, que peuvent ces vingt-neuf propositions qui ne s'adressent en définitive qu'à ceux qui n'ont pas un destin de feuille morte parce que leur candidature à un emploi a une chance de trouver un écho favorable ?

**M. Didier Boulaud.** C'est très poétique !

**M. Ernest Moutoussamy.** Et les autres ? La grande majorité ?

Je ne suis pas de ceux qui jetteront l'anathème sur vos propositions, ...

**M. Yves Nicolin.** Ah !

**M. Ernest Moutoussamy.** ... mais je ne laisserai pas croire que l'on a répondu aux attentes, que l'on a épuisé toutes les ressources et qu'il n'y a pas d'autres solutions.

**M. Yves Nicolin.** Nous non plus !

**M. Ernest Moutoussamy.** Non ! Après cette consultation, le Gouvernement aurait pu lancer une initiative en faveur de la conquête par la jeunesse du droit à la formation, au travail, à la culture et à l'épanouissement, de façon à conclure avec elle un véritable pacte, c'est-à-dire un contrat social, moral et culturel créant, dans le respect de l'identité de chacun, un programme commun de vie et d'espérance.

De toute évidence, l'Etat ne fera pas l'économie de ces moyens s'il entend vraiment relever le défi. A l'heure où la révolution technologique et économique remet en cause le travail et exige une révision radicale des politiques classiques du développement, à l'heure où la croissance sans emploi est l'une des expressions les plus marquantes et les plus inquiétantes du progrès, la réduction du temps de travail, l'emploi social et l'emploi public sont de précieux gisements contre le chômage. Bref, toute politique au profit de la jeunesse passe par la lutte contre la misère, la pauvreté, l'exclusion, les injustices, les inégalités et l'échec scolaire.

Quand on sait que seulement 10 p. 100 de la population mondiale participent pleinement à la vie politique, économique, sociale et culturelle de la planète, l'on mesure la cruauté des lois et des institutions qui régissent le monde et qui font marcher l'homme. Aussi, s'il n'existe pas de formules « clefs en mains » pour relever les défis auxquels sont confrontés les jeunes, il faut sans hypocrisie consacrer des ressources plus importantes au développement humain.

La jeunesse de nos îles, qui, de par l'histoire, assume les souffrances de toutes les races et de plusieurs civilisations, n'a qu'un seul rêve, c'est de trouver l'onguent

contre le chômage, ce bobo terrible, qui saccage son existence. Le reste, madame le ministre, elle pourra le gérer avec responsabilité.

Du jeune djobeur qui rafistole des pièges à crabes à Patrick Chamoiseau, de la jeune fille qui récolte un enfant pour survivre avec les allocations à Marie-José Pérec, notre jeunesse prouve, chaque jour, la force de ses talents et de son envie de vivre.

Mais quel sens peut avoir la vie quand, dans ces familles nombreuses, deux/trois enfants vivent en permanence dans l'oisiveté et que c'est la pension de retraite du père ou de la grand-mère, qui leur permet d'éviter provisoirement la déchéance ?

Pour pasticher Voltaire, qui écrivait que « nous sommes tous impliqués lorsque l'innocence est persécutée », je dirai que nous sommes tous responsables de ces vies brisées et de l'aliénation de la dignité de ces jeunes, à qui nous ne pouvons pas dire : « Tu seras un homme mon fils ».

Alors peut-on laisser ces jeunes tentés de haïr leur époque de toutes leurs forces, sombrer dans la délinquance et le non-être, sans utiliser vraiment et totalement tous les moyens disponibles ?

Madame le ministre, mieux écouter les jeunes, c'est mettre la réflexion à l'abri du réflexe de révolte, de dégoût et de rejet, c'est créer le corps social et spirituel apte à utiliser votre panoplie de mesures, c'est répandre plus d'équité, plus de mansuétude, plus de solidarité sur ce volcan qui fait la honte de nos sociétés civilisées.

Madame le ministre, après cette vaste consultation, avez-vous vraiment écouté les jeunes ? N'avez-vous pas laissé passer une rare occasion d'inscrire l'espoir dans leurs rêves ? Peuvent-ils s'attendre à quelques bouées de sauvetage, après le dépouillement de l'autre moitié des réponses ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. Julien Dray.

**M. Julien Dray.** Madame le ministre, mes chers collègues, d'abord une remarque préliminaire pour exprimer l'agacement que suscite chez un parlementaire un tel débat. De deux choses l'une : ou les parlementaires sont associés aux décisions du Gouvernement et peuvent donc avoir prise sur elles ; ou ils ne font que commenter l'action du Gouvernement. On comprendra, en l'occurrence, que nombre de mes collègues ne soient pas là ce soir. Ils ont, en effet, l'impression que tout s'est passé et se passera, encore une fois, ailleurs qu'au Parlement.

**M. Jean-Claude Gayssot.** C'est vrai !

**M. Julien Dray.** Je suis d'autant plus agacé que, si vous trouvez, madame le ministre, au banc du Gouvernement, alors que nous débattons de la jeunesse, deux de vos collègues qui sont, me semble-t-il, tout particulièrement concernés par les problèmes de celle-ci, n'y sont pas.

**M. Jean-Claude Gayssot.** Ils s'occupent des primaires !

**M. Jean Rosselot.** Réflexion primaire !

**M. Julien Dray.** Preuve, s'il en était besoin, que pour eux aussi les choses importantes ne se passent pas ici. Sans doute, M. Bayrou et M. Fillon ont-ils bien d'autres préoccupations que de discuter avec les parlementaires sur l'avenir de la jeunesse de ce pays !

Mais venons-en au sujet du débat. Vous avez, madame le ministre, mobilisé beaucoup d'argent, plus de 50 millions de francs, pour poser aux jeunes des questions auxquelles d'autres réponses que celles que vous attendiez.

Etait-il bien nécessaire de dépenser une telle somme pour vérifier ce que nous savions déjà, à savoir - car c'est ce qui ressort de cette enquête - que nous avons une jeunesse volontaire, solidaire et vaillante, une jeunesse qui attend des responsables politiques qu'ils la prennent en considération? Si vous étiez un peu descendue dans la rue avec eux au mois de mars, leurs slogans vous auraient appris tout cela. Il est vrai, qu'à l'époque, il y avait un fossé d'incompréhension entre eux et vous et qu'il avait fallu qu'ils y descendent par milliers pour que vous écoutiez leurs revendications.

Et maintenant, quelles réponses leur apportez-vous après les avoir consultés?

Si j'étais un jeune, je réclamerais aujourd'hui du boulot! Or, sur ce point, il n'y a rien dans les mesures que vous proposez.

Si j'étais un jeune scolarisé, je demanderais une véritable réforme du système scolaire, qui fasse que je m'y sente bien, avec des moyens pour bien étudier - bourses, cadre de vie agréable - et pour exercer réellement la citoyenneté que représente ma présence à l'intérieur de l'institution scolaire. Sur tout cela, rien non plus dans vos mesures! Si j'étais un jeune scolarisé de banlieue, je souhaiterais avoir les mêmes chances que ceux qui vivent ailleurs! De cela non plus, il n'est pas question dans vos mesures.

La situation me fait venir une image à l'esprit: ce Gouvernement s'est disputé avec sa jeunesse; pour calmer une colère qu'il ne comprend pas, il s'est précipité dans le premier magasin venu pour collecter un certain nombre de mesures, afin de préparer une «tatatouille balladurienne» grâce à laquelle il espère gagner son amitié ou son affection!

Mais la jeunesse vous regarde, et elle ne comprend pas ce que vous lui proposez parce que vous êtes bien loin de ses véritables préoccupations.

Les jeunes veulent un emploi. Il fallait leur faire des propositions précises puisque, en effet, reconnaissons-le, tous les dispositifs que vous et nous avons mis en place sont obsolètes: la génération Mac Donald ne veut plus des stages, ni des emplois précaires, ni des contrats à durée déterminée! Elle veut de véritables emplois, de véritables embauches.

**M. Jean-Marie Goveaux.** Propos lamentable!

**M. Julien Dray.** De cela, vous ne dites rien!

La jeunesse qui vit dans l'institution scolaire exige de véritables moyens pour rénover des lycées de banlieue dans un état de dégradation lamentable.

Quant à la jeunesse des banlieues, elle aimerait que les rapports qu'elle entretient avec les institutions changent et que soit menée une véritable politique d'animation sociale et culturelle. Vous n'en dites rien non plus!

Vous savez aussi bien que moi que ce n'est pas avec mille postes, dont on ne sait d'ailleurs ni comment ils seront financés, ni quand ils seront créés, qu'on arrivera à résoudre la crise qui sévit aujourd'hui dans les banlieues.

Voilà dans quelle situation vous vous trouvez.

Dès lors, il s'agissait d'écouter. Vous l'avez fait mais vous n'avez pas entendu. Il fallait comprendre; vous n'avez compris que ce que vous avez bien voulu comprendre, c'est-à-dire ce qui vous intéressait.

**M. Laurent Cathala.** Et ce qui ne coûtait pas cher!

**M. Julien Dray.** Il convenait enfin de décider; vous avez décidé ce qui vous arrangeait; c'est-à-dire ce qui se prêtait à des effets d'annonce mais ne représentait rien par rapport aux revendications émises.

Vous avez engagé un dialogue avec la jeunesse et, ce faisant, c'est là que les choses deviennent dramatiques, vous avez suscité un espoir. Des jeunes qui n'avaient guère confiance dans un gouvernement de droite - sur le fond, ils avaient raison - ...

**M. Philippe Briand.** Ils ont eu confiance dans la gauche pendant dix ans? La génération Mitterrand! Beau résultat!

**M. Julien Dray.** ... ont pensé que, pour une fois, la droite de ce pays allait peut-être les écouter. Alors, ils ont répondu au questionnaire. Aujourd'hui, ils confrontent ce qu'ils ont exprimé dans leur message et ce que vous répondez. Et le fossé s'est creusé. Mais vous avez de la chance: l'élection présidentielle a lieu dans quelques mois...

**M. Jean-Pierre Balligand.** De la chance? Chance pour qui?

**M. Julien Dray.** ... et ils ne seront peut-être pas amenés à vous prendre personnellement comme cible dans leur désespoir car peut-être d'autres ministres de la jeunesse vous succéderont-ils - je ne peux en tout cas que l'espérer - pour apporter des réponses précises à leurs revendications.

**M. Laurent Cathala.** Julien Dray, par exemple!

**M. Philippe Briand.** La France ne mérite pas cela!

**M. Julien Dray.** Mais si vous continuez à exercer cette responsabilité dans les mois à venir, sachez que ceux qui ont participé à ce dialogue attendaient de vous autre chose et qu'ils vous demanderont des comptes. Or, vous le savez comme moi, les jeunes de ce pays, lorsqu'ils le veulent, savent très bien prendre leur destinée en main. Nombreux ont été vos prédécesseurs qui ont eu maille à partir avec eux pour n'avoir justement pas compris leurs revendications.

Pour conclure, car ce débat ne mérite finalement pas beaucoup plus que ces quelques remarques, il n'y aura rien, à l'arrivée, vous le savez bien, rien en comparaison des espoirs qu'avaient exprimés les jeunes dans leur mouvement...

**Mme Françoise Hostalier.** Faites des propositions! C'est facile de critiquer!

**M. Laurent Cathala.** Ça vient!

**M. Jean-Pierre Balligand.** Ne vous impatientez pas!

**M. Julien Dray.** ... je ferai quelques propositions.

Vous êtes à la tête de ce qui pourrait être un grand ministère, le ministère de la jeunesse et des sports. S'agissant de l'activité sportive, vous êtes restée le ministre des fédérations, sans être en même temps celui qui développe l'activité sportive dans les banlieues. Avez-vous à votre actif la création de terrains de sport de proximité que la gauche avait commencé à mettre en place? Nullement! Avez-vous prévu des postes d'animateurs sportifs dans les banlieues, comme le demandent les municipalités? Non, il n'y a plus de budget!

**M. Laurent Cathala.** On les supprime! Refus d'agrément!

**M. Julien Dray.** Quant aux associations de terrain dont vous aimez parler et vanter l'activité à la télévision, leurs subventions connaissent une réduction quasi systématique!

**M. Laurent Cathala.** Les 0,5 douzième de Bayrou!

**M. Julien Dray.** Tentez-vous de prendre en considération les aspirations des jeunes que cela confine à la caricature : comme vous n'arrivez pas à leur parler, il vous faut des médiateurs. Alors, vous « médietisez » de tous les côtés.

**M. Laurent Cathala.** Ça crée des emplois !

**M. Julien Dray.** Je pourrais multiplier les exemples. Mais ce n'est pas cela que les jeunes vous demandent.

Madame le ministre, les jeunes de ce pays croient, c'est du moins ce qu'il m'a semblé, que les responsables politiques que nous sommes ont la capacité de leur apporter des réponses. En discutant avec eux, nous avons pu mesurer l'immense espoir qu'ils mettent dans l'action politique. Le plus grave dans l'action que vous entreprenez, c'est qu'elle va décevoir cet immense espoir et désespérer ces jeunes. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Yves Nicolin.** Tout ça n'est pas très constructif !

**M. le président.** La parole est à M. Antoine Joly.

**M. Antoine Joly.** Monsieur le président, madame le ministre, avant tout autre chose, je voudrais demander à celui qui m'a précédé à cette tribune si entre 1981 et 1993, selon ses propres termes, il a écouté, entendu, décidé.

**M. Jean-Claude Gayssot.** Pas assez !

**M. Antoine Joly.** J'étais jeune en 1981, quand un candidat à la présidentielle annonçait qu'il allait créer un million d'emplois. Il avait suscité beaucoup d'espoir dans la jeunesse.

**Mme Françoise Hostaller.** Tout à fait !

**M. Antoine Joly.** Quel est le résultat ?

**Mme Véronique Neiertz.** La jeunesse l'a réélu en 1988 !

**M. Didier Boulaud et plusieurs députés du groupe socialiste.** Qu'avez-vous fait, messieurs, entre 1986 et 1988 ?

**M. Julien Dray.** Nous pourrions rappeler des souvenirs douloureux !

**M. le président.** Poursuivez, monsieur Joly, vous êtes seul à avoir la parole.

**Mme Véronique Neiertz.** Il faut faire attention où l'on met les pieds, monsieur Joly !

**M. Antoine Joly.** N'en déplaise à M. Dray, je tiens à vous remercier, madame le ministre, d'avoir organisé ce débat sur la jeunesse.

**M. Julien Dray.** Et les bavures policières depuis six mois ?

**M. Philippe Briand.** On peut en parler !

**M. Didier Boulaud.** La jeunesse fait joujou avec les CRS à Amiens !

**M. Antoine Joly.** Ne lui en déplaise encore, madame le ministre, je vous félicite d'être devenue au sein du Gouvernement le médiateur de la jeunesse.

**M. Laurent Cathala.** Médiateur ? Vous avez dit médiateur ?

**Mme Véronique Neiertz.** Ça lui fait une belle jambe à la jeunesse !

**M. Antoine Joly.** Les interrogations soulevées par les jeunes en réponse au questionnaire sont aussi celles de la société tout entière. Elles témoignent d'une grande maturité mais également d'une grande inquiétude devant l'avenir. C'est une bonne chose qu'elles soient aujourd'hui au cœur du débat de la représentation nationale.

Je reconnais, d'ailleurs, la difficulté de l'exercice - qui était nécessaire - auquel s'est livré le Gouvernement. Donner la parole aux jeunes, susciter des propositions en toute indépendance, puis passer ces vœux au crible du réalisme économique, financier et politique, n'est pas chose aisée.

Toutes proportions gardées, c'est un exercice qui rejoint celui, plus régulier, du parlementaire, oserai-je dire du jeune parlementaire...

**M. Laurent Cathala.** Encore ?

**M. Jean-Pierre Balligand.** Ça ne durera pas longtemps !

**M. Antoine Joly.** ... en contact avec la réalité dans sa circonscription, à l'écoute des gens et de leurs problèmes dans ses permanences, qui, montant à Paris bardé de bonnes intentions réformatrices, se heurte à tort ou à raison à la logique économique et financière des cabinets ministériels.

Est-ce, en effet, par des mesures spécifiques qu'on apaisera l'angoisse des jeunes devant le chômage, alors qu'on sent bien que c'est toute la politique économique sur laquelle on s'interroge qui est en jeu ?

Est-ce par des mesures spécifiques qu'on répondra au désintérêt et à la méfiance que manifeste la jeunesse pour la politique ?

Comment enfin - et c'est sans doute le plus difficile - avec des mesures spécifiques, satisfaire le besoin d'espoir, de rêve même, qui transparait dans de nombreuses réponses au questionnaire ?

Chacun comprend bien la difficulté de la démarche et je suis conscient moi-même de ses limites. Et pourtant, elle a permis de dégager de bonnes mesures de nature à favoriser l'emploi des jeunes...

**M. Julien Dray.** Le CIP ?

**M. Antoine Joly.** ... à leur donner plus de place dans la vie publique et à leur ouvrir des perspectives.

**M. Laurent Cathala.** Comme les lois Pasqua !

**M. Antoine Joly.** Les jeunes l'ont bien compris, comme ils ont compris qu'il ne s'agissait que d'une première étape.

Je voudrais donc simplement apporter ma contribution à une réflexion sur un sujet qui peut diviser : faut-il étendre le dispositif RMI aux jeunes de moins de vingt-cinq ans ?

Le RMI est versé aujourd'hui à 900 000 personnes dans notre pays. Il mobilise 19 milliards de francs de crédits sur le budget de l'Etat. Désormais, il est une nécessité indéniable pour assurer à chacun un minimum de revenu et tenter de ralentir la marginalisation. Le RMI évite des problèmes sociaux plus graves mais il ne les résout pas, et principalement pour une raison : l'échec de l'insertion vers laquelle il aurait dû conduire ses bénéficiaires.

Actuellement, le RMI n'est accordé qu'aux personnes de plus de vingt-cinq ans, sauf cas particulier et tout à fait exceptionnel. Le fonds d'aide aux jeunes créé en 1992 vient, certes, apporter une aide aux jeunes, mais celle-ci reste ponctuelle, le dispositif est trop souvent confidentiel, et les moyens mis en œuvre sont insuffisants. Je salue donc, madame le ministre, la proposition qui propose d'augmenter les moyens des fonds départementaux d'aide aux jeunes pour apporter une garantie de ressources à ceux qui sont engagés dans un processus de qualification ou d'insertion professionnelle.

Toutefois, je suggère que nous allions vers une autre étape en envisageant un RMI-jeunes. Le fonds d'aide aux jeunes ne permet pas de résoudre les difficultés de ceux

qui souhaitent ou doivent quitter le domicile parental et qui, bien souvent, s'engagent dans la voie de la marginalisation. Ces jeunes-là n'ont en général pas droit aux allocations chômage et c'est pour cela qu'il est indispensable de leur garantir un revenu minimum. Il faut à tout prix leur éviter d'être déjà exclus à dix-huit ans. J'ajoute qu'harmoniser la procédure du fonds d'aide aux jeunes avec celle du RMI permettrait de mieux piloter ces fonds, les jeunes étant pris en charge par les cellules d'appui et les commissions locales d'insertion.

Par leur grand nombre de réponses, les jeunes ont exprimé leur besoin d'autonomie. Mais comment s'installer lorsqu'on ne peut payer un loyer? Comment trouver un emploi quand les moyens manquent pour se déplacer? Comment être autonome, en résumé, si l'on n'a pas de quoi vivre? Le RMI-jeunes peut apporter une première réponse à ces questions qui concernent somme toute leur vie quotidienne, ce qui les rend essentielles, à la condition évidente que ce dispositif soit bien maîtrisé.

Et d'abord, il devra être différent de son aîné - le RMI -, ne pas en répéter les erreurs et les dérives, mais en tirer les enseignements. Il faudrait qu'il soit subordonné à un contrat d'insertion jeunes: une formation, la participation à un chantier, à un emploi de proximité, à un projet professionnel, à un stage en entreprise, par exemple. Dans cette dernière hypothèse, il pourrait être complété par une participation de l'employeur. Il devra ainsi répondre au double objectif de revenu minimum mais aussi et surtout d'insertion dans la vie professionnelle.

Il n'est pas, en effet, dans mes intentions de créer une formule d'assistance de plus mais, bien au contraire, de mettre en place un dispositif jeune qui tire les enseignements du RMI et de ses insuffisances en inversant la formulation: face à un projet d'insertion, à un projet de formation, à un projet professionnel, l'Etat s'engage à fournir un revenu minimum aux jeunes. Que ce RMI-jeunes donne consistance au projet de M. le Premier ministre de financer l'insertion de RMistes dans les entreprises.

**M. Laurent Cathala.** Quelle perspective!

**M. Antoine Joly.** N'en doutons pas, la création d'un RMI-jeunes aurait un impact considérable auprès des jeunes, et montrerait de manière significative la volonté de la majorité de les aider concrètement à trouver leur place dans la société. Il viendrait compléter les premiers pas que constituent les mesures présentées aujourd'hui, des mesures qui vont dans le bon sens et que j'approuve.

Tout le monde, aujourd'hui, s'accorde à reconnaître à l'Etat un «devoir national de formation». En instituant un lien automatique entre un projet d'insertion et un revenu minimum, le RMI-jeunes pourrait demain devenir l'instrument d'une grande ambition au service de la jeunesse de notre pays. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

**M. le président.** La parole est à Mme Marie-Thérèse Boisseau.

**Mme Marie-Thérèse Boisseau.** Monsieur le président, madame le ministre, mes chers collègues, le Premier ministre, présentant les mesures en faveur des jeunes, le 15 novembre dernier, a insisté à juste titre sur l'importance de l'écoute.

Or, si on écoute les jeunes aujourd'hui, on s'aperçoit que leurs questions portent surtout sur la formation. Ils critiquent sévèrement le système éducatif qui prépare mal au monde du travail et marginalise de façon souvent trop

précoce les moins doués ou les plus démunis. Les trois quarts d'entre eux considèrent que l'on n'aide pas comme on devrait le faire les élèves en difficulté. Je partage, hélas! leur analyse.

Mes propos porteront sur une période qui se situe en amont de la formation professionnelle proprement dite, dont traitera mon collègue M. Nicolin, période dont on ne peut faire l'économie et qui conditionne tout le reste, particulièrement pour les jeunes les plus fragiles. Il s'agit de la maternelle et des premières années du primaire, à un moment de sa vie où tout enfant, quelle que soit son histoire familiale, a encore beaucoup de chances de s'en sortir s'il est pris en main convenablement.

Pourquoi, dès lors, ne s'attaque-t-on pas au mal à sa racine?

Proposer des remises à niveau individualisées de leurs connaissances aux élèves en échec scolaire en sixième, des structures d'accueil pour les illettrés au moment du service militaire, c'est bien; mettre à la disposition des enfants en difficulté un encadrement scolaire et pédagogique adapté et personnalisé dès leur plus jeune âge, c'est mieux. Ces enfants ont besoin - et ils y ont droit - d'un enseignement spécifique, quitte à charger davantage l'effectif des autres classes, celles qui marchent bien.

Au nom de l'équité, madame le ministre, intervenez pour que les jeunes en difficulté soient pris en charge de façon spécifique dans les établissements scolaires, dès leur plus jeune âge, et pas seulement par les discours mais, enfin, par les actes!

**Mme Françoise Hostaller.** Très bien!

**Mme Marie-Thérèse Boisseau.** Dans la mesure où, j'en ai peur, cette idée ne rentrera pas encore cette fois-ci dans les faits, les études surveillées en sixième et cinquième sont une excellente proposition dont l'application aura certainement un effet bénéfique. Je le constate déjà dans un collège de Fougères où, pendant les conseils de classe de cette fin de trimestre, on entend moins parler d'élèves qui ne travaillent pas, parce que le principal a réussi à obtenir, non sans difficultés, un appelé du contingent qui s'occupe du suivi des élèves, plus d'ailleurs en cours qu'en fin de journée, ce qui est plus bénéfique.

Peut-on espérer que le doublement des jeunes appelés à un service civil permettra, sous une forme ou sous une autre, d'étendre cette mesure dès la rentrée de 1995 à tous les collèges...

**M. Yves Nicolin.** Très bien!

**Mme Marie-Thérèse Boisseau.** ... car ils sont tous «à risques» sur le plan scolaire? Ce sera ma seconde proposition. *(«Très bien!» sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française.)*

Quittant le domaine scolaire et m'adressant plus particulièrement au ministre des sports, je souhaiterais attirer votre attention sur l'essoufflement du bénévolat au niveau de l'encadrement de nombreuses associations, tout particulièrement dans les clubs de football.

Il pourrait être remédié à ce problème par l'embauche, quelques heures par semaine, de moniteurs que les associations sont prêtes à honorer par des chèques emploi-service si elles peuvent demain en bénéficier au même titre que les particuliers.

**Mme Françoise Hostaller.** C'est une très bonne idée!

**Mme Marie-Thérèse Boisseau.** Cette mesure simple pourrait améliorer considérablement la pratique sportive sur le terrain et donc aider les jeunes à s'épanouir.

Au-delà des jeunes scolaires et des sportifs, il y a les jeunes en très grande difficulté qui ont quitté l'école parfois depuis longtemps et qui, le plus souvent, ne pra-

tiquent aucun sport. Certains d'entre eux échappent à tout circuit. Ils se cachent et ils se terrent. Ils vivent de rien, d'un peu de pain, car ils n'ont aucune ressource dans la mesure où ils n'ont pas vingt-cinq ans et où l'allocation d'insertion unique a disparu. Les mesures pour les jeunes doivent prendre en compte tous les jeunes, y compris ceux-là, d'abord ceux-là, allais-je dire.

Je souhaiterais donc que soient développées les actions sur le terrain, dans les rues, allant à la rencontre de ces solitaires, de ces isolés, pour retisser tout doucement les fils, aussi tenus soient-ils, d'un peu de confiance.

Parmi ces jeunes en grande difficulté, d'autres sont plus débrouillards, pas toujours au bon sens du terme. C'est un public réfractaire en l'état à toute action de formation, qui vit de bric et de broc - j'allais dire de bric et de drogue.

Ils habitent chez les parents qui, de temps en temps, les rejettent. Alors, on va chez les copains. On dort le jour, on vit la nuit. Il n'y a plus de dialogue, de rencontre avec l'adulte, plus de point d'ancrage, et c'est la perte d'identité et les actes de délinquance. Et ce sont les peines de prison. C'est normal !

Je voudrais dénoncer à ce niveau l'incohérence de l'administration pénitentiaire qui, à mes yeux, est par certains côtés pire que la prison. Les sanctions tombent les unes après les autres et, à chaque fois, tout est à recommencer. Le jeune a à peine trouvé un interlocuteur en prison et un employeur qui veuille bien s'occuper de lui qu'un nouveau dossier arrive, annulant tous les efforts de réinsertion. Ce jeune est dans l'impossibilité de repérer la liste des peines qui vont lui tomber dessus au moment où il s'y attend le moins et au moment où il essaie de remonter la pente. Alors, il se tait et il ruse.

Je souhaiterais, madame le ministre, que vous vous fassiez à votre tour l'avocat de ces jeunes auprès des services du ministère de la justice pour obtenir que l'ensemble des délits soient traités en même temps pour que le jeune sache à quoi s'en tenir globalement, et que les peines de substitution, les travaux d'intérêt général, soient couplés avec un accompagnement psychologique social et préqualifiant de qualité.

Une autre partie de ces jeunes en très grande difficulté ne se distingue de la précédente que parce qu'elle n'a pas de problèmes avec la justice mais elle est, elle aussi, en l'état, totalement « inemployable ».

Pour ce public, le SOA, stage d'orientation, qui est tout sauf approfondi, est totalement inadapté. En trois mois, on ne peut faire du travail sérieux. On ne peut accueillir le jeune dans sa globalité et initier avec lui une action en profondeur. En trois mois, il n'a pas le temps de basculer sur un projet professionnel ou sur une formation préqualifiante ou qualifiante. Le SOA ne permet pas au jeune de décoller et débouche le plus souvent sur rien.

Les travailleurs sociaux comme les jeunes eux-mêmes regrettent vivement le dispositif PAQUE, qui, lui, avait ses preuves : 60 p. 100 des jeunes qui en ont bénéficié sur Fougères ont poursuivi ensuite avec une formation qualifiante et, mieux, 44 p. 100 d'entre eux ont trouvé un contrat de travail, parfois à durée indéterminée. C'est un excellent résultat.

Je souhaiterais pour ma part qu'après un bilan national, un dispositif analogue soit reconduit dans ses grandes lignes, avec peut-être un peu plus de souplesse.

Il est essentiel que les jeunes en très grande difficulté, instables, soient assurés d'une certaine durée qui est aussi synonyme de sécurité, avec un butoir, c'est normal, et je propose une durée de dix-huit mois. Les éducateurs disposeraient d'une enveloppe globale correspondant à 2 000 francs alloués à la personne dans la mesure où elle

est dans le système - mais elle peut en sortir à tout moment pour des contrats temporaires ou des démarches d'apprentissage.

Il ne s'agit pas de créer des mesures, mais de jouer à l'intérieur d'un cadre stable, avec un accompagnement cohérent et continu. Les chefs d'entreprise eux-mêmes le souhaitent car ils sont très démunis au niveau social et ne savent pas eux non plus à qui parler, comment parler.

Seul ce dispositif s'insérant dans la durée et dans les structures existantes me paraît capable de répondre à ce grand nombre de jeunes qui se retrouvent dans la réponse de Corinne : « Moi, en fait, j'attends surtout qu'on me rassure, qu'on me motive, qu'on me donne des raisons de croire à ce que je fais. »

Au-delà des vingt-neuf propositions que vous venez de nous faire et dont je vous remercie, voilà six propositions d'inégale importance que je souhaiterais voir inscrire dans le second train de mesures que vous nous avez promis.

Au-delà des mesures proposés ou souhaitées, le problème de la jeunesse reste entier. Jamais notre jeunesse n'a été aussi isolée au point de constituer par elle-même une classe sociale. C'est inquiétant car, par essence, elle n'est pas une classe mais un état, un passage. Pour l'aider à s'ouvrir, la jeunesse a besoin de lien social, donc d'écoute et de dialogue dans tous les domaines, de reconnaissance. Le Gouvernement fait dans ce sens un réel effort et je lui en sais gré.

La jeunesse a aussi besoin d'espérer et, pour cela, il lui faut faire sien un projet, il lui faut trouver un sens à sa vie. Le moins que l'on puisse dire, c'est que nous, les adultes, ne les aidons pas beaucoup dans ce domaine.

Je m'adresse tout particulièrement aux politiques. Nous sommes tous trop englués dans le quotidien et ne savons pas assez dégager les lignes de force de notre société et nos aspirations profondes pour l'avenir. Saurons-nous profiter de la campagne présidentielle qui s'annonce pour le faire ? Je le souhaite de tout cœur.

Je me tourne aussi avec sévérité vers les médias. La réalité, c'est tout autant le verre à moitié plein que le verre à moitié vide. Cela devrait être tout autant mille actions dynamiques et généreuses, joyeuses, allais-je dire, relayées sur nos écrans et dans les colonnes de nos journaux, que la violence et la sinistrose qu'ils distillent en permanence, répandant autour d'eux une atmosphère qui devient insupportable pour les jeunes comme pour les adultes.

En effet, les jeunes ont avant tout besoin d'être respectés et aimés. Aimer, c'est être responsable. Assumons nos responsabilités pour mieux aider les jeunes à prendre les leurs ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. le président.** La suite du débat est renvoyée à la prochaine séance.

5

## ORDRE DU JOUR

**M. le président.** Ce soir, à vingt-deux heures, deuxième séance publique :

Suite du débat sur la déclaration du Gouvernement sur la jeunesse.

La séance est levée.

(*La séance est levée à dix-neuf heures trente.*)

*Le Directeur du service du compte rendu intégral de l'Assemblée nationale,*

JEAN PINCHOT

